

LES AUTOCHTONES AU MANITOBA



LES AUTOCHTONES AU MANITOBA



Rédigé par Bruce Hallett de Service Canada avec l'aide, pour la recherche, de Nancy Thornton (Diversification de l'économie de l'Ouest Canada), de Harvey Stevens (Services à la famille et Logement Manitoba), et de Donna Stewart (Secrétariat des affaires autochtones du Manitoba).

Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires auprès de :

Service Canada

Guichet unique pour les Autochtones

181, avenue Higgins, pièce 100

Winnipeg (Manitoba) R3B 3G1

ou du :

Secrétariat des affaires autochtones du Manitoba

500, avenue Portage, pièce 200

Winnipeg (Manitoba) R3C 3X1

Imprimé au Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2006

No cat. SG5-2/2006E

ISBN : 0-662-42923-0

La présente publication est offerte en gros caractères, en cassette audio, en braille ou en format électronique (sur disquette). Les documents demandés sont automatiquement produits dans le format choisi et envoyés directement par la poste.

This document is also available in English under the title Aboriginal People in Manitoba.

Contents

Introduction.....	5
Faits saillants.....	6
Chapitre 1 : Données Démographiques	13
Population Autochtone du Manitoba.....	13
Population Autochtone du Canada.....	13
Groupes Autochtones.....	14
Répartition Géographique au Manitoba	15
Répartition Nord-Sud	15
Répartition Urbaine	17
Tendances en Matière de Répartition de la Population.....	19
Dossier : Projet de Loi C-31.....	22
Langues Autochtones au Manitoba.....	24
Répartition Selon L'âge au Manitoba.....	24
Taux de Fécondité et de Natalité au Manitoba.....	27
Grossesse Chez les Adolescentes	27
Chapitre 2 : Santé	29
Mortalité.....	30
Mortalité Infantile	32
Blessures et Empoisonnement	33
Suicide	34
Morbidité.....	36
Diabète.....	37
Maladies Cardiovasculaires	39
Maladies Respiratoires	40
Virus de L'immunodéficience Humaine /Syndrome D'immunodéficience Acquise (VIH/SIDA)	40
Tuberculose.....	40
Santé des Enfants	41
Recours aux Services Médicaux.....	42
Questions Relatives à la Santé des Métis	43
Incapacités	44
Syndrome D'alcoolisation Fœtale et Effets de L'alcool Sur le Fœtus (SAF/EAF)	45
Chapitre 3 : Garde Et Développement Des Enfants	47
Développement des Jeunes Enfants.....	47
Enfants Confiés à Des Organimes De Services à L'enfance et à la Famille.....	48
Chapitre 4 : Éducation et Formation	51
Alphabétisation Fonctionnelle.....	51
Diplôme D'études Secondaires.....	52
Études Postsecondaires	52

Contents

Dossier : Les Jeunes.....	55
Chapitre 5 : Justice.....	59
Évolution des Taux D’incarcération.....	59
Taux De Criminalité et de Victimisation.....	60
Autres Solutions à L’incarcération.....	61
Chapitre 6 : Travail Et Revenu.....	63
Population Active Autochtone	63
Participation des Métis au Marché du Travail.....	66
Participation des Premières Nations au Marché du Travail	67
Revenus D’emploi et de Transfert	69
Revenu Médian.....	71
Assistance Sociale	71
Revenu Adéquat	72
Revenu Dans les Réserves	75
Dossier : Winnipeg.....	77
Chapitre 7 : Logement Et Mobilité.....	81
Accès à la Propriété.....	81
Coûts D’habitation.....	83
État des Logements et Surpeuplement Hors Réserve.....	83
Logement Dans les Réserves	85
Mobilité et Migration.....	88
Caractéristiques de la Population Migrante.....	90
Déménagements Résidentiels Locaux.....	92
Annexe A	94
Bibliographie	96

Introduction

La présente publication est une initiative commune du gouvernement du Canada et du gouvernement du Manitoba. Il s'agit d'un aperçu de la population autochtone du Manitoba au début du nouveau millénaire, qui a pour objectif de :

- servir de ressource pour les décideurs;
- fournir des renseignements généraux aux personnes qui veulent en savoir plus sur les Autochtones du Manitoba;
- fournir des renseignements concrets en vue d'aider à éliminer la mésinformation et les préjugés;
- fournir des renseignements de base visant à mesurer les résultats des programmes.

En 1995, le Secrétariat des affaires autochtones du ministère des Affaires du Nord du Manitoba a produit un rapport de 46 pages intitulé *Profile of Manitoba's Aboriginal Population*. L'objectif du rapport était de fournir des renseignements sur la situation à laquelle sont confrontés les Autochtones dans leur vie quotidienne. On y décrit les conditions démographiques, sociales et économiques qui touchent les Autochtones. On n'y recommande pas de façons d'aborder les problèmes et d'en établir l'ordre de priorité pas plus qu'on y propose des solutions

Le rapport, qui avait été photocopié et relié à l'aide d'une spirale, s'est littéralement envolé des étagères où l'on pouvait se le procurer. Plus de 3 000 exemplaires ont par la suite été envoyés aux écoles, aux bureaux du gouvernement et aux organismes de services sociaux.

En 1999, Affaires du Nord Manitoba a présenté au bureau du Guichet unique pour les Autochtones de Winnipeg une proposition de partenariat pour la production d'un rapport mis à jour qui comprendrait les données du recensement de 1996. Il a été convenu que le nouveau rapport aurait une mise en page professionnelle et serait distribué à grande échelle, notamment dans les écoles et les bibliothèques du Manitoba.

Le recensement de 1996 diffère des recensements précédents en ce sens que pour la première fois on demandait aux répondant de s'identifier à l'un des trois groupes autochtones reconnus au Canada, soit les Indiens de l'Amérique du Nord, les Inuits et les Métis. Auparavant, la population autochtone du Canada correspondait au nombre de personnes comptant parmi leurs ancêtres des membres de l'un des groupes autochtones. La comparaison des données du recensement de 1996 avec celles des recensements précédents a causé des problèmes, ce qui fait que les conclusions émises dans la publication qui a suivi, *Les Autochtones au Manitoba (2002)*, n'étaient que provisoires.

Le présent document est une mise à jour de la publication de 2002 et comprend les données du recensement de 2001. Puisque la question relative à l'identité autochtone était identique dans les recensements de 1996 et de 2001, on peut tirer des conclusions plus claires concernant les tendances sociales, économiques et démographiques, du moins pour la période allant de 1996 à 2001.

En 2003, le Guichet unique pour les Autochtones a obtenu un cumul spécial des données du recensement de 2001, en collaboration avec le Secrétariat des affaires autochtones du Manitoba et le ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba. Les données du recensement présentées dans le document, à moins d'avis contraire dans les notes en bas de page, proviennent de cette source ou du cumul des données de 1996 obtenu pour la version précédente du document.

Bruce Hallett, M.A.
Service Canada
Guichet unique pour les Autochtones

Faits saillants

POPULATION

En 2001, le Manitoba comptait 150 040 Autochtones, soit 13,6 % de la population. Cette proportion est beaucoup plus élevée que dans les autres provinces et territoires, à l'exception de la Saskatchewan (13,5 %). Le pourcentage de Manitobains qui s'identifient comme étant Autochtones a plus que doublé depuis 1981 (6,5 %).

INDIENS INSCRITS

Selon le recensement de 2001, il y a 90 155 Indiens inscrits au Manitoba, une hausse de 10,3 % par rapport à 1996. De ce nombre, 56 % habitent dans des réserves, 24 % à Winnipeg et 20 % ailleurs, principalement dans de petits centres urbains. Dans le Nord du Manitoba, 82 % des Indiens inscrits habitent dans une réserve. Seulement 46 % des Indiens inscrits habitent dans le Sud du Manitoba, comparativement à 86 % des Métis.

MÉTIS

Selon le recensement de 2001, il y a 52 095 Métis au Manitoba, et ce nombre ne comprend pas les Indiens inscrits qui ont indiqué avoir une identité métisse. Il s'agit d'une hausse de 27 % par rapport à 1996. Les deux tiers de cette hausse sont attribuables à la mobilité ethnique, c'est à dire les personnes s'identifiant comme Métis qui ne l'avaient pas fait en 1996. Le nombre de Métis en 2001 dépasse pour la première fois le nombre d'Indiens inscrits vivant dans une réserve. Au Manitoba, 50 % des Métis habitent dans la municipalité de Winnipeg.

INUITS ET INDIENS NON INSCRITS

Au Manitoba, 4,6 % de la population autochtone ne peut être classée comme Métis ou Indien inscrit. La majorité d'entre eux sont des Indiens non inscrits. Selon le recensement, il y a 285 Inuits au Manitoba, sans compter les Indiens inscrits qui ont indiqué avoir une identité inuite.

DISTRIBUTION URBAINE

Outre Winnipeg, les plus importants centres urbains en terme de population autochtone sont Thompson (environ 4 500), Brandon (3 700), Portage la Prairie (2 400), Selkirk (2 000) et The Pas (1 800). Cependant, si l'on inclut les réserves et les établissements situés à l'extérieur des limites municipales, The Pas compte la plus importante population autochtone.

TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

Entre 1996 et 2001, Winnipeg et les réserves ont connu une petite migration d'entrée nette des Autochtones aux dépens des régions hors réserve situées à l'extérieur de Winnipeg. Il y a eu très peu de variations dans la population de l'ensemble des régions attribuables à la migration, à l'exception d'une baisse du nombre de Métis dans le Nord. La migration à large échelle des Autochtones qu'a connu Winnipeg entre 1950 et 1990 ne s'est pas poursuivie dans les années 1990.

RÉPARTITION SELON L'ÂGE

La population autochtone est très jeune puisque le taux de natalité est beaucoup plus élevé que celui de la population non autochtone. Ainsi, près du quart des enfants manitobains âgés de 0 à 14 ans sont Autochtones. Le taux de natalité est particulièrement élevé chez les Indiens inscrits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

TAUX DE FERTILITÉ ET DE NATALITÉ

Le taux de fertilité chez les Premières nations a baissé rapidement, passant de 5,7 enfants par femme adulte en 1970 à 2,55 en 1995. Cependant, compte tenu du nombre important de jeunes femmes en âge d'avoir des enfants et de l'âge moyen bas des mères, le taux de natalité chez les Autochtones demeurera à un niveau élevé, soit près du double de la moyenne nationale.

GROSSESSE CHEZ LES ADOLESCENTES

Le nombre de grossesses chez les adolescentes, au sein des Indiens inscrits, est trois fois plus élevé que la moyenne. Dans les Premières nations, 20 % des enfants sont nés de mères seules ayant moins de 20 ans. Cette situation favorise le maintien d'un faible revenu et d'un faible niveau de scolarité d'une génération à l'autre.

DONNÉES SUR LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS

Le gouvernement recueille beaucoup de renseignements sur les questions relatives à la santé des Premières nations comparativement aux autres groupes autochtones. D'après ces données, en comparaison avec les moyennes nationales, les Indiens inscrits sont plus susceptibles d'être atteints d'arthrite/de rhumatisme (1,7 fois), d'hypertension (2,7 fois), de problèmes cardiaques (2,9 fois), du diabète (3,7 fois chez les hommes et 5,3 fois chez les femmes), de la tuberculose (6,5 fois) et du VIH/SIDA (10,7 fois).

ESPÉRANCE DE VIE

L'espérance de vie des Indiens inscrits est inférieure à la moyenne nationale de 7,4 ans pour les hommes et de 5,2 ans pour les femmes. La différence est moins importante pour les Autochtones vivant en milieu urbain et plus importante pour ceux qui habitent dans les réserves.

TAUX DE MORTALITÉ

Le taux de mortalité néonatale (de 0 à 28 jours) chez les Indiens inscrits a baissé et ne dépasse plus la moyenne canadienne. Le taux de mortalité post néonatale (de 29 jours à 1 an) chez les Indiens inscrits est toujours trois fois plus élevé que la moyenne canadienne. Chez les enfants de 1 à 4 ans, le taux de mortalité est quatre fois plus élevé. Quant aux enfants âgés de 5 à 14 ans, il est deux fois et demie plus élevé, tandis que chez les jeunes adultes âgés de 15 à 39 ans, il est trois fois plus élevé que la moyenne.

BLESSURES ET EMPOISONNEMENT

Chez les Indiens inscrits âgés de 1 à 45 ans, les blessures et les empoisonnements constituent la principale cause de décès. Dans cette catégorie, les principales causes sont les accidents de voiture et les suicides. Les Indiens inscrits sont deux fois plus susceptibles de mourir dans un accident de voiture, quatre fois plus susceptibles de se noyer et cinq fois plus susceptibles de mourir dans un incendie ou des suites de brûlures que les autres Manitobains.

SUICIDE

Alors que le nombre de décès attribuables à des blessures ou à un empoisonnement a diminué depuis 1980, le taux de suicide est demeuré constant. Chez les jeunes Indiens inscrits de 15 à 24 ans, le taux de suicide chez les hommes est cinq fois plus élevé que la moyenne nationale et sept fois plus élevé chez les femmes.

DIABÈTE

L'incidence du diabète de type 2 chez les Indiens inscrits et non inscrits a augmenté rapidement au cours des années 1990, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Elle a augmenté moins rapidement chez les Métis. Le taux de diabète chez les Indiens inscrits du Manitoba est maintenant 4,2 fois supérieur à celui de la population générale. La maladie frappe, de façon disproportionnée, les femmes autochtones et, de plus en plus, les jeunes et les gens d'âge moyen.

MALADIES DU CŒUR

La comorbidité entre le diabète et l'hypertension artérielle entraîne une augmentation rapide des risques de maladie du cœur. De l'ensemble des Indiens inscrits qui n'ont pas le diabète, 10 % font de l'hypertension; tandis que 43 % de ceux atteints du diabète souffrent aussi d'hypertension. Ainsi, à cause de l'augmentation de la prévalence du diabète chez les Indiens inscrits, le nombre d'admissions à l'hôpital d'Autochtones pour des maladies du cœur a presque doublé de 1985 à 1996.

UTILISATION DES SERVICES MÉDICAUX

D'après les données normalisées selon l'âge pour les Indiens inscrits du Manitoba, ces derniers sont très légèrement moins susceptibles d'avoir consulté un médecin au cours de l'année précédente, mais ceux qui l'ont fait ont déclaré un plus grand nombre de visites. Seulement 75 % des Indiens inscrits sont susceptibles de consulter un dentiste et 66 % de voir un spécialiste. Cependant, ils sont deux fois plus susceptibles de consulter un spécialiste en santé mentale, deux fois plus susceptibles d'être hospitalisés et trois fois plus susceptibles d'être hospitalisés en raison de blessures ou d'empoisonnement, intentionnels ou non.

INCAPACITÉ

Le taux d'incapacité normalisé selon l'âge chez les Autochtones est entre une fois et demie et deux fois plus élevé que celui de la population générale. Le taux d'incapacité chez les Métis âgés de 15 à 64 ans est légèrement plus élevé que chez les Indiens inscrits. Les troubles de la vue, de l'ouïe et de la parole sont plus fréquents parmi la population autochtone. Le nombre d'Autochtones ayant une incapacité augmentera en raison d'une population vieillissante et des effets du diabète.

ENFANTS À RISQUE

Selon des études récentes, le risque de vivre des expériences de vie négatives augmente selon le nombre de facteurs de risque (p.ex. faible revenu, parents seuls, etc.). Un nombre disproportionné d'enfants autochtones se trouvent dans des situations à risques multiples. Cependant, la participation à des programmes de développement préscolaires facilite le développement social et cognitif des enfants défavorisés sur le plan économique. La fréquentation de centres d'aide à l'enfance offrant des programmes axés sur les Autochtones a considérablement augmenté au cours des années 1990.

ENFANTS CONFIÉS AUX SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

Le nombre d'enfants indiens inscrits et non inscrits confiés à des organismes de services à l'enfance et à la famille (SEF) est extrêmement disproportionné. En 1997, plus de 70 % des enfants manitobains en situation d'accueil étaient Autochtones. De 1988 à 1998, la charge de travail des organismes de SEF de Winnipeg a triplé en ce qui a trait aux Autochtones, alors que le nombre de cas relatifs aux enfants non autochtones a diminué. La proportion d'enfants indiens inscrits confiés à des organismes de SEF des Premières nations a baissé dans les années 1990; cependant, on procède actuellement au transfert des pouvoirs en matière de SEF hors réserve aux administrations autochtones, ce qui pourrait inverser cette tendance.

ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE

Les jeunes Autochtones sont de plus en plus susceptibles de terminer la 9e année, tout comme les jeunes non-Autochtones. Parmi les Indiens inscrits âgés de 15 à 29 ans, 17,3 % des jeunes vivant dans les réserves et 6,5 % de ceux vivant hors réserve n'ont pas terminé la 9e année, comparativement à seulement 1,6 % des jeunes non Autochtones et à 3 % des jeunes Métis. Le fait de ne pas terminer la 9e année, un indicateur de l'alphabétisation fonctionnelle de base, continue d'être associé à l'isolement géographique.

DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les Autochtones a augmenté au cours des années 1990, mais il est toujours inférieur à celui de la population générale. Le taux d'obtention d'un diplôme varie au sein des groupes autochtones; chez les personnes âgées de 30 à 39 ans, 67,3 % des Métis ont obtenu leur diplôme comparativement à 42,1 % des Indiens inscrits vivant dans une réserve.

ÉDUCATION DES ADULTES

Les Autochtones de plus de 25 ans sont plus susceptibles de poursuivre leurs études que les non-Autochtones. Parmi les Autochtones âgés de 40 à 49 ans qui ont terminé leurs études secondaires, un peu moins de la moitié ont obtenu un certificat d'études postsecondaires, que ce soit une formation universitaire ou une formation en cours d'emploi. Sur le plan des perspectives d'emploi, il existe un gouffre énorme entre ce groupe et celui de taille semblable

formé d'adultes autochtones qui n'ont pas terminé leurs études secondaires.

UNIVERSITÉ

Les Autochtones sont beaucoup moins susceptibles de fréquenter l'université ou d'obtenir un diplôme universitaire que les non-Autochtones. Seulement 4 % des Autochtones ont obtenu un diplôme universitaire. La majorité des diplômés universitaires autochtones sont des femmes; à Winnipeg, 7,2 % des Métisses et 6,6 % des Indiennes inscrites ont un diplôme. En raison des questions relatives à l'admissibilité aux programmes d'études postsecondaires financés par le gouvernement fédéral, les Métis étaient généralement moins susceptibles de fréquenter l'université que les Indiens inscrits, mais cette tendance change. Parmi les personnes âgées de 40 à 49 ans, plus d'Indiens inscrits que de Métis ont fréquenté l'université ou obtenu un diplôme universitaire. Par contre, parmi celles âgées de 15 à 19 ans, la fréquentation universitaire des Métis est trois fois plus élevée que celle des Indiens inscrits vivant dans une réserve et une fois et demie plus élevée que celle des Indiens inscrits vivant hors réserve.

AUTRES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Les deux tiers des Autochtones qui poursuivent des études postsecondaires fréquentent des collèges communautaires ou participent à des projets de formation. De plus, les Autochtones vivant hors réserve sont maintenant presque aussi nombreux à obtenir un certificat d'études postsecondaires que les non-Autochtones. Il s'agit d'une nette amélioration depuis 1996. Quant aux Autochtones vivant dans une réserve, il y a eu peu ou pas de changement depuis 1996 et le taux d'achèvement d'études est considérablement inférieur à celui des Autochtones vivant hors réserve.

PLEINS FEUX SUR LES JEUNES : PARENTS SEULS

Au Manitoba, la moitié des parents seuls âgés de 15 à 29 ans sont autochtones, bien que seulement 17,2 % des jeunes dans ce groupe d'âge soient autochtones. Les jeunes Autochtones sont beaucoup plus susceptibles d'être des parents seuls à Winnipeg qu'ailleurs dans la province. Une Autochtone sur quatre âgée entre 15 et 29 ans à Winnipeg est un parent seul, ce qui représente 37 % des parents seuls de la ville.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE ET OBTENTION DE DIPLÔME CHEZ LES JEUNES

De l'ensemble des provinces et territoires, c'est le Manitoba qui accuse le plus faible taux de fréquentation scolaire chez les jeunes Autochtones. En 2001, seulement 46,9 % des jeunes Autochtones du Manitoba âgés de 15 à 24 ans fréquentaient l'école à temps plein ou à temps partiel. C'est également au Manitoba que l'on trouve le plus important écart entre les taux d'achèvement d'études secondaires des jeunes Autochtones et des jeunes non Autochtones. Cela laisse supposer que l'écart entre les conditions des Autochtones et des non-Autochtones continuera de s'élargir au Manitoba par rapport au reste du pays. Cependant, de 1996 à 2001, on note une hausse importante de la fréquentation des écoles secondaires parmi les Indiens inscrits et non inscrits.

CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

Le taux de chômage chez les jeunes Autochtones du Manitoba a chuté de 1996 à 2001, passant de 35,5 % à 26,6 %. Il s'agit d'une tendance nationale attribuable à l'amélioration de la conjoncture économique. Pour ces deux années, le taux du Manitoba est près de la moyenne nationale. Au Manitoba, un jeune Autochtone est 2,3 fois plus susceptible d'être chômeur qu'un jeune non-Autochtone, une baisse par rapport à 3,5 fois en 1996. L'écart dans le domaine de l'emploi entre les jeunes Autochtones et non Autochtones diminue à mesure qu'augmente le niveau de scolarité.

JEUNES DÉLIQUANTS

Plus de 70 % des délinquants admis dans les établissements correctionnels pour jeunes en 1997-1998 étaient des Autochtones. Les jeunes hommes autochtones étaient 12 fois plus susceptibles d'être admis dans un établissement, et les jeunes femmes 22 fois. Le 10 mai 2000, on comptait 259 jeunes Autochtones en détention, ce qui représente 1,7 % de la population autochtone âgée de 12 à 17 ans.

GANGS DE RUE

On estime à 37 le nombre de gangs de rue qui recrutaient activement des membres au cours des années 1990. En 2000, il y avait 1 896 membres de gang connus ainsi que 1 239 membres inactifs n'ayant pas eu de contacts avec la police depuis deux ans. Aucun gang ne limite l'adhésion aux jeunes Autochtones. Cependant, la jeunesse autochtone est fortement représentée dans certains gangs de rue.

ÉVOLUTION DES TAUX D'INCARCÉRATION

La proportion d'Autochtones dans les prisons du Manitoba est passée de 10 % en 1950 à environ 60 % en 2000. Rien n'indique cependant que cette augmentation se soit traduite pas une hausse du taux de criminalité chez les Autochtones pendant cette période. Cependant, l'augmentation peut s'expliquer en grande partie par des facteurs tels l'urbanisation accrue des Autochtones et leur concentration dans les groupes d'âges correspondant aux jeunes et aux jeunes adultes.

SURREPRÉSENTATION DES AUTOCHTONES DANS LES PRISONS

Les Autochtones adultes sont environ 5,3 fois plus susceptibles d'être emprisonnés dans un établissement correctionnel provincial que les autres Manitobains. Cependant, le nombre d'Autochtones incarcérés est celui auquel on peut s'attendre compte tenu du profil démographique et socio-économique de cette tranche de la population (jeune, peu instruite, sans emploi, relativement nomade et comptant de nombreuses familles monoparentales). La surreprésentation des Autochtones est plus importante dans les villes des Prairies où ces caractéristiques sont réunies.

STATISTIQUES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2001, au Manitoba, le taux de participation des Autochtones au marché du travail était de 61,4 %, en hausse par rapport à 54 % en 1996. Le taux de chômage est passé de 25,3 % à 19,1 %. Toutefois, ces améliorations sont principalement attribuables aux conditions économiques générales plutôt qu'à une réduction de l'écart entre le nombre de travailleurs autochtones et non autochtones. Le taux de chômage chez les Autochtones était 311 % plus élevé que chez les non Autochtones, soit une légère baisse par rapport à 1996, lorsque ce pourcentage s'établissait à 325 %. Les Autochtones représentent plus de 30 % des chômeurs au Manitoba, malgré le fait qu'ils représentent moins de 10 % de la population en âge de travailler. Le contraste est moindre entre les statistiques du marché du travail pour les Autochtones et celles pour les non Autochtones au Manitoba qu'en Saskatchewan, où la population autochtone est semblable, mais tout de même supérieure à la moyenne nationale.

EMPLOI ET ÉDUCATION

Le taux de chômage est élevé à tous les niveaux de scolarité. Cependant, les Autochtones ayant fait des études postsecondaires sont plus susceptibles que les non Autochtones de participer au marché du travail, diminuant ainsi l'écart entre les taux d'emploi.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Il existe des différences sur le plan des caractéristiques du marché du travail entre les Métis et les Indiens inscrits, ainsi qu'entre les Indiens inscrits vivant à Winnipeg, à l'extérieur de la ville, dans les réserves et hors réserve. L'analyse de ces groupes pris individuellement, plutôt que sous la rubrique générale « Autochtones », révèle que bien des croyances sur le marché du travail autochtone sont tout simplement fausses.

MARCHÉ DU TRAVAIL - MÉTIS

En 2001, le taux de participation au marché du travail des Métis, jeunes et adultes, était sensiblement le même que celui de la population non autochtone, mais le taux de chômage était 2,75 fois plus élevé. Dans la province, la participation des Métis était de 71,7 %, le taux de chômage était de 12,9 % et le taux d'emploi de 59,4 %. En raison d'un meilleur climat économique, le chômage chez les Métis a connu une forte baisse par rapport à 1996, alors qu'il s'établissait à près de 20 %, et le taux d'emploi a connu une hausse considérable.

MARCHÉ DU TRAVAIL - PREMIÈRES NATIONS

Les taux de participation, d'emploi et de chômage dans les réserves ont très peu changé de 1996 à 2001, tandis qu'ils se sont grandement améliorés à Winnipeg et à l'extérieur des réserves. Cependant, même à l'extérieur des réserves, il y a beaucoup moins d'Indiens inscrits que de Métis qui participent au marché du travail ou qui ont un emploi. Un faible taux de participation, même dans une situation économique favorable à l'emploi comme celle de Winnipeg, révèle un « effet du travailleur découragé » chez de nombreux Indiens inscrits.

MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES RÉSERVES ET HORS RÉSERVE

Les taux de participation et d'emploi sont plus élevés hors réserve à l'extérieur de Winnipeg, tout comme le taux de mobilité. Dans le cadre de chaque recensement, on se rend compte que moins d'Indiens inscrits vivent dans ces régions et que ceux qui restent

sont extrêmement nomades. Bien que les indicateurs du marché du travail pour les Indiens inscrits soient relativement positifs hors réserve à l'extérieur de Winnipeg, il s'agit d'un marché du travail relativement restreint.

FEMMES DES PREMIÈRES NATIONS ET TRAVAIL

Les Indiennes inscrites vivant dans les réserves sont moins susceptibles de participer au marché du travail que les hommes, mais leur taux de chômage est considérablement inférieur à celui des hommes. Ainsi, les taux d'emploi des hommes et des femmes vivant dans les réserves sont semblables. Le faible taux de chômage chez les femmes reflète le transfert des professions traditionnellement exercées par les femmes à l'administration des Premières nations au cours des années 1980 et 1990. À Winnipeg, les taux de participation et d'emploi sont beaucoup plus élevés chez les hommes, mais ils sont légèrement plus élevés chez les femmes.

SOURCE DE REVENU

La dépendance des Autochtones à l'égard de l'aide sociale et d'autres transferts gouvernementaux comme source principale de revenu a considérablement diminué, passant de 30,8 % en 1996 à 19,2 % en 2001. Cette baisse s'est produite dans chaque région, tant dans les réserves que hors réserve; elle a été le plus remarquable à Winnipeg et à l'extérieur des réserves, dans le Sud. Cependant, les transferts gouvernementaux étaient encore la principale source de revenu pour 25,4 % des Indiens inscrits. Quant aux ménages métis, 10,2 % comptaient sur les transferts gouvernementaux pour subvenir à leurs besoins; cependant, un emploi était la principale source de revenu de 67,5 % des Métis comparativement à seulement 65,8 % chez les non Autochtones.

REVENU MÉDIAN

Les revenus annuels médians des Autochtones sont nettement inférieur à la moyenne, principalement parce que relativement peu d'Autochtones travaillent à temps plein pendant l'année. Le revenu d'un non Autochtone était de 21 684 \$, comparativement au revenu médian de 16 550 \$ pour les Métis. Les Indiens inscrits vivant hors réserve à l'extérieur de Winnipeg ont reçu 13 925 \$ dans le Sud et 12 062 \$ dans le Nord et ceux vivant à Winnipeg ont reçu 11 976 \$. Quant aux Autochtones vivant dans une réserve, leur revenu médian est encore plus bas : 9 345 \$ dans le Nord

et 7 615 \$ dans le Sud. L'écart entre les hommes et les femmes est beaucoup moins important parmi les Autochtones que parmi les non Autochtones.

REVENU ADEQUAT

L'indicateur le plus couramment utilisé est le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada, qui varie en fonction de la taille du ménage et de la population dans la collectivité. Parmi les personnes âgées de 15 ans et plus vivant à l'extérieur des réserves, 51 % des Indiens inscrits, 27 % des Métis et 15 % des non Autochtones ont un revenu inférieur au SFR. Le ratio d'Autochtones à faible revenu est beaucoup plus élevé au Manitoba et en Saskatchewan que dans les autres provinces et territoires. Cependant, le taux de faible revenu a considérablement diminué parmi tous les groupes autochtones de 1996 à 2001, ce qui correspond à la hausse du taux d'emploi.

REVENUS À WINNIPEG

À Winnipeg, on trouve une proportion encore plus importante des ménages autochtones sous le SFR, comparativement aux ménages hors réserve à l'extérieur de Winnipeg. Les données du recensement ne montrent aucune différence évidente entre le niveau de vie des Indiens inscrits vivant à Winnipeg et de ceux vivant dans les réserves, en partie parce qu'on ne peut appliquer entièrement le SFR dans les réserves.

PLEINS FEUX SUR WINNIPEG

En 2001, 55 755 Autochtones habitaient à Winnipeg, bien plus que dans toute autre ville canadienne. Ce segment de la population comptait 45 750 personnes en 1996. Cette augmentation est en grande partie attribuable aux personnes qui se sont identifiées comme Métis en 2001 et non en 1996. La population autochtone de Winnipeg est actuellement composée de 50,4 % de Métis, de 42 % d'Indiens inscrits et de 7 % d'Indiens non inscrits.

CENTRE VILLE DE WINNIPEG

Les Autochtones sont répartis un peu partout à Winnipeg, mais ils sont nombreux à habiter dans les parties nord et ouest du centre ville. Ils représentent plus de 20 % de la population de 18 secteurs de recensement. Le centre ville compte surtout des parents autochtones seuls et des personnes libres de liens familiaux.

QUARTIERS PÉRIPHÉRIQUES DE WINNIPEG

Les deux tiers des Autochtones de Winnipeg vivent dans des quartiers où ils représentent moins de 20 % de la population. En ce qui concerne l'éducation et les revenus, les Autochtones vivant dans certains quartiers à l'extérieur du centre-ville se rapprochent des moyennes de la ville, mais le taux de chômage et la stabilité résidentielle sont plus faibles. Selon les quartiers, les familles biparentales sont de deux à trois fois plus fréquentes qu'au centre-ville.

PARENTS SEULS À WINNIPEG

Les parents seuls métis et ceux des Premières nations se trouvent en nombre disproportionné à Winnipeg. Dans la ville, 18,3 % des parents seuls sont autochtones, alors que ceux-ci représentent 8,3 % de la population totale. La concentration de parents seuls autochtones à Winnipeg est typique des grands centres urbains au Canada.

ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Dans la province, 56 % des Métis habitent dans un logement qu'ils possèdent, comparativement à 24 % des Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves. À Winnipeg, 84 % des Indiens inscrits et 53 % des Métis sont locataires. L'emplacement des habitations à loyer modéré à Winnipeg détermine en grande partie la répartition de la majorité de la population autochtone.

COÛTS D'HABITATION

Vingt-trois pour cent des Métis et 38 % des Indiens inscrits qui louent un logement dépensent plus de 30 % de leur revenu en coûts d'habitation, une hausse considérable par rapport à 1996, alors que ces taux s'établissaient à 43 % et à 52 % respectivement. Ces pourcentages sont plus élevés à Winnipeg et plus faibles dans le Nord du Manitoba.

ÉTAT DES LOGEMENTS HORS RÉSERVE

Selon les données du recensement, 34 % des familles autochtones hors réserve habitent dans des logements nécessitant des réparations mineures et 19 % dans des logements nécessitant des réparations majeures. L'état moyen des logements des Autochtones s'est peu amélioré de 1996 à 2001; il est meilleur à Winnipeg et pire dans le Nord.

SURPEUPEMENT DES LOGEMENTS HORS RÉSERVE

Le surpeuplement est en partie attribuable à la taille des familles, aux coûts d'habitation et à l'offre de logements. La moitié des Indiens inscrits vivant hors réserve, 43 % des Métis et 33 % des non Autochtones habitent dans des logements où il y a une ou deux personnes par chambre, ce qui peut indiquer ou non un surpeuplement. Quant aux Autochtones vivant hors réserve, 5,8 % habitent dans des logements où il y a deux personnes ou plus par chambre, ce qui indique un surpeuplement. Le surpeuplement est pire dans le Nord, où 13 % des Indiens inscrits vivant hors réserve habitent dans un logement où il y a au moins deux personnes par chambre. Au Manitoba, à l'extérieur des réserves, 28 % des Métis et 43 % des Indiens inscrits et non inscrits éprouvent des « besoins impérieux de logement », tels que les définit la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

LOGEMENT DANS LES RÉSERVES

Plus de 80 % des Indiens inscrits vivant dans une réserve habitent dans un logement appartenant à la bande. Ils sont un peu plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé que les Indiens inscrits vivant hors réserve mais beaucoup plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures. Dans la plupart des Premières nations au Manitoba, de 20 % à 30 % des logements nécessitent des réparations majeures ou un remplacement. De plus, un nombre disproportionné de logements dans le Nord n'ont pas d'installations modernes de plomberie et d'évacuation des eaux usées.

MIGRATION

Dans le cadre du recensement de 2001, un plus grand nombre d'Indiens inscrits et de Métis ont indiqué avoir changé d'adresse par rapport à l'année précédente et à cinq ans auparavant. En omettant ceux qui ont simplement déménagé dans la même municipalité, on constate qu'il y a très peu de différence entre les taux de migration des Autochtones et des non Autochtones (16,6 % contre 13,7 % pendant cinq ans). Les Indiens inscrits vivant dans les réserves du Nord (7,8 %) et les Métis de Winnipeg (10,7 %) sont moins nomades que la moyenne provinciale, tandis que les Indiens inscrits de Winnipeg (19,7 %) et ceux vivant hors réserve à l'extérieur de Winnipeg (29 % dans le Nord et 36 % dans le Sud) sont plus nomades.

CARACTÉRISTIQUES DES MIGRANTS

On trouve les migrants autochtones en nombre disproportionné hors réserve à l'extérieur de Winnipeg, et en nombre inférieur à la moyenne à Winnipeg et dans les réserves. Comme groupe, les migrants sont jeunes : 80 % des migrants autochtones adultes sont âgés de 15 à 39 ans, comparativement à 62 % de tous les adultes autochtones. Les parents seuls et les personnes hors famille sont surreprésentés dans ce groupe. Leur niveau d'éducation est plus haut que la moyenne.

MIGRANTS VIVANT À WINNIPEG

Les Autochtones qui migrent à Winnipeg se trouvent devant une pénurie de logements abordables. On essaie de réduire le surpeuplement en formant des ménages de taille plus grande dans des logements loués comptant davantage de chambres.

DÉMÉNAGEMENTS RÉSIDENTIELS LOCAUX

Le taux élevé apparent de mobilité des Autochtones consiste principalement en déménagements résidentiels dans une même municipalité. Cela s'applique particulièrement à Winnipeg où seulement 15 440 des 46 850 Autochtones âgés de 5 ans et plus en 2001 habitaient à la même adresse cinq ans auparavant. Au cours de l'année précédente, 31 % avaient déménagé. Cette situation est associée au faible taux d'accès à la propriété. Les déménagements dans un même quartier et d'un quartier du centre ville à l'autre contribuent à l'instabilité des inscriptions d'enfants dans les écoles.

CHAPITRE 1 : Données Démographiques

POPULATION AUTOCHTONE DU MANITOBA

Selon les données de Statistique Canada, 150 040 Autochtones vivaient au Manitoba en 2001, ce qui représentait 13,6 % de la population totale du Manitoba.¹ La proportion d'Autochtones au sein de la population a augmenté rapidement au cours des vingt dernières années. En 1981, la population autochtone comptait 66 280 personnes, soit 6,5 % de la population totale. En 1986, ce nombre est passé à 93 450 personnes, soit 8,7 % de la population totale, puis à 116 200 personnes en 1991, soit 10,6 % de la population totale, et à 128 910 personnes en 1996, soit 11,7 % de la population totale.²

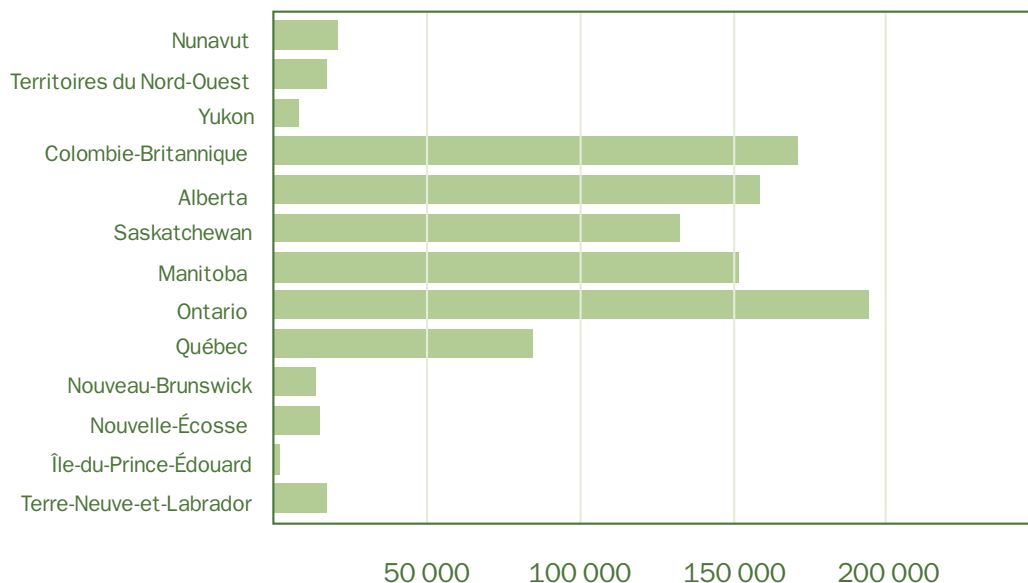
Alors que la population totale du Manitoba est restée relativement stable, la population autochtone a augmenté en raison du taux de natalité plus élevé que celui de la population non autochtone et du taux de mortalité chez les Autochtones beaucoup plus bas que celui enregistré avant 1981. D'autres facteurs ont contribué à la croissance apparente de la population autochtone, dont :

- 1 une plus grande propension à déclarer les origines autochtones;
- 2 les effets du projet de loi C-31;
- 3 la couverture améliorée du recensement en ce qui concerne les populations des régions éloignées et les populations urbaines;
- 4 l'inscription plus diligente des jeunes enfants en vertu de la Loi sur les Indiens.

POPULATION AUTOCHTONE DU CANADA

Plusieurs provinces et territoires comptent une population autochtone importante, dont le Manitoba, qui arrive au quatrième rang après l'Ontario (188 315), la Colombie Britannique (170 025) et l'Alberta (156 220).³ Au Canada, près d'un Autochtone sur six vit au Manitoba.

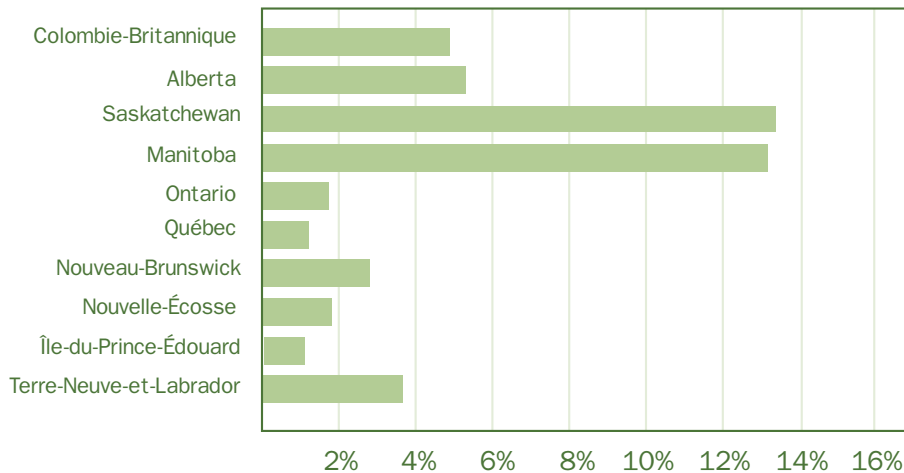
Répartition géographique de la population autochtone du Canada d'après les données du recensement de 2001



En 2001, 55 755 Autochtones vivaient dans la région métropolitaine de recensement de Winnipeg, soit environ 8 000 de plus que la population autochtone totale du Nunavut,⁴ du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Proportionnellement, c'est le Manitoba et la Saskatchewan qui comptent, et de loin, la plus forte concentration d'Autochtones de l'ensemble des dix provinces. Comme la population totale de ces deux provinces est relativement faible, les Autochtones représentent un peu moins de 14 % de leur population respective. L'Alberta vient au troisième rang, avec une proportion de 5 %, suivie de la Colombie-Britannique qui se situe à 4,4 %. Les Autochtones représentent moins de 2 % de la population de l'Ontario et du Québec.⁵

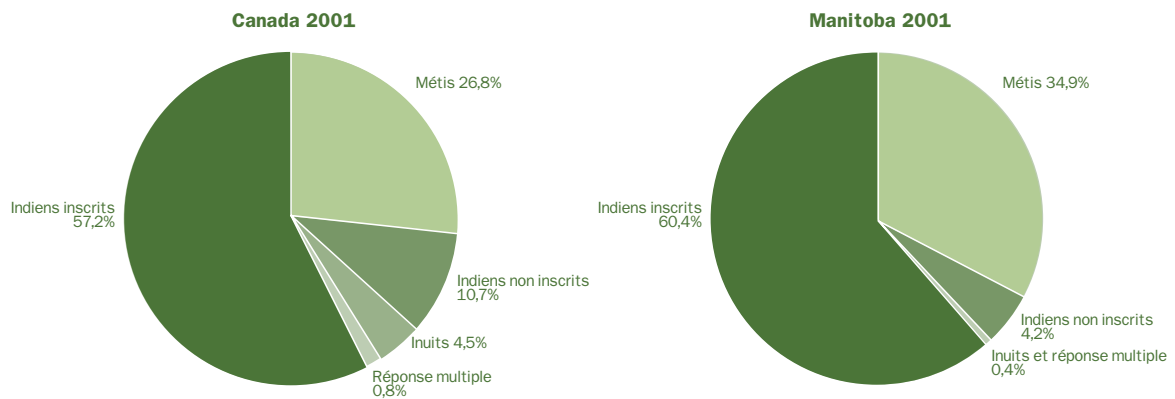
Pourcentage d'Autochtones dans les provinces d'après les données du recensement de 2001



GROUPES AUTOCHTONES

Selon les données de Statistique Canada, 90 345 (ou 60 %) des Autochtones vivant au Manitoba appartiennent à la catégorie des Indiens de l'Amérique du Nord, catégorie qui comprend les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits, ainsi que les Indiens visés et non visés par un traité. Les groupes autochtones des Premières nations originaires du Manitoba comprennent les Ojibway, les Cris, les Oji Cris, les Dakota et les Dénés.

De plus, 90 155 des Autochtones du Manitoba sont des Indiens inscrits, c'est-à-dire qu'ils sont inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens. Il existe une distinction entre le groupe des Indiens inscrits et le groupe de personnes qui s'identifient comme étant des Indiens de l'Amérique du Nord, car certains Indiens inscrits s'identifient comme faisant partie d'un groupe différent (les Métis), alors que certaines personnes ayant déclaré l'identité indienne ne sont pas inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens (les Indiens non inscrits). Dans certaines autres provinces, particulièrement dans l'Est du pays, le groupe de personnes ayant déclaré l'identité indienne est beaucoup plus important que le groupe d'Indiens inscrits.



Au Manitoba, le pourcentage de Métis est plus élevé que la moyenne de l'ensemble du Canada. En effet, il y a au Manitoba 52 095 Métis, sans compter les Métis qui ont également indiqué faire partie des Indiens inscrits, et ils représentent 34,9 % de la population autochtone de la province.⁶ Par comparaison, 26,8 % des Autochtones au Canada sont Métis d'après la définition.⁷ Les Inuits, les Indiens non inscrits et ceux faisant partie de la catégorie « autre / réponse multiple » représentent une proportion plus faible de la population autochtone du Manitoba, par rapport à la moyenne nationale.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU MANITOBA

En 2001, 51 720 des Autochtones du Manitoba (ou 34,7 %) vivaient à l'intérieur des limites municipales de Winnipeg (55 755 dans la région métropolitaine de recensement de Winnipeg). En outre, 52 025 Autochtones (34,8 %) vivaient dans une réserve au sein de l'une des 62 bandes / Premières nations de la province. Les autres (30,5 %) vivaient dans d'autres régions urbaines, dans des collectivités métisses, en milieu rural ou sur des terres domaniales.

Des quelque 90 000 Indiens inscrits dénombrés dans le cadre du recensement de 2001, 56 % vivaient dans des réserves, 24 % vivaient à Winnipeg et 20 % vivaient ailleurs, en milieu urbain pour la plupart. Des quelque 52 000 Métis, 50 % vivaient à Winnipeg et 50 % dans d'autres centres urbains et petites collectivités; bon nombre d'entre eux vivaient dans des collectivités à majorité métisse, certaines se trouvant près des Premières nations et d'autres non.

D'après les données du recensement, 6 900 Autochtones du Manitoba n'ont pu être classifiés ni dans le groupe des Indiens inscrits ni dans celui des Métis. De ce nombre, 6 300 se sont identifiés comme faisant partie de la catégorie des Indiens de l'Amérique du Nord, tout en indiquant qu'ils n'étaient pas inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens (Indiens non inscrits). Les autres étaient des Inuits (285) ou des personnes ayant indiqué de multiples identités autochtones en précisant qu'elles n'avaient pas fait de demande d'inscription en vertu de la Loi sur les Indiens (380). De ce groupe composé d'Indiens non inscrits et de non-Métis, 57 % vivaient à Winnipeg et 3 000 vivaient dans d'autres régions urbaines ou rurales.

RÉPARTITION NORD-SUD

Selon la définition d'Autochtone qu'utilise le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba, 57 445 Autochtones vivent dans le Nord du Manitoba.⁹ Bien que la population autochtone du Nord du Manitoba ait augmenté de 4 000 personnes de 1996 à 2001, le pourcentage d'Autochtones manitobains habitant dans cette région a diminué, passant de 42 % à 38,5 %.

En 2001, dans le Nord du Manitoba, les Autochtones représentaient la forte majorité de la population (62 %), une hausse par rapport à 57 % en 1996. Par comparaison, seulement 8,5 % de la population de Winnipeg et 10,3 % de la population du Sud du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg est autochtone. Dans le Nord, 98,5 % des personnes qui vivent dans les réserves et 32,5 % de celles qui habitent à l'extérieur des réserves sont des Autochtones. Dans cette région, 71 % des Autochtones vivent dans les réserves, comparativement à seulement 18 % dans le Sud, la région de Winnipeg comprise. Plus de la moitié des membres d'un bon nombre des Premières nations du Sud vivent à l'extérieur des réserves. Le Nord et le Sud sont deux milieux très différents pour les Autochtones du Manitoba.

Au moins 48 995 (soit 85,3 %) des Autochtones vivant dans le Nord sont des Indiens inscrits et 40 090 (soit 82 %) d'entre eux vivent dans les réserves. Au Manitoba, les citoyens vivant dans les réserves sont proportionnellement plus nombreux à vivre dans des régions isolées que l'on ne peut atteindre qu'en avion que dans les autres provinces, à l'exception du Québec, soit 32 % selon les données d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Environ la moitié des 8 905 Indiens inscrits vivant hors réserve dans le Nord du Manitoba habitent à Thompson ou à The Pas, alors que les autres vivent ailleurs dans le Nord.

Treize pour cent (13 %) des Autochtones du Nord sont des Métis, une baisse par rapport à 15 % en 1996. En fait, la population métisse du Nord a diminué d'environ 300 personnes de 1996 à 2001. Dans cette région, 445 Métis vivent dans une réserve indienne et 6 995 vivent ailleurs. Les villes de Thompson, de The Pas et de Flin Flon ne comptent que 2 750 des Métis habitant dans le Nord; ainsi, plus de 4 200 vivent dans des peuplements dispersés, dont un grand nombre sont des collectivités relevant du ministère des Affaires du Nord et se trouvant près des réserves. Les autres Autochtones qui vivent dans le Nord, soit 1 015 personnes, sont des Indiens non inscrits ou des Inuits. L'accès aux services peut s'avérer problématique pour un grand nombre de ces habitants du Nord.



Des Autochtones s'identifiant comme tels, 92 000 (soit 61,5 %) vivent dans le Sud du Manitoba. Il s'agit d'une hausse importante par rapport à 74 070 en 1996 et cette différence est en grande partie attribuable à la hausse du nombre de personnes s'étant identifiées

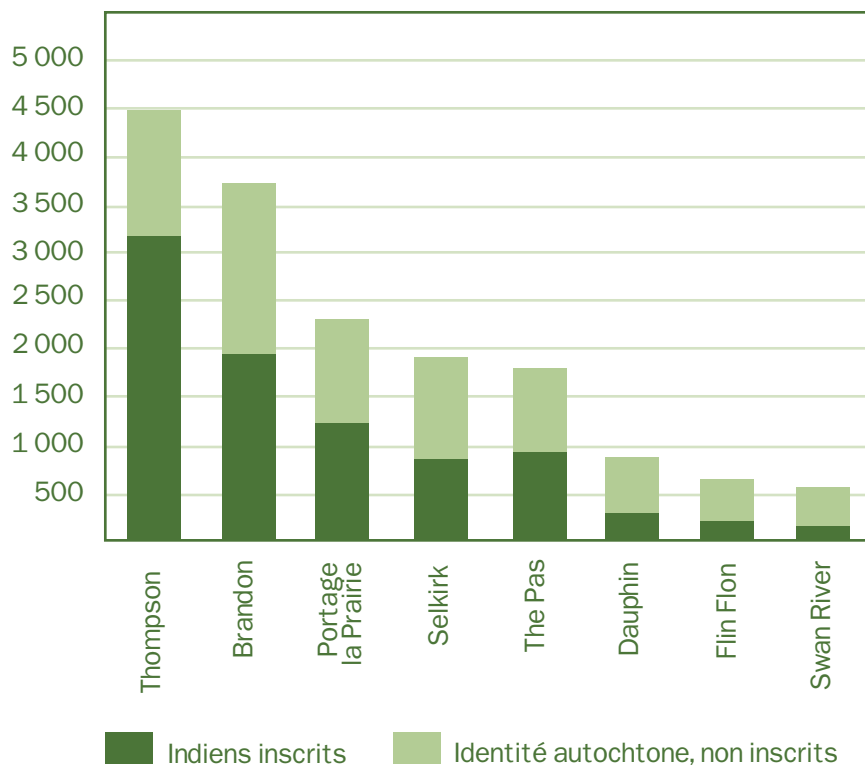
comme Métis au recensement. Dans ce groupe, 49 % sont des Métis, 45 % sont des Indiens inscrits et 6 % font partie d'un autre groupe autochtone, principalement les Indiens non inscrits. Des Autochtones qui vivent dans le Sud, 60 % habitent à Winnipeg et 40 % à l'extérieur de la ville.

Dans le Sud du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg, 11 135 Indiens inscrits vivent dans des réserves et 8 290 vivent hors réserve, la plupart en milieu urbain. On compte 18 485 Métis dans le Sud du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg, une hausse par rapport à 13 175 il y a cinq ans, ainsi que 1 980 autres Autochtones. Fait remarquable, 86 % des Métis du Manitoba habitent dans le Sud de la province, Winnipeg compris, comparativement à seulement 46 % des Indiens inscrits.

RÉPARTITION URBAINE

À l'extérieur de Winnipeg, aucune région urbaine du Manitoba ne compte une population autochtone de plus de 4 500 personnes. Le tableau suivant donne un aperçu des populations autochtones des huit municipalités urbaines où l'on trouve des centres d'amitié :¹⁰

Population autochtone de certaines municipalités urbaines du Manitoba d'après les données du recensement de 2001



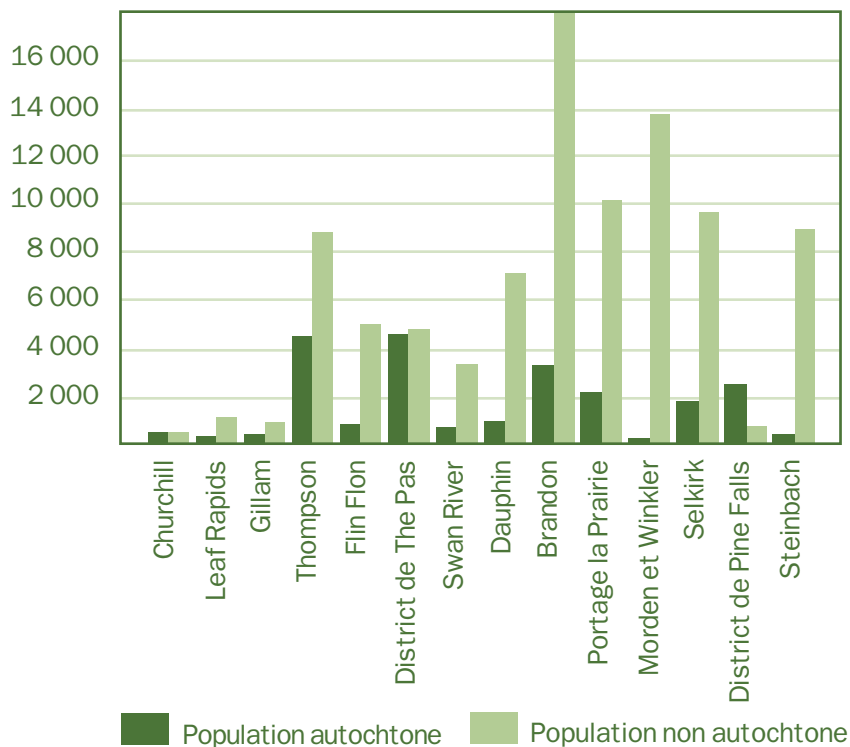
Thompson et Brandon sont les deux régions qui comptent le plus grand nombre d'Indiens inscrits vivant à l'intérieur des limites municipales (3 220 et 1 975 respectivement), suivies de Portage la Prairie et de The Pas. Les Indiens inscrits représentent environ 24 % de la population de Thompson, alors qu'ils représentent 16 % de la population de The Pas, 9 % de celle de Portage la Prairie, 7 % de celle de Selkirk, 5 % de celle de Brandon et de 3,5 % à 4 % de la population des quatre autres centres. Fait intéressant, la proportion d'Indiens inscrits est plus élevée dans ces régions, à l'exception de Flin Flon, qu'elle ne l'est à Winnipeg (3,6 %).

Au total, 8 720 Indiens inscrits sont répartis dans ces huit municipalités, et 7 800 autres personnes se sont déclarées d'identité autochtone mais ne sont pas inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens. La quasi-totalité de ces personnes ont déclaré l'identité métisse. Les Métis sont plus nombreux que les Indiens inscrits à Selkirk, à Dauphin, à Flin Flon et à Swan River.

Il convient de signaler que la population autochtone de Thompson a augmenté d'environ 900 personnes de 1996 à 2001, tandis que la population totale a diminué de plus de 1 000 personnes. Ainsi, la proportion d'Autochtones à Thompson est passée de 25 % à 34 %. Aucun autre centre urbain au Manitoba n'a connu une variation de population de cette ampleur.¹¹

Le tableau suivant donne un aperçu différent de la répartition urbaine de la population autochtone à l'extérieur de Winnipeg. Dans ce tableau, des localités adjacentes ont été regroupées par région géographique et unité économique : Morden et Winkler; The Pas, la nation crie Opaskwayak et la municipalité rurale de Kelsey (Carrot Valley); ainsi que Powerview, Pine Falls et la Première nation Sagkeng. La population non autochtone de Brandon (36 000) a été tronquée dans ce tableau afin de mieux faire ressortir la population autochtone des petits centres urbains :¹²

Population autochtone et non autochtone dans certaines régions urbaines d'après les données du recensement de 2001



De ce point de vue, la population autochtone de The Pas et des environs dépasse en fait celle de Thompson et des environs, soit un total de 4 800 personnes comparativement à 4 500, ou 49 % par rapport à 34 % si l'on considère la proportion de la population totale. Les populations autochtones de ces deux centres sont comparables à celles des réserves importantes qui se trouvent dans le Nord, soit Island Lake, Norway House, Nelson House et Cross Lake. De plus, un certain nombre d'autres réserves comptent une population autochtone plus nombreuse que toute région urbaine du Nord, autre que Thompson et The Pas.

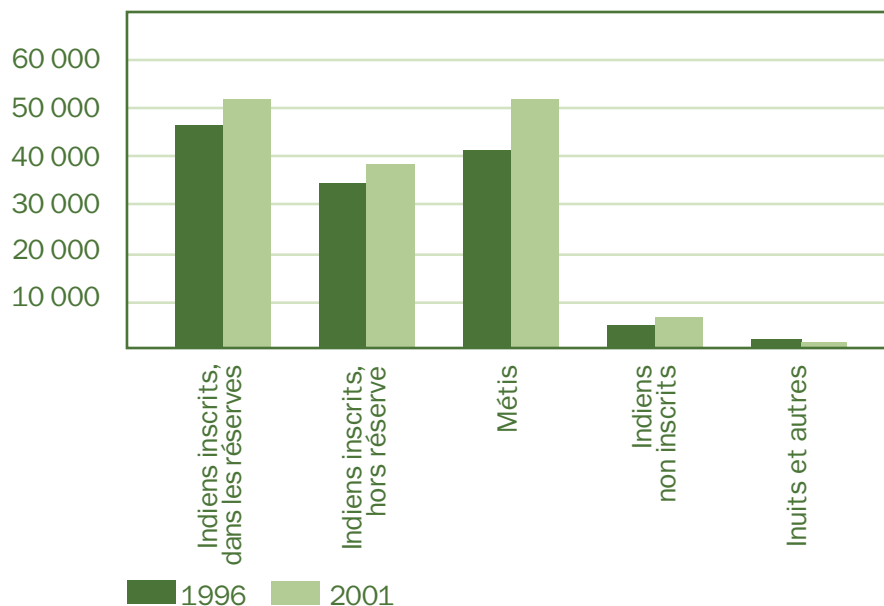
Dans le Sud à l'extérieur de Winnipeg, c'est Brandon qui compte la population autochtone urbaine la plus importante, soit 3 725 personnes, ou 9,4 % de sa population totale. Le profil démographique autochtone de Brandon est comparable à celui de Winnipeg, sauf que la proportion relative d'Indiens inscrits vivant à Brandon est plus élevée, alors que Winnipeg compte une plus grande proportion de Métis. Parmi les collectivités urbaines autochtones du Sud, Portage la Prairie et Selkirk arrivent au deuxième et au troisième rang en importance, suivies des régions de Pine Falls et de Dauphin.

Les Autochtones représentent 18 % de la population de Portage la Prairie et 20 % de la population de Selkirk, proportions beaucoup plus élevées que dans les autres centres urbains du Sud. Un bon nombre de villes du Sud ne comptent que très peu d'Autochtones, dont Morden/Winkler (165 ou 1,2 %), Neepawa (55 ou 1,7 %), et Carman (55 ou 1,9 %). On dénombre beaucoup plus d'Autochtones dans certaines villes où l'on en recensait peu en 1996 compte tenu de l'auto-identification accrue des Métis en 2001. La population d'identité autochtone est passé de 1,8 % à 3,9 % à Steinbach, de 1,5 % à 5,1 % à Minnedosa et de 1,5 % à 5,4 % à Beausejour.¹³

TENDANCES EN MATIÈRE DE RÉPARTITION DE LA POPULATION

À l'exception d'une légère baisse du nombre de Métis dans le Nord, rien n'indique que la migration entre les régions ou que les écarts entre les taux de natalité et de mortalité des groupes autochtones aient entraîné des changements importants dans la répartition actuelle de la population autochtone de 1996 à 2001. La principale tendance pendant cette période a été la propension accrue des Métis à s'identifier comme tels pour le recensement.

Population autochtone du Manitoba par groupe d'après les données des recensements de 1996 et de 2001



Selon le recensement, la population d'Indiens inscrits est passée de 81 715 à 90 155, soit une augmentation de 10,3 %. Cette hausse se rapproche beaucoup du taux d'accroissement naturel (naissances moins décès) pour ce groupe. En revanche, le nombre de personnes s'identifiant comme Métis, mais non inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens, est passé de 40 720 à 52 085, soit une augmentation de 27,9 %. Le taux de natalité des Métis est

légèrement inférieur à celui des Indiens inscrits. Ainsi, on peut estimer qu'au moins les deux tiers de cette augmentation sont attribuables à la mobilité ethnique. Par mobilité ethnique, on entend les personnes qui ne s'étaient pas identifiées comme Métis dans le cadre du recensement de 1996, mais qui l'ont fait pour celui de 2001.

La population de Métis s'identifiant comme tels a augmenté de 31,8 % à Winnipeg et de 41,2 % dans le Sud du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg. Les variations visibles dans la population totale autochtone, du Nord vers le Sud ou des régions rurales vers Winnipeg, peuvent s'expliquer en grande partie par la mobilité ethnique. Il faut souligner que l'auto-identification accrue des Métis est une tendance récente : la population métisse n'a augmenté que de 5 % de 1991 à 1996.

Conséquence de l'auto-identification accrue des Métis, la population métisse recensée dépasse maintenant la population recensée d'Autochtones vivant dans les réserves, situation qui survient pour la première fois depuis que l'on consigne ces données.

Il n'y a eu que de légères variations réelles dans la population de 1996 à 2001. On peut analyser la mobilité entre les régions grâce à la question du recensement selon laquelle on demandait aux répondants d'indiquer où ils habitaient cinq ans auparavant.

Comme l'indique le diagramme ci-dessous, on a constaté une migration nette de 515 Autochtones vers les réserves de 1996 à 2001, 350 d'entre eux ayant quitté Winnipeg. Par ailleurs, on a constaté une migration nette de 505 Autochtones du Nord vers le Sud du Manitoba. On a également constaté une migration interne nette de 585 personnes vers Winnipeg, puisque le nombre de personnes qui ont migré de Winnipeg vers les réserves était supérieur au nombre de personnes ayant migré d'endroits hors réserve vers Winnipeg.

En raison de la très faible migration interne nette d'Autochtones vers Winnipeg entre 1996 et 2001 et de la faible émigration interne de 1991 à 1996, il semble que toute croissance de la population autochtone à Winnipeg pendant les années 1990 était le résultat de la croissance naturelle de la population, ainsi que d'une propension accrue des gens à s'identifier comme Autochtone, surtout chez les Métis. Cela diffère de la perception répandue d'une migration autochtone rapide vers la ville, qui tire son origine dans les années 1960 à 1980, alors que le taux de migration interne était beaucoup plus élevé.

Une étude effectuée en 1996 sur les mouvements migratoires des populations autochtones de 1986 à 1991 tentait d'expliquer les causes possibles du renversement des tendances à la migration interne qui existaient. Clatworthy et al ont constaté une migration interne nette de 5 440 personnes vers les régions métropolitaines de recensement (RMR) à l'échelle nationale, un nombre beaucoup moins élevé que prévu. Ils ont également constaté, pendant cette même période, une migration interne nette de 9 540 personnes vers des réserves ainsi qu'une migration nette des RMR vers les réserves. La plupart des migrants internes qui se sont déplacés vers les RMR et les réserves provenaient de régions rurales et de petits centres urbains.¹⁴ Ces régions ne comptent qu'une très faible population autochtone en raison de décennies d'exode rural. Par conséquent, à la fin des années 1980 ou au début des années 1990, le mouvement des émigrants internes des grandes villes aux réserves a cessé d'être atténué par le mouvement des immigrants internes en provenance d'autres endroits situés à l'extérieur des réserves.

MIGRATION INTRAPROVINCIALE NETTE DES AUTOCHTONES, 1996-2001



Bien qu'il y ait eu une faible migration nette de 1996 à 2001, il y a eu un « roulement » important de la répartition de la population compte tenu de la tendance des Autochtones qui, en moyenne, sont davantage nomades que les non Autochtones. Par exemple, même si la migration nette vers Winnipeg en provenance d'autres endroits hors réserve du Sud de la province était de seulement 520, ce nombre représentait le départ de 1 670 personnes de Winnipeg et l'installation de 2 190 personnes à Winnipeg. En outre, 4 380 Autochtones sont arrivés au Manitoba en provenance d'autres provinces et territoires du Canada. De ce nombre, 2 100 se sont installés à Winnipeg et 1 415 dans d'autres endroits hors réserve dans le Sud de la province. D'autres chapitres de ce livre traitant de questions socio économiques précises feront ressortir les nouvelles données et les données antérieures concernant les segments de la population autochtone qui sont relativement mobiles ou qui migrent.

DOSSIER : Projet de loi C-31

Les modifications apportées en 1985 à la Loi sur les Indiens, que l'on désigne communément le projet de loi C 31, ont eu d'importantes répercussions sur le profil démographique de la population autochtone au cours des vingt dernières années. Ayant pour but principal d'éliminer la discrimination sexuelle dans la Loi sur les Indiens, le projet de loi C 31 contenait trois séries de dispositions qui pouvaient avoir un effet sur les membres des Premières nations et les autres populations autochtones.

Rétablissement du statut d'Indien

Les dispositions qui ont attiré le plus d'attention sont celles visant le rétablissement du statut d'Indien inscrit des personnes qui l'avaient perdu ou de celles qui n'avaient pas le droit d'être inscrites selon les versions antérieures de la Loi sur les Indiens. Il s'agissait en général d'Indiennes qui perdaient leur statut en épousant des non-Indiens, ainsi que des enfants issus de ces mariages. La majorité des Indiens inscrits ont été rétablis dans leurs droits aux termes du projet de loi C 31 de 1986 à 1991, mais comme les modifications ne s'accompagnaient d'aucune clause de révision, un petit nombre d'Indiens visés par le projet de loi continuent de s'inscrire chaque année, en vertu de ces dispositions

Au Canada, c'est en Ontario que les effets du projet de loi C 31 sur les Indiens inscrits se sont fait le plus sentir. Le projet de loi a eu relativement moins de répercussions au Manitoba et dans les autres provinces des Prairies. Toutefois, en 1999, il y avait eu au total 15 517 demandes de rétablissement de statut en vertu du projet de loi C 31, dont la majorité avaient été traitées à la fin des années 1980 et au début des années 1990. De toutes les provinces, c'est le Manitoba qui a la plus forte proportion d'Indiens visés par le projet de loi C 31 vivant dans les réserves, soit 26 % comparativement à la moyenne nationale qui se situe à 16 % (et à seulement 8 % en Ontario). La grande majorité des membres de ce groupe (plus de 90 %) vivaient dans les réserves au moment de leur inscription. Par conséquent, les effets du projet de loi C 31 sur les populations actuelles des réserves ont été minimes.

En revanche, les dispositions du projet de loi C-31 visant le rétablissement ont eu une incidence considérable sur les Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves. Alors que les Indiens visés par le projet de loi représentaient en 1996 seulement 6 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves, ils comptaient pour le tiers de ceux qui vivaient à l'extérieur des réserves. Comme pratiquement tous les Indiens visés par le projet de loi sont également membres des différentes Premières nations, cela signifie que le nombre de membres de bien des bandes qui vivent à l'extérieur des réserves a augmenté de façon considérable, et ce, malgré l'absence de migration nette en provenance et à destination des réserves.

Règles sur la transmission du statut d'Indien

La seconde série de dispositions du projet de loi C 31 ayant eu des répercussions sur le profil démographique de la population autochtone concernait les nouvelles règles déterminant l'admissibilité au statut d'Indien des enfants nés d'un parent inscrit après le 17 avril 1985. Il s'agit des « règles sur la transmission du statut d'Indien ». En vertu des nouvelles règles, « le statut d'Indien inscrit est maintenant reconnu à la naissance et ne peut faire l'objet ni d'une perte ni d'un rétablissement ». Un enfant a le droit d'être inscrit à titre d'Indien en vertu du paragraphe 6(1) si ses parents ont tous deux le droit d'être inscrits et, en vertu du paragraphe 6(2), si l'un de ses parents a le droit d'être inscrit en vertu du paragraphe 6(1). Toutefois, si l'un des parents n'est pas un Indien et que l'autre est inscrit en vertu du paragraphe 6(2), leur enfant n'a pas le droit d'être inscrit à titre d'Indien.

Les enfants n'ont donc plus le droit d'acquérir le statut d'Indien après deux générations successives d'exogamie. Les effets de cette disposition ont été négligeables jusqu'à présent, mais, à long terme, le segment de la population dont un seul des parents est inscrit, et qui perdra par conséquent le droit d'acquérir le statut d'Indien, ira en augmentant. La taille de ce

groupe sera déterminé par le taux d'exogamie, et les conséquences pour chacune des Premières nations seront différentes selon leur emplacement et leur profil démographique, à savoir la proportion de membres vivant dans les réserves et à l'extérieur des réserves.

En 1995, le taux prévu d'exogamie chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves au Manitoba était de 26 %, l'exogamie étant définie comme « la probabilité qu'un enfant soit issu d'une union entre un Indien et un non Indien ». Au cours de la période allant de 1975 à 1995, ce taux est demeuré relativement constant. En supposant que des données sont recueillies de manière exacte selon la logique du projet de loi C 31, environ 75 % des enfants des Indiens inscrits vivant dans les réserves seront inscrits en vertu du paragraphe 6(1), plus de 20 % le seront en vertu du paragraphe 6(2), alors qu'une faible minorité n'aura pas le droit d'acquérir le statut d'Indien.

Le taux d'exogamie est beaucoup plus élevé à l'extérieur des réserves. Au Manitoba, il est estimé à 62,5 %. Puisque les enfants nés à l'extérieur des réserves après 1985 atteindront sous peu l'âge de procréer, le nombre déjà minoritaire d'enfants indiens inscrits en vertu du paragraphe 6(1) diminuera progressivement, alors qu'il y aura un nombre important et sans cesse croissant d'enfants qui n'auront pas droit à l'inscription. En ce sens, et en considérant la situation à plus long terme, l'augmentation du nombre d'Indiens inscrits liée aux dispositions du projet de loi C 31 visant le rétablissement du statut n'est que temporaire. Selon les estimations, le nombre d'enfants d'Indiens inscrits nés de 1985 à 1995 qui ne sont pas admissibles au statut d'Indien inscrit se situerait déjà à 13 336 à l'échelle nationale. Plus de 90 % de ces enfants ont pour parents des Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves.

Règles visant l'appartenance à une bande

La troisième série de dispositions du projet de loi C 31 ayant une incidence sur le profil démographique vise la possibilité offerte aux Premières nations d'adopter leurs propres règles déterminant l'appartenance à la bande. Des Premières nations du Canada, 40 % ont déjà défini des critères d'appartenance qui diffèrent considérablement des règles prévues à cet égard dans le projet de loi C 31. Quinze pour cent (15 %) d'entre elles ont adopté un critère d'appartenance sans restriction selon lequel une personne a le droit de faire partie d'une bande pourvu que l'un de ses parents y soit admissible. Il s'ensuit que les effectifs de la bande peuvent augmenter rapidement et inclure des personnes qui n'auraient pas droit à l'inscription en vertu de la Loi sur les Indiens. Un autre 5 % ont adopté, sous une forme ou une autre, des règles relatives au degré de sang indien en vertu desquelles le droit à l'appartenance dépend de la « quantité de sang indien » que possède une personne. Cette limite de bande est généralement fixée à 50 %. Enfin, 11 % des Premières nations ont établi des règles restrictives selon lesquelles le nom d'un enfant ne peut être ajouté aux effectifs que si ses parents y ont tous deux admissibles. L'adoption des règles relatives au degré de sang indien et, dans une plus grande mesure encore, des règles qui restreignent l'appartenance en fonction du droit d'inscription des deux parents, pourrait signifier qu'à long terme de plus en plus d'Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve viendront grossir les rangs d'une sous-catégorie de personnes n'ayant pas le droit de faire partie des effectifs de l'une ou l'autre des Premières nations.

Les Premières nations de la Saskatchewan sont de loin celles qui ont le plus favorisé l'adoption des règles relatives aux deux parents, suivies des bandes de la région de l'Atlantique et de la Colombie-Britannique. Quant aux règles relatives au degré de sang indien, elles ont connu plus de succès en Alberta, dans le Nord du Canada et en Ontario. Par comparaison, après celles du Québec, les Premières nations du Manitoba ont le plus tendance à suivre les règles prévues dans la Loi sur les Indiens, minimisant ainsi l'écart entre le nombre d'Indiens inscrits et le nombre de personnes inscrites sur les listes de bande.¹⁵

Document fondé sur le rapport de la firme Four Directions Consulting Group intitulé « Implications of First Nations Demography », Winnipeg, Manitoba, 1997, pages 14 à 34.

LANGUES AUTOCHTONES AU MANITOBA

Bien que les langues autochtones soient principalement utilisées par les aînés et que les jeunes les parlent plus rarement, elles continuent d'avoir de l'importance. Toutefois, la langue maternelle (la première langue apprise et encore comprise) et la langue parlée à la maison (langue le plus souvent parlée à la maison) peuvent varier d'un groupe autochtone à l'autre, ainsi que d'une région à l'autre au Manitoba.

Pour l'ensemble des Autochtones du Manitoba, l'anglais est la langue maternelle la plus fréquente, soit 72,7 %, une forte hausse par rapport à 65 % en 1996. Le cri suit au deuxième rang (12,4 %, en baisse par rapport à 18 % en 1996), suivi de l'ojibway (6 %) et du français (4 %). Seulement 3 % des répondants ont indiqué plus d'une langue maternelle; il s'agit dans la plupart des cas de l'anglais et d'au moins une langue autochtone.

Quant aux langues parlées à la maison, 80 % des répondants ont indiqué une seule langue et dans 92 % des cas il s'agissait de l'anglais. Ainsi, seulement 8 % des Autochtones sont considérés unilingues dans une langue autre que l'anglais. De ce groupe, 4 565 Autochtones parlent cri, 2 080 parlent oji-cri et 2 020 parlent ojibway.¹⁶

Au Manitoba, 29 520 personnes ont indiqué parler plus d'une langue à la maison, habituellement l'anglais et au moins une autre langue autochtone. Au total, près de 40 000 personnes ont déclaré utiliser une langue autochtone à la maison, de façon exclusive ou non. Les membres de ce groupe se trouvent, pour la plupart, dans le Nord du Manitoba, tandis que l'anglais est la langue parlée dans une très grande majorité de foyers dans le Sud.

Des données témoignant de la vitalité des langues autochtones dans les réserves ont été recueillies dans le cadre de l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations du Manitoba effectuée en 1998. Au moins 55 % des répondants, dont la plupart étaient âgés de 25 à 44 ans, ont indiqué qu'ils préféraient utiliser une langue autochtone dans leurs conversations de tous les jours. Au moins 74 % d'entre eux estimaient que des progrès avaient été réalisés au cours des dernières années en ce qui a trait à la promotion des langues autochtones.¹⁷

L'anglais est la langue maternelle de 86,4 % des Métis du Manitoba. Après l'anglais, c'est le français qui a été le plus souvent indiqué comme étant la langue maternelle, soit par 11 % des répondants, alors que seulement 740 personnes ont indiqué qu'il s'agissait de la langue la plus couramment parlée à la maison. Tandis que 1 420 des Métis interrogés ont indiqué que leur langue maternelle était le cri ou l'ojibway, seulement 225 Métis ont indiqué uniquement une langue autochtone comme étant la langue parlée à la maison. Un très petit nombre de Métis ont indiqué le michif comme étant leur langue maternelle ou la langue parlée à la maison. Toutefois, certains spécialistes des langues soutiennent que les Métis indiquant le français ou le cri parlent en fait des variantes ou des dialectes de la langue michif.

RÉPARTITION SELON L'ÂGE AU MANITOBA

Au Manitoba, la population autochtone est beaucoup plus jeune que l'ensemble de la population. D'une part, 36,1 % des Autochtones sont âgés de moins de 15 ans, comparativement à seulement 18,8 % de la population non autochtone, et 61,3 % des Autochtones sont âgés de moins de 30 ans, par rapport à 38 % de la population non autochtone. D'autre part, seulement 3,7 % des Autochtones sont âgés de 65 ans et plus, comparativement à 14,8 % des non-Autochtones.

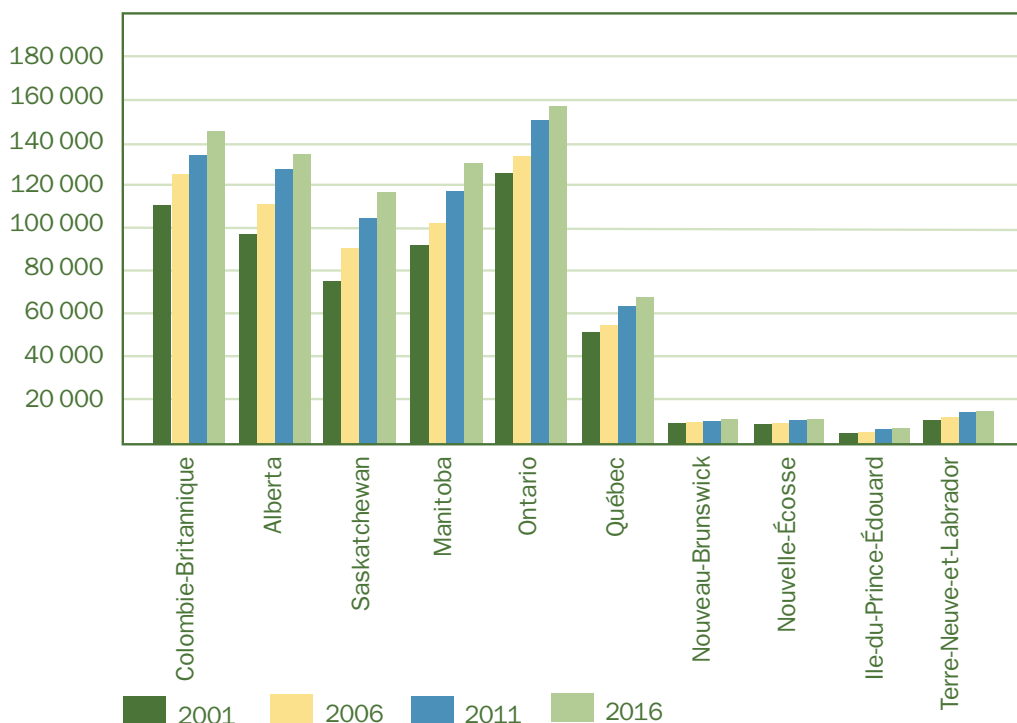
La répartition des populations autochtones selon l'âge a, et aura, des répercussions importantes sur la demande de certains services sociaux. Ce qui est très évident, c'est que près du tiers des Autochtones font partie de la population d'âge scolaire qui fréquente le primaire ou le secondaire, par rapport à moins d'un cinquième des non Autochtones. De plus, la

demande devrait considérablement s'accroître dans le domaine des études postsecondaires et de la formation professionnelle, compte tenu de l'important groupe de jeunes Autochtones âgés de 0 à 14 ans qui feront partie de la population en âge de travailler à plus ou moins brève échéance. Enfin, le marché du travail devra absorber un nombre croissant de jeunes Autochtones au cours des prochaines décennies, faute de quoi les institutions sociales devront en subir les conséquences.

Tandis que 13,6 % des Manitobains de tous les groupes d'âge sont Autochtones, ils représentent 23,4 % des enfants âgés de 0 à 14 ans, soit près d'un sur quatre. Dans de nombreux districts scolaires de la région du Nord et dans plusieurs zones de recrutement du centre de Winnipeg, la majorité des enfants d'âge scolaire sont Autochtones, et ce, même dans les régions où les Autochtones sont minoritaires. Environ 35 % des Autochtones d'âge scolaire vivent dans les réserves, où le financement provient du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les programmes d'enseignement des 65 % qui restent sont subventionnés par le gouvernement provincial et les administrations municipales. À l'extérieur des réserves et dans les régions urbaines, environ la moitié des enfants autochtones d'âge scolaire sont des Indiens inscrits alors que l'autre moitié regroupe des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuits.

Étant donné que le quart des enfants manitobains âgés de 0 à 14 ans en 2001 étaient autochtones, il s'ensuit qu'une personne sur quatre en âge de travailler entre 2005 et 2020 sera autochtone. La population autochtone du Manitoba, de même que celle de la Saskatchewan, de l'Alberta et des territoires, est plus jeune que la moyenne nationale, ce qui signifie que la population d'âge actif augmentera de façon rapide au cours des quinze prochaines années. Les tableaux suivants présentent la population d'âge actif prévue et la croissance cumulative par province, d'après le vieillissement des enfants actuellement identifiés comme Autochtones et ayant moins de 15 ans.¹⁹

Population autochtone d'âge actif prévue par province, de 2001 à 2016

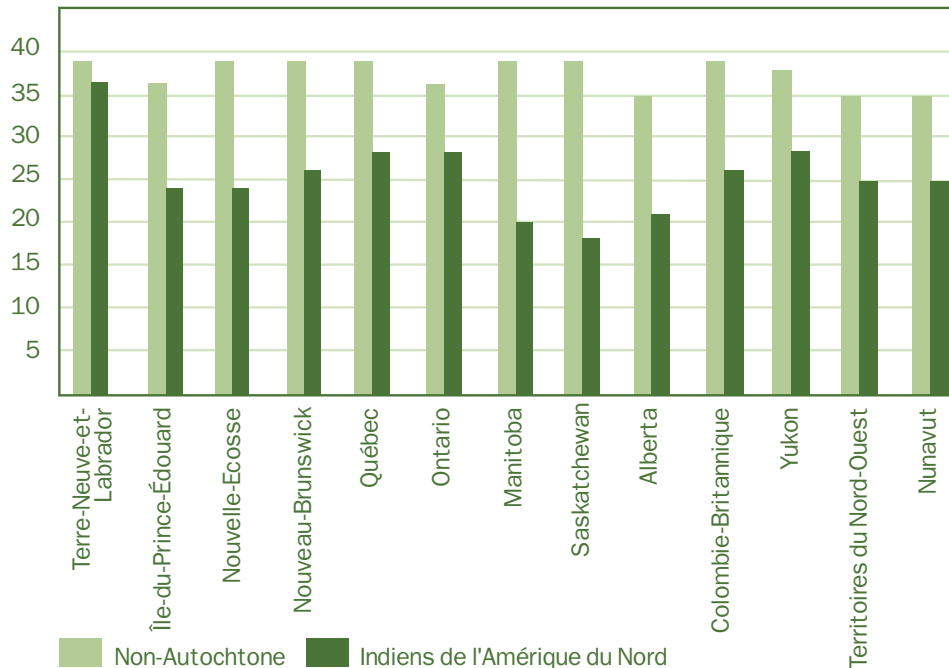


La structure de la population autochtone selon l'âge a d'importantes incidences indépendantes sur les conditions socio-économiques des Autochtones. Seulement 35 % d'entre eux vivent actuellement leurs années les mieux rémunérées (de 30 à 65 ans), comparativement à 47 % de la population non autochtone. Les enfants âgés de 0 à 14 ans dont les Autochtones ont la charge surpassent ces derniers en nombre alors que les non Autochtones sont plus nombreux que leurs enfants à charge faisant partie du même groupe d'âge, et ce, dans une proportion supérieure à deux contre un. Le fait que les familles autochtones soient plus nombreuses signifie que même si les perspectives d'emploi et les revenus des travailleurs autochtones étaient équivalents à ceux des travailleurs non autochtones, leur niveau de vie demeurerait inférieur et ils auraient davantage de problèmes de surpeuplement dans les logements.

Il existe des différences importantes entre les divers groupes autochtones en ce qui a trait à la structure selon l'âge. Parmi les Métis, 29,1 % sont âgés de 0 à 14 ans, comparativement à 39,8 % des Indiens inscrits et à 40,9 % des Indiens non inscrits. De même, le nombre de Métis faisant partie du groupe d'âge de 30 à 65 ans est nettement supérieur, soit 40 % des Métis contre 32,3 % des Indiens inscrits et 32,6 % des Indiens non inscrits. Sur le plan de la répartition selon l'âge, comme c'est le cas pour bien d'autres caractéristiques socio économiques, la situation des Métis se trouve à mi chemin entre celle des Indiens inscrits et celle des non-Autochtones.

Il y a une légère différence en ce qui a trait à la structure en fonction de l'âge, selon que les populations autochtones vivent dans les réserves ou à l'extérieur des réserves. Dans les réserves, 40,4 % des membres ont moins de 15 ans; à l'extérieur des réserves et à Winnipeg, cette proportion atteint 39,3 %. À l'extérieur des réserves, on dénombre un peu plus de personnes âgées de 30 à 65 ans et, par conséquent, moins de gens âgés de 15 à 29 ans et de personnes de plus de 65 ans. Cela est attribuable non pas tant aux personnes d'âge actif qui cherchent un emploi à l'extérieur des réserves qu'au nombre disproportionné de femmes adultes qui vivent hors réserve.

Âge médian des Indiens de l'Amérique du Nord au Canada, par province et territoire, 2001



TAUX DE FÉCONDITÉ ET DE NATALITÉ AU MANITOBA

On entend souvent dire que les Autochtones connaissent actuellement un « baby-boom » semblable à l'explosion démographique de l'après guerre. Ce n'est pas vrai du tout. Le « baby boom » de l'après guerre a été marqué par une hausse soutenue des taux de fécondité (nombre de naissances par femme) après l'effondrement de la natalité lors de la Crise de 1929 et de la Deuxième Guerre mondiale. Cette situation a provoqué une véritable explosion démographique, le nombre de personnes nées de 1946 à 1964 dépassait largement les cohortes des personnes plus âgées et plus jeunes qu'elles. En raison de leur nombre, les « baby-boomers » ont lancé les nouvelles tendances et les nouvelles modes de leur génération. Sur le plan démographique, ils se sont notamment distingués en ayant relativement peu d'enfants, ce qui a donné lieu à un effondrement de la natalité au cours des décennies subséquentes.

Par comparaison, l'actuelle « explosion de naissances » chez les Autochtones se produit dans un contexte marqué par un taux de fécondité fortement à la baisse chez les femmes autochtones. Selon des analyses récentes des tendances historiques effectuées à partir des données du Registre des Indiens,²⁰ le taux de fécondité national moyen des femmes des Premières nations est passé de 5,7 naissances par femme en 1970 à 4,1 en 1975, puis à 3,4 en 1980, à 3,2 en 1985, à 2,7 en 1990 et, enfin, à 2,55 en 1995.

Le taux de fécondité des Indiennes inscrites demeure environ 50 % plus élevé que celui de l'ensemble de la population (1,8 naissance par femme) et la baisse du taux de fécondité a été largement compensée par les hausses du nombre de jeunes femmes en âge d'avoir des enfants. Cette situation n'a pas donné lieu à une explosion démographique, mais a simplement réussi à stabiliser le taux de natalité (nombre de naissances enregistrées en une année pour 1 000 femmes en âge de procréer) à un niveau deux fois plus élevé que celui des femmes non autochtones. En raison du nombre important de jeunes enfants qui seront sous peu dans leurs années les plus fécondes, le taux de natalité chez les Autochtones demeurera extrêmement élevé au Manitoba au cours des prochaines décennies, et ce, malgré la baisse du taux de fécondité.

GROSSESSE CHEZ LES ADOLESCENTES

À l'échelle nationale, le taux de natalité des Indiennes inscrites âgées de 15 à 19 ans est près de cinq fois plus élevé que celui de la population générale et il est neuf fois plus élevé chez les jeunes filles autochtones de 10 à 14 ans. Comme l'indique le tableau suivant, la majorité des enfants autochtones sont nés de jeunes filles et de femmes âgées de 15 à 29 ans, alors que plus de 60 % des enfants non-Autochtones sont nés de femmes âgées de 25 à 34 ans.²¹

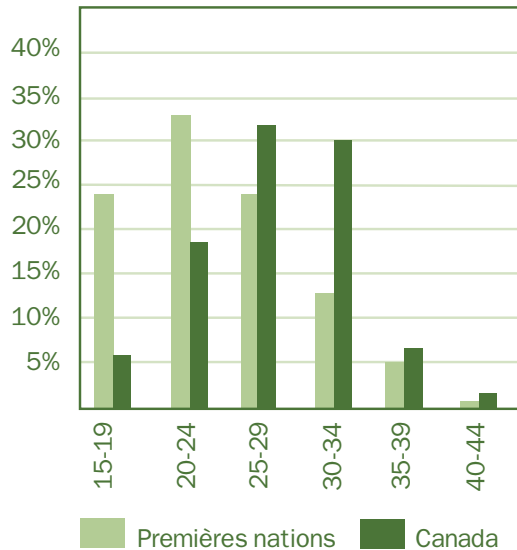
Au Canada, c'est le Manitoba qui affiche le plus haut taux de grossesses chez les adolescentes, soit 63,2 pour 1 000 naissances vivantes, comparativement à la moyenne nationale de 40,2 pour 1 000.²² Cependant, ce taux varie considérablement au sein de la province et est largement supérieur à la moyenne chez les Indiennes inscrites et les Métisses. Au Manitoba, 45 % des jeunes mères célibataires sont des Autochtones, dans une proportion aussi élevée que 75 % dans le Nord, dans la région du Nord du Manitoba/Thompson, et que 70 % dans le centre de Winnipeg.

De 1980 à 1994, pour les Indiennes inscrites du Manitoba à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, le taux des naissances vivantes chez les adolescentes a chuté de 32,4 % à 23 %, mais demeure trois fois plus élevé que chez les adolescentes de la population non autochtone. C'est cela, plus que tout autre chose, qui explique comment le taux de natalité peut demeurer à un niveau très élevé alors qu'il y a une forte baisse de la fertilité chez les femmes des Premières nations. Du point de vue de l'âge, l'écart entre les générations est

moins marqué chez les Autochtones. Tandis que le taux de fertilité des Autochtones (nombre d'enfants par femme) est environ 50 % plus élevé, le taux de natalité (naissances annuelles pour 1 000 habitants) est environ 100 % plus élevé.

Près du quart des enfants autochtones sont nés de mères adolescentes âgées de moins de 20 ans et 90 % d'entre elles sont célibataires. Selon le ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba, environ 90 % des adolescentes qui mènent leur grossesse à terme gardent l'enfant. Par conséquent, presque 20 % des enfants des Premières nations sont actuellement sous la garde de mères célibataires âgées de moins de 20 ans.

Naissances vivantes par groupe d'âge, Canada, 1997-1999



Les adolescentes qui ont des enfants viennent en général de groupes sociaux à faible revenu. L'Enquête sur la santé en Ontario a permis de révéler que 18 % des jeunes femmes âgées de 16 à 19 ans venant d'une famille à faible revenu ont eu une grossesse au cours des cinq dernières années, comparativement à 4 % des jeunes femmes issues de familles à revenu élevé. Le Conseil canadien de développement social résume la situation en ces termes :

Les adolescentes qui enfantent au cours de leur adolescence posent un risque important pour leur enfant et risquent de compromettre leurs propres chances dans la vie. Souvent, elles n'ont pas les ressources nécessaires – particulièrement sur le plan financier – pour procurer à leurs enfants un environnement sûr et stable. En outre, une adolescente qui donne naissance à un enfant compromet son propre développement. Souvent, elles devront abandonner l'école pour prendre soin de leur enfant, ce qui limite leurs débouchés sur le marché du travail. [...] Les mères adolescentes pauvres ont des enfants pauvres, et le cycle se perpétue.²³

CHAPITRE 2 : Santé

La prestation de la plupart des services offerts dans les réserves relève du gouvernement fédéral bien que, de plus en plus, ces services soient assurés par les bandes. Un éventail de services et de programmes sont financés par le gouvernement fédéral dans les domaines des services à l'enfance et à la famille, du logement, des soins de santé, de l'éducation, du maintien de l'ordre, de la protection contre les incendies, des loisirs, de la prévention de l'alcoolisme et des toxicomanies, et des soins aux personnes âgées. Par ailleurs, le gouvernement fédéral offre du financement pour l'infrastructure municipale, notamment les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement des eaux usées, les bâtiments d'administration et les centres de loisirs. Le gouvernement fédéral offre également des fonds pour les programmes d'aide aux études postsecondaires et les garanties supplémentaires pour soins de santé dans le cadre du Programme des services de santé non assurés (SSNA) visant les Indiens inscrits, y compris ceux vivant à l'extérieur des réserves. Les Métis et les Indiens non inscrits ne sont pas admissibles à ce programme. Les Autochtones bénéficient des services de santé offerts par le gouvernement du Manitoba au même titre que les autres citoyens de la province.

La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada administre les programmes de santé visant les Indiens inscrits et maintient une base de données qui, au Manitoba, contient des renseignements sur les Indiens vivant dans les réserves et hors réserve. Cette base de données, combinée au Registre des Indiens tenu par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et aux enquêtes effectuées périodiquement, contient une mine de renseignements pouvant servir à la recherche sur des questions relatives à la santé des Premières nations. Il existe d'autres recueils d'information sur les Autochtones hors réserve, mais très peu sur les Autochtones ou les Indiens inscrits vivant dans les réserves ou à l'extérieur ou sur les Métis. Ainsi, la présentation des données dans le présent chapitre reflétera la forme des données disponibles plutôt que les catégories utilisées ailleurs dans le document.

D'après les données normalisées selon l'âge, les membres des Premières nations sont de plus en plus susceptibles de développer des problèmes de santé chroniques, et ces problèmes sont beaucoup plus fréquents que pour l'ensemble des Canadiens :¹

Diagnostic	Ratio
	Premières nations/Canadiens
Arthrite /rhumatisme	1,7
Hypertension	2,7
Problèmes cardiaques	2,9
Diabètes (Hommes)	3,7
Diabètes (Femmes)	5,3
Tuberculose	6,5
VIH	10,7

Dans l'ensemble, en 2000-2001, 22,4 % des Autochtones du Manitoba (hors réserve, âgés de 12 ans et plus) ont qualifié leur santé de passable ou faible comparativement à 12,5 % de la population totale. Moins de la moitié des Autochtones ont qualifié leur santé de très bonne ou d'excellente (46,8 %) comparativement à 60,4 % de l'ensemble de la population. À cet égard, il convient de souligner que les Autochtones sont en moyenne beaucoup plus jeunes que les autres Canadiens et devraient donc jouir d'une meilleure santé générale.²

La cigarette et la consommation occasionnelle excessive d'alcool sont plus courantes chez les Autochtones du Manitoba, ce qui favorise divers problèmes de santé. Des Autochtones de 12 ans et plus vivant hors réserve, 55,7 % ont déclaré fumer de façon quotidienne ou occasionnelle comparativement à 25 % de la population générale. Plus de la moitié (53,8 %) ont commencé à fumer alors qu'ils étaient âgés de 14 ans ou moins, comparativement à 37,3 % de la population générale. Comme il fallait s'y attendre, 53,5 % des Autochtones ont déclaré avoir été exposés à la fumée secondaire au cours de la majorité des jours du mois précédent, par rapport à 28,5 % de l'ensemble de la population. Des Autochtones, 65,2 % ont indiqué avoir pris cinq consommations alcoolisées ou plus à un moment donné au cours de l'année précédant le recensement et 29,6 % d'entre eux ont indiqué l'avoir fait au moins douze fois. Au sein de la population totale, ces pourcentages atteignent 46,5 % et 22,9 % respectivement.³

Un autre facteur qui a des répercussions sur l'état de santé général de cette population est le rapport entre le poids et la taille (indice de masse corporelle). En 2000 2001, 53,1 % des Autochtones manitobains vivant hors réserve auraient pu être considérés comme ayant un surplus de poids selon les normes canadiennes, comparativement à 35,7 % des Manitobains, et 37 % d'entre eux étaient obèses selon les normes internationales, comparativement à 18 % de l'ensemble des Manitobains.⁴ L'obésité est principalement liée à l'alimentation et à l'activité physique et, dans ce cas-ci, au déclin historique des régimes alimentaires traditionnels et des activités de cueillette.

Le surplus de poids ou l'obésité est un problème de santé majeur et croissant pour l'ensemble des Canadiens (et encore plus pour les Autochtones). Ils sont des facteurs de nombreux problèmes de santé chroniques, dont le diabète de type 2, l'hypertension et les maladies cardiovasculaires, les accidents vasculaires cérébraux, les maladies de la vésicule biliaire, certains types de cancer, et l'arthrose. En 1998 1999, les enfants issus de familles à faible revenu étaient 1,5 fois plus susceptibles d'être obèses. Les aliments nutritifs sont souvent plus dispendieux que les aliments à forte teneur en gras, en sucre ou en amidon. De plus, l'isolation géographique limite davantage l'offre pour de nombreuses familles autochtones.⁵

MORTALITÉ

À l'échelle nationale, l'espérance de vie des Indiens inscrits accuse encore un certain retard par rapport à celle de la population générale, soit un écart de 7,4 ans pour les hommes et de 5,2 ans pour les femmes. Cependant, ces écarts se sont resserrés considérablement depuis 1980, alors qu'on les estimait à 10,9 et à 11 ans respectivement.⁶ Au Manitoba, l'écart entre l'espérance de vie des Indiens inscrits et des autres Manitobains est légèrement plus grand : environ huit ans, tant chez les hommes que chez les femmes. Chez les Indiens inscrits, on compte deux fois plus de décès prématurés (avant 75 ans) que chez les autres Manitobains.⁷

L'écart relatif à l'espérance de vie varie beaucoup d'un groupe autochtone à l'autre. Il est de plus de 10 ans dans les réserves et de moins de deux ans parmi les groupes autochtones des régions urbaines. En 1990, l'espérance de vie à la naissance des Autochtones vivant dans les réserves était de 62 ans pour les hommes et de 69,6 ans pour les femmes. L'espérance de vie des Indiens inscrits vivant dans les régions urbaines était de 72 ans pour les hommes et de 79 ans pour les femmes, contre 73,9 ans et 80,7 ans respectivement au sein de la population générale.

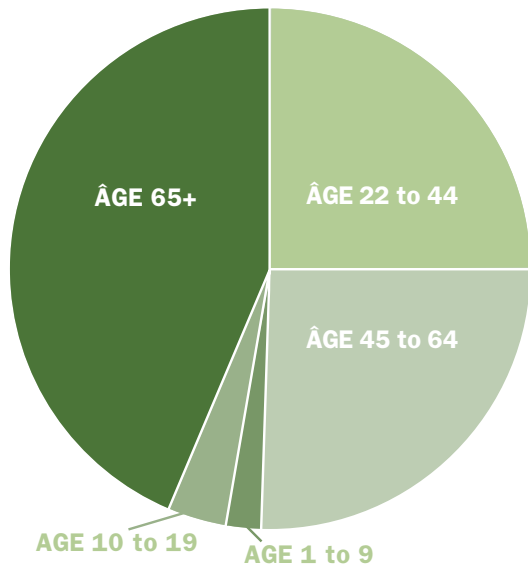
Selon Santé Canada :

En 1999, les taux bruts de mortalité des Premières nations avaient diminué pour ce qui est des principales causes de décès, c'est-à-dire les blessures et l'empoisonnement, les maladies du système circulatoire, le cancer et les maladies du système respiratoire, comparativement aux taux enregistrés de 1991 à 1993. Néanmoins, à l'exception du cancer, les taux normalisés selon l'âge pour les Premières nations étaient supérieurs aux taux canadiens comparables.⁸

Le risque relatif de mortalité pour les membres des Premières nations varie selon le groupe d'âge. C'est chez les enfants âgés de 1 à 4 ans que les plus grandes disparités existent. En effet, en 1993, le taux de mortalité dans ce groupe d'âge chez les Premières nations était quatre fois supérieur à la moyenne nationale, suivi des groupes de 15 à 39 ans (trois fois) et de 5 à 15 ans (deux fois et demi). De façon générale, le risque de mortalité relatif diminue avec l'âge jusqu'à 65 ans et plus, alors que le niveau de risque se rapproche de celui des non Autochtones. Ce groupe d'âge compte un nombre relativement restreint d'Autochtones.⁹

Selon les données de Santé Canada, les principaux facteurs de risque associés à la mortalité chez les membres des Premières nations varient en fonction des groupes d'âge. Ces mêmes données révèlent l'importance relative des facteurs de risque tels que les incendies pour les jeunes enfants et le suicide chez les enfants plus âgés et les jeunes adultes.¹⁰

Principales causes de décès chez les Premières nations selon le group d'âge. 1999



ÂGE 1-9
 Nombre de décès = 34

Incendie et flammes	26%
Accidents d'automobile	24%
Autre blessures	24%
Autres	26%

ÂGE 10-19
 Nombre de décès = 80

Suicide et blessures intentionnelles	38%
Accidents d'automobile	30%
Noyade et submersion	10%
Autres	23%

ÂGE 20-44
 Nombre de décès = 367

Suicide et blessures intentionnelles	23%
Accidents d'automobile	15%
Homicide	7%
Empoisonnement accidentel en raison des drogues	6%
Noyade et submersion	5%
Autres	43%

ÂGE 45-65
 Nombre de décès = 390

Cardiopathie ischémique	17%
Cancer du poumon	7%
Accidents d'automobile	5%
Diabète	4%
Maladie du foie et cirrhose	4%
Autres	64%

ÂGE 65+
 Nombre de décès = 575

Cardiopathie ischémique	20%
Autres cardiopathies	9%
Maladie cérébrovasculaire	7%
Cancer du poumon	7%
Pneumonie et influenza	6%
Autres	50%

Source: Santé Canada, statistiques internes de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits.

MORTALITÉ INFANTILE

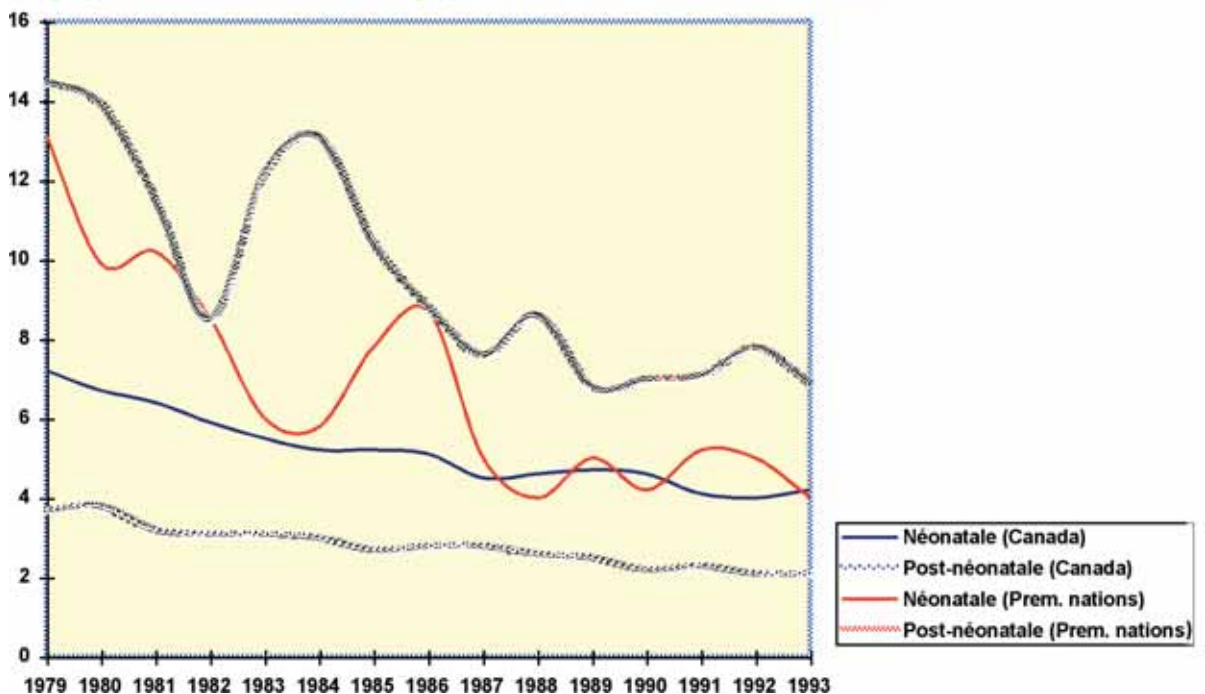
De 1979 à 1999, le taux national de mortalité chez les Indiens inscrits pour les nourrissons âgés de 0 à 1 ans a diminué, passant de 27,6 décès pour 1 000 naissances vivantes (deux fois et demie le taux du Canada) à 8 décès pour 1 000 naissances vivantes (un peu moins de une fois et demie le taux du Canada).¹¹

Cependant, le taux de mortalité infantile est souvent subdivisé en deux catégories, ce qui permet de couvrir des périodes de temps plus courtes, soit le taux de mortalité néonatale (de la naissance à 28 jours) et le taux de mortalité post-néonatale (de 28 jours à un an). Selon Santé Canada :

De manière générale, les taux de mortalité néonatale rendent compte de l'accès aux soins et de la qualité des soins de santé ainsi que d'événements qui surviennent pendant la période prénatale, l'accouchement et la période qui suit immédiatement l'accouchement. Quant aux taux de mortalité post-néonatale, ils sont généralement plus tributaires de facteurs socio économiques et environnementaux susceptibles d'influer sur la survie dans la population infantile.¹²

À l'échelle nationale, le taux de mortalité néonatale chez les membres des Premières nations a chuté de façon considérable et se rapproche maintenant de la moyenne nationale. Malgré une légère amélioration, le taux de mortalité post-néonatale est pour sa part demeuré presque trois fois supérieur à la moyenne nationale :

Taux nationaux de mortalité infantile de 1979 à 1993 : population canadienne et population des Premières nations

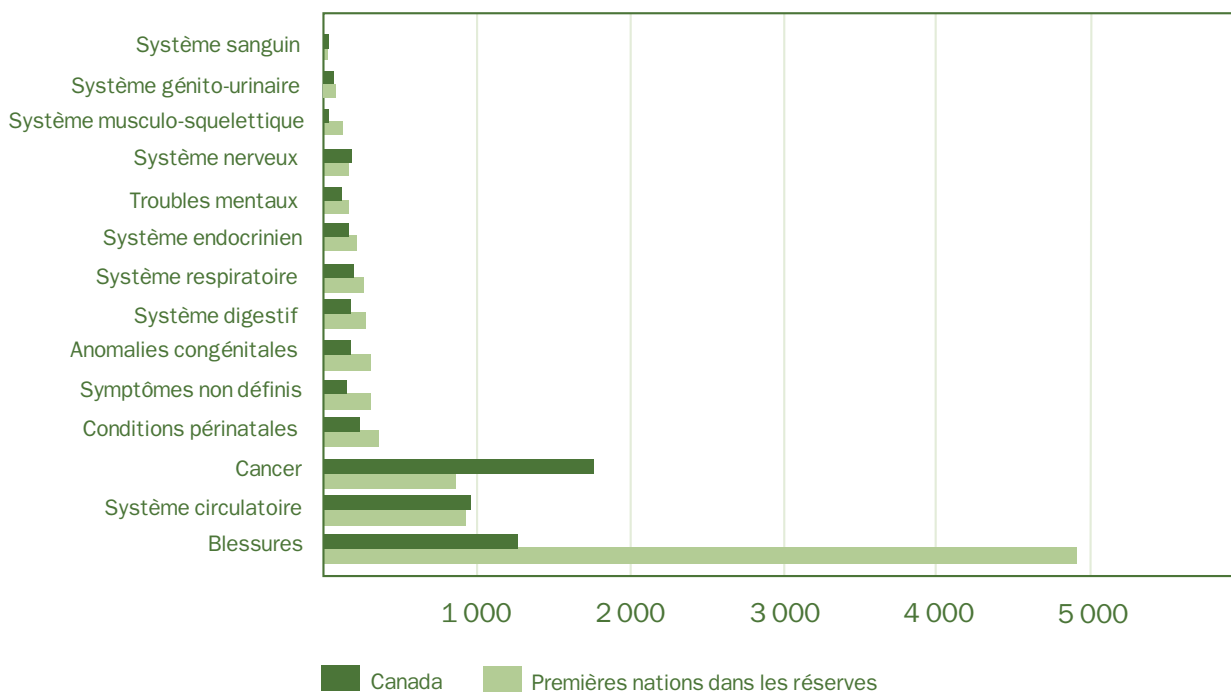


Fait important, le taux de mortalité post-néonatale pour la population canadienne en général est inférieur au taux de mortalité néonatale, ce qui signifie que la plupart des décès d'enfants se produisent pendant la période de 28 jours suivant la naissance. Dans le cas des Premières nations, la majorité des décès d'enfants surviennent après 28 jours, lorsque la mère et l'enfant ont quitté l'hôpital en région urbaine pour retourner dans leur foyer, au sein de leur collectivité. On ignore dans quelle mesure le taux de mortalité infantile après 28 jours est attribuable à l'accès limité aux services de santé dans les collectivités souvent isolées ou aux conditions de vie au foyer.

BLESSURES ET EMPOISONNEMENT

Comme l'indique le tableau suivant,¹³ les blessures et les empoisonnements sont de loin les principales causes de décès prématuré (années potentielles de vie perdues) chez les Autochtones :

Années potentielles de vie perdues (APVP) selon la cause de décès, Premières nations dans les réserves et Canada, 1999



La catégorie médicale « blessures et empoisonnement » regroupe essentiellement toutes les causes de décès autres que les maladies. Les blessures et les empoisonnements sont de loin les principales causes de décès chez les membres des Premières nations âgés de 1 à 45 ans. Au Manitoba, les accidents d'automobile et les suicides sont les principales causes de décès attribuables aux blessures ou aux empoisonnements, tout comme dans les autres provinces d'ailleurs. D'autres causes de décès font également partie de cette catégorie, notamment les empoisonnements accidentels et les surdoses, les noyades, les incendies, les homicides, les suffocations, les irradiations, les chutes, les blessures par balle, les accidents industriels et les écrasements d'avions.

Le nombre de décès imputables aux blessures et aux empoisonnements chez les Autochtones est 3,8 fois supérieur à la moyenne nationale, une situation qui n'a guère évolué depuis le milieu des années 1980. Toutefois, Santé Canada signale chez les membres des Premières nations un fléchissement du taux de mortalité associé aux blessures et aux empoisonnements; le suicide et les surdoses sont les seules causes de mortalité imputables aux blessures et aux empoisonnements pour lesquelles on n'a pas observé d'amélioration marquée.

À l'échelle nationale, les décès attribuables aux blessures et aux empoisonnements chez les Indiens inscrits sont au moins deux fois plus nombreux chez les hommes que chez les femmes (1 367 décès contre 579 de 1991 à 1993). Le suicide est à l'origine de 26 % de ces décès chez les hommes par rapport à 21 % chez les femmes, ce qui signifie que le taux de suicide chez les hommes est trois fois plus élevé que chez les femmes. Le taux de mortalité associé aux blessures et aux empoisonnements de tout genre est beaucoup plus élevé chez les hommes, sauf en ce qui concerne les empoisonnements accidentels et les surdoses, où il est à peu près équivalent pour les deux sexes.

D'après les données du gouvernement provincial en matière de santé, les décès attribuables à des blessures se produisent très souvent dans le Nord du Manitoba, à une fréquence moyenne dans les régions rurales du Sud du Manitoba, et le moins souvent à Winnipeg. Les enfants qui vivent dans le Nord sont hospitalisés à la suite de blessures beaucoup plus souvent (environ 225/10 000) que la moyenne au Manitoba (environ 75/10 000).¹⁴

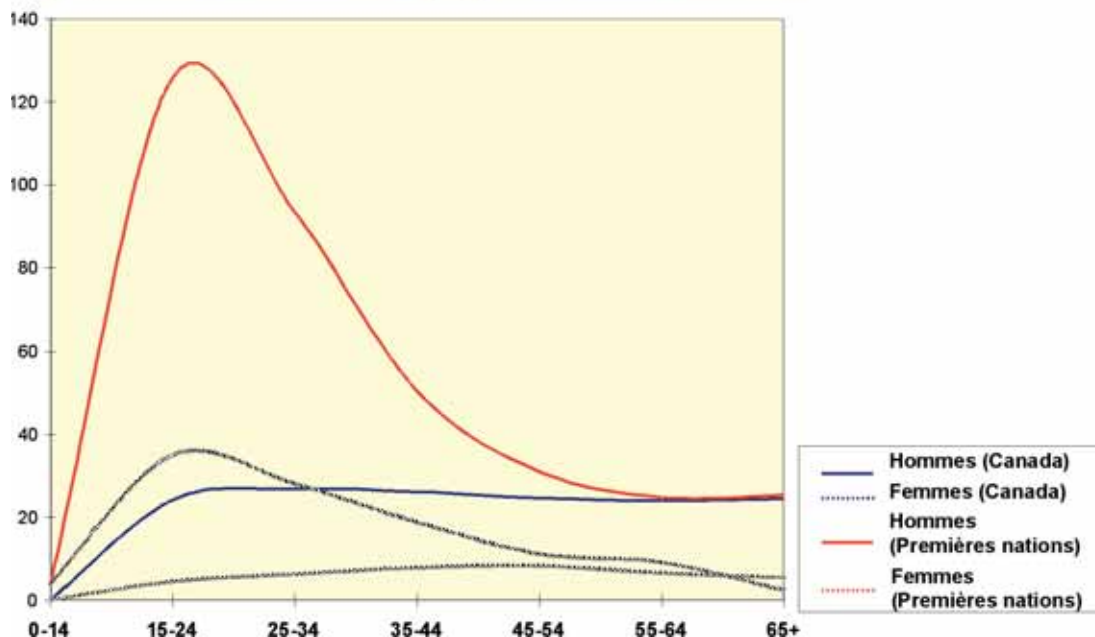
De 1992 à 1999, le taux d'accidents de la route mortels chez les Indiens inscrits du Manitoba était de 18,2/100 000, environ deux fois le taux pour l'ensemble des Manitobains (9,7/100 000). Le taux d'accidents mortels chez les membres des Premières nations était le plus élevé chez les 15-19 ans, les 20-24 ans et les 25-34 ans, soit environ 30/100 000 dans chaque groupe d'âge. Pendant la même période, les Indiens inscrits étaient quatre fois plus susceptibles de mourir à la suite d'une noyade accidentelle, les taux les plus élevés étant chez les enfants d'un à quatre ans (21/100 000) et chez les adultes âgés de 25 à 34 ans (15,8/100 000). De plus, les Indiens inscrits étaient cinq fois plus susceptibles de mourir dans un incendie ou des suites de brûlures, le taux le plus élevé étant chez les adultes âgés de 55 à 64 ans.¹⁵

Au Manitoba, le taux de décès par homicide des Premières nations est approximativement deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Selon une étude effectuée en 1998 par le *Winnipeg Free Press*, 518 homicides ont été commis au Manitoba de 1992 à 1996, et au moins 60 % des victimes étaient des Autochtones; 73 % des victimes vivaient dans les régions rurales du Manitoba. On estime que les risques d'être victime d'un homicide sont 30 fois plus élevés pour les Autochtones du Manitoba que pour l'ensemble de la population.

SUICIDE

Le taux national de suicide chez les membres des Premières nations est demeuré sensiblement le même depuis 1980. Les écarts entre les taux de suicide des Autochtones et des non Autochtones sont plus importants que pour toute autre cause de décès. Les différences sont plus marquées chez les plus jeunes et elles diminuent de façon importante chez les personnes plus âgées. L'écart est minime chez les personnes âgées de 60 ans et plus. Toutefois, comme on l'a fait remarquer, ce groupe d'âge est peu représenté dans la population autochtone.

Taux nationaux de suicide de 1989 à 1993 : population canadienne et population des Premières Nations



Le taux de suicide chez les jeunes Autochtones atteint des proportions alarmantes, particulièrement chez les garçons. Par comparaison, dans la population non autochtone, le risque de suicide chez les jeunes est le même que pour les autres groupes d'âge. De 1989 à 1993, à l'échelle nationale, le taux de suicide chez les jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans était de 126 par année pour 100 000 personnes, un taux plus de cinq fois supérieur à la moyenne nationale pour tous les hommes de ce groupe d'âge. Comparativement, le taux de suicide chez les jeunes femmes des Premières Nations était de 35 pour 100 000, soit un taux beaucoup plus faible que chez les hommes mais plus de sept fois supérieur au taux national pour les femmes de ce groupe d'âge. De 1980 au milieu des années 1990, le taux de suicide chez les Autochtones a augmenté de 45 % chez les enfants de 14 ans et moins, un groupe d'âge pour lequel seuls quelques rares cas de suicide sont signalés au sein de la population canadienne non autochtone. Il n'existe pas de chiffres plus récents « en raison des données restreintes sur les comparaisons détaillées selon l'âge. »¹⁶

Au Manitoba, de 1992 à 1999, 61 personnes d'origine autochtone se sont suicidées, dont 49 hommes. C'est le groupe des jeunes hommes de 15 à 19 ans qui connaissait le plus haut taux de suicide, soit seize, ou 96 pour 100 000 habitants. Ce taux est 5,5 fois plus élevé que celui des autres jeunes hommes manitobains du même groupe d'âge.¹⁷

La pendaison demeure le moyen le plus souvent utilisé pour se suicider dans les groupes de 15 à 24 ans et de 25 à 44 ans. Cependant les suicides par balle sont de plus en plus fréquents chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans et les suicides attribuables aux surdoses et aux armes à feu sont plus fréquents chez les personnes âgées de 25 à 44 ans. Les suicides par balle sont beaucoup plus courants chez les hommes alors que les surdoses sont à l'origine d'un plus grand nombre de décès chez les femmes. Au Manitoba, les cas de suicide signalés chez les Autochtones de 1989 à 1993 se répartissaient comme suit : pendaison (58 %), armes à feu (29 %), surdose (8 %) et autres moyens (6 %).

Selon un rapport spécial sur le suicide préparé par la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) en 1996, le suicide chez les jeunes, les maladies mentales, la consommation excessive de drogues et d'alcool sont souvent associés à l'aliénation culturelle ou au stress culturel engendrés par des expériences difficiles comme :

« (...)la perte d'identité, la perte de contrôle sur les conditions de vie, les perspectives économiques restreintes, la disparition des croyances et de la spiritualité, l'affaiblissement des institutions sociales, l'éloignement des institutions politiques, l'effritement généralisé des valeurs culturelles et la perte de l'estime de soi, la discrimination et le racisme institutionnel et leurs effets sur la personne, et l'adoption volontaire ou involontaire d'éléments d'une culture étrangère et la perte d'identité ».¹⁸

D'après une étude réalisée en Colombie-Britannique en 1999, le taux de suicide dans les réserves est lié aux facteurs suivants :

- autonomie gouvernementale des collectivités (le plus grand facteur de protection);
- contrôle sur l'assise territoriale traditionnelle;
- présence d'écoles administrées par les bandes;
- contrôle de la collectivité sur les services de santé;
- présence d'installations culturelles;
- contrôle sur les services de police et d'incendie.

Le taux de suicide variait d'une moyenne de 137,5 pour 100 000 habitants dans les collectivités où aucun de ces facteurs n'étaient en place à aucun suicide dans les collectivités où les six facteurs étaient présents.¹⁹

MORBIDITÉ

À l'échelle nationale, les principales causes de décès chez les membres des Premières nations, mis à part les blessures et les empoisonnements, sont les maladies des appareils respiratoire et circulatoire, qui se classent respectivement au deuxième et au quatrième rang, et les tumeurs (cancer), qui viennent au troisième rang. Ce classement n'a pas changé depuis la fin des années 1970. Les taux de décès attribuables aux maladies des appareils respiratoire et circulatoire ont légèrement diminué au cours de cette période (de 11,1 % et de 6,5 % respectivement), mais sont tout de même demeurés plus élevés que dans le reste de la population canadienne.

L'incidence du cancer chez les membres des Premières nations est généralement inférieure à la moyenne nationale, mais elle est à la hausse. « Le taux de mortalité attribuable aux tumeurs chez les Indiens, soit 182 décès pour 100 000 habitants (en 1993), se rapproche du taux canadien de 193 décès pour 100 000 habitants. De 1984 à 1988, le taux canadien était 1,4 fois supérieur. »²⁰

Comme on l'a fait remarquer, le taux de mortalité pour des causes associées à l'âge est demeuré bas en raison de la population autochtone relativement jeune. Toutefois, comme on s'attend à ce que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus double d'ici 2015 pour atteindre 7 % de la population autochtone, la prévalence de ces maladies devrait également augmenter, tout comme les coûts liés aux soins de santé. Cela est particulièrement vrai pour les maladies dont l'incidence est également à la hausse, comme certaines formes de cancer et, plus particulièrement, le diabète.

DIABÈTE

Le diabète est une maladie chronique dont les causes sont multifactorielles. Les signes épidémiologiques variables observés jusqu'à maintenant ont permis d'identifier plusieurs facteurs de risque, soit l'hérédité, l'obésité, l'activité physique, le régime alimentaire et des facteurs métaboliques.²¹ Inexistant au sein de la communauté autochtone avant la Deuxième Guerre mondiale, semble t il, le diabète est maintenant reconnu depuis les années 1970 comme un nouveau problème de santé grave, qui a pris des proportions épidémiques.

Les Autochtones souffrent principalement du diabète de type 2, également connu sous le nom de diabète non insulino-dépendant ou diabète de l'adulte. De nombreuses complications sont liées au diabète, notamment l'insuffisance rénale, les maladies cardiovasculaires, la cécité, l'amputation des membres inférieurs, la diminution de la résistance à l'infection et un risque accru de réactivation de la tuberculose.

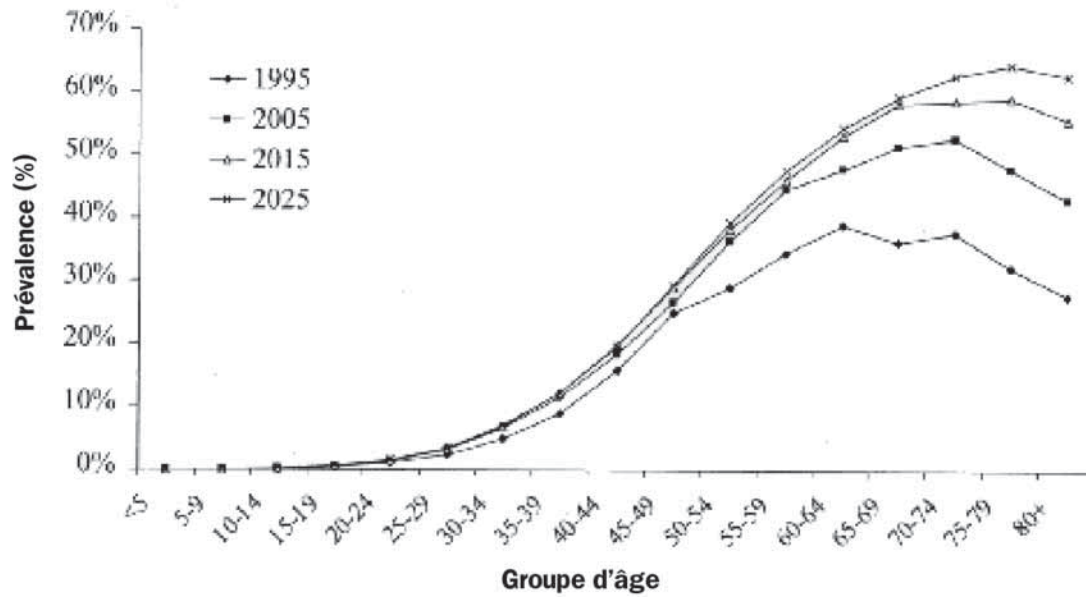
L'incidence et la prévalence du diabète au sein de la population autochtone continuent d'augmenter, particulièrement chez les Indiens inscrits et non inscrits. Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2001, à l'échelle nationale, 8,3 % des Indiens de l'Amérique du Nord vivant hors réserve ont indiqué avoir reçu un diagnostic de maladie, ce qui constitue une hausse marquée par rapport à 5,3 % dans l'EAPA de 1991. Chez les Métis, le taux, semblable à celui de 1991, a légèrement augmenté, passant de 5,5 % à 5,9 %. En comparaison, le taux canadien normalisé selon l'âge était de 2,3 %.²²

En 2001, le taux de diabète dans la population autochtone était 4,2 fois plus élevé que celui des autres Manitobains (18,9 % contre 4,5 %), en hausse par rapport à 1994 alors qu'il était trois fois plus élevé. De même, le taux d'amputation attribuable aux complications liées au diabète était au moins 16 fois supérieur à celui de la population générale (3,1 contre 0,19 pour 1 000 personne âgées de 20 à 79 ans).²³ Les hommes autochtones sont deux fois plus susceptibles de mourir des suites de complications liées au diabète que les membres de la population non autochtone, et les femmes, quatre fois plus.²⁴

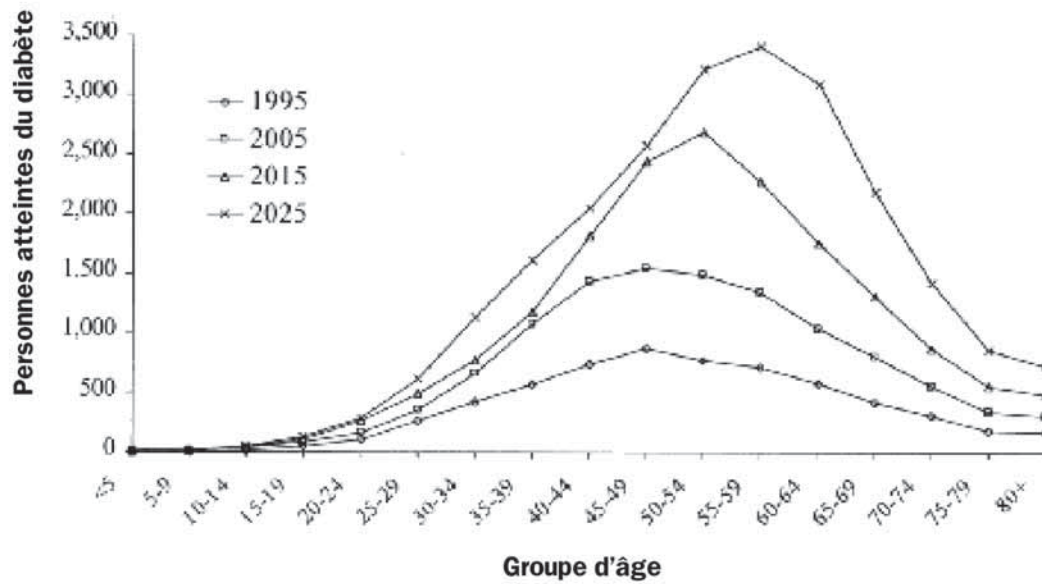
Les Indiens inscrits sont susceptibles d'être atteints du diabète à un plus jeune âge que la population générale et, dans tous les groupes d'âge, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir le diabète que les hommes. Une tendance inquiétante s'est manifestée récemment. En effet, de nombreux cas de diabète de type 2 ont été diagnostiqués chez les enfants indiens inscrits de moins de 14 ans. En 1997, 58 cas avaient été signalés au Manitoba, surtout chez les filles. Un nombre inconnu de cas n'ont pas été dépistés ou ont fait l'objet d'un diagnostic erroné, ce qui augmente les risques de complications à l'avenir.²⁵ Le diabète de type 2 est une maladie relativement récente chez les enfants : le premier cas ayant été signalé vers les années 1980.

On prévoit que la prévalence du diabète continuera d'augmenter au sein de la population du Manitoba et que cette hausse sera plus rapide au sein de la population autochtone, ce qui devrait contribuer à faire monter en flèche les coûts liés aux soins de santé. Selon les données tirées d'un rapport produit en 1998 par Santé Manitoba, et intitulé *Forecasting the Coming Storm*, l'augmentation des coûts, en dollars constants de 1995, serait de l'ordre de 130 % sur 30 ans pour l'ensemble des Manitobains et de 330 % pour les Indiens inscrits, ce qui constitue une augmentation spectaculaire.²⁶

**Prévalence du diabète selon l'âge, Indiens inscrits :
1995, 2005, 2015, 2025**



**Répartition selon l'âge des Indiens inscrits
du Manitoba atteints du diabète, de 1995 à 2025**



Source : J.F. Blanchard et al, "Forecasting the Coming Storm," septembre 1998.

Selon les prévisions, la prévalence du diabète chez les Indiens inscrits plus âgés devrait augmenter de façon marquée d'ici 2015, pour atteindre entre 50 % et 60 % chez les 60 ans et plus. Toutefois, le fardeau croissant qu'est la maladie est attribuable au nombre de plus en plus élevé de personnes diabétiques parmi les jeunes et les personnes d'âge moyen, en raison de l'apparition relativement plus précoce de la maladie et de la composition de la population des Premières nations qui compte plus de jeunes. On prévoit que le nombre d'Indiens inscrits atteints du diabète devrait atteindre environ 15 000 cas d'ici 2015 et 20 000 cas d'ici 2025.²⁷

Le diabète touche encore plus les Autochtones étant donné sa prévalence et l'apparition de la maladie à un âge précoce. D'après l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1997, 53 % des personnes atteintes du diabète avaient 40 ans ou moins et 65 % avaient 45 ans ou moins. « Dans la population générale, la plupart des diabétiques ont plus de 60 ans. »²⁸ Évidemment, il y a relativement peu de membres des Premières nations âgés de plus de 60 ans.

De plus, les deux tiers des membres des Premières Nations ayant fait l'objet d'un diagnostic de diabète sont des femmes (et des jeunes filles); au sein de la population générale, le taux de diabète est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Des femmes autochtones atteintes du diabète, 30 % l'ont appris pendant leur grossesse. Une étude dans la région de Sioux Lookout, dans le Nord Ouest de l'Ontario, a révélé que 70 % des Autochtones atteintes du diabète sucré de la grossesse finissaient par développer un diabète patent dans un délai de trois ans. Dans l'ensemble de la population, le taux habituel d'évolution d'une forme à l'autre s'établit entre 25 % et 60 % au cours d'une période de 10 ans et plus.²⁹

MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Il semble que l'hypertension artérielle constitue également un problème grave et croissant au sein de la communauté autochtone. Selon l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations et des Inuits du Manitoba effectuée en 1997, 24 % des répondants qui vivaient dans les réserves ont indiqué avoir consulté un médecin ayant diagnostiqué de l'hypertension artérielle. Ce taux est supérieur à celui des Premières nations et des Inuits à l'échelle nationale, qui se situe à 19 %, et il est encore plus élevé que celui publié dans le compte rendu de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, qui se situait à 14 %. Soixante dix pour cent (70 %) des répondants ont indiqué qu'ils avaient fait vérifier leur tension artérielle au cours de l'année précédente.³⁰

En 2000-2001, 12 % des Autochtones vivant hors réserve ont indiqué faire de l'hypertension, comparativement à 8,7 % de l'ensemble des Manitobains.³¹

Les personnes diabétiques font fréquemment de l'hypertension et la comorbidité entre ces deux problèmes constitue pour elles un risque accru de souffrir d'une maladie du cœur. D'après une étude publiée en juin 2000, le nombre d'hospitalisations liées à une maladie du cœur chez les Autochtones vivant dans les réserves du Nord de l'Ontario a plus que doublé, passant de 76 admissions dans les hôpitaux pour 10 000 personnes en 1984 à 186 admissions pour 10 000 personnes en 1995. Selon les chercheurs, il y aurait un lien direct entre l'augmentation du nombre d'admissions et la hausse du taux de diabète. Au Manitoba, 60 % des Autochtones ayant été hospitalisés pour des maladies du cœur étaient aussi atteints du diabète.³² Des Autochtones adultes diabétiques, 43 % ont indiqué faire de l'hypertension, comparativement à seulement 10 % des adultes non diabétiques.³³

MALADIES RESPIRATOIRES

Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001, 15,9 % des répondants du Manitoba ont indiqué qu'un médecin avait diagnostiqué au moins une maladie respiratoire, dont l'asthme, la bronchite chronique et l'emphysème.³⁴ Cependant, l'écart entre le taux de maladie respiratoire des Indiens inscrits et celui de la population canadienne a diminué, passant de 1,8 fois supérieur de 1991 à 1993 à 1,2 fois en 1999.³⁵

VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE / SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE (VIH/SIDA)

Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) provoque « une affection évitable, d'évolution chronique et progressive, dont le stade final est le syndrome d'immunodéficience acquise (sida). Le sida est caractérisé par le développement d'infections opportunistes et d'autres états pathologiques qui profitent de l'état déficient du système immunitaire affaibli par le VIH. Le VIH est surtout transmis par les relations sexuelles non protégées et le partage d'aiguilles ou de seringues. »³⁶

À l'échelle nationale, le pourcentage des cas de sida diagnostiqués chez les Autochtones est passé de 1 % en 1990 à plus de 10 % en 1999, avant de chuter à 7,2 % en 2001.³⁷ Les Autochtones sont surreprésentés dans les groupes fortement exposés à une contamination par le VIH, y compris les utilisateurs de drogues injectables, les travailleurs de l'industrie du sexe et les détenus. Selon un rapport publié en 1999, 30 % des cas récents d'infection au VIH déclarés au Manitoba touchaient des Autochtones, une proportion qui va en augmentant. Des résultats statistiques comparables ont été diffusés pour la Saskatchewan (30 %), l'Alberta (26 %) et la Colombie-Britannique (15 %).³⁸

Selon les données nationales du Laboratoire de lutte contre la maladie, la proportion de personnes infectées par le VIH à la suite de l'usage de drogues injectables est plus élevée chez les Autochtones que dans la population en général : 18 % contre 3 % chez les hommes, et 54 % contre 17 % chez les femmes. Les femmes représentent un fort pourcentage des cas déclarés d'infections au VIH chez les Autochtones, soit 15 % des cas contre 7 % chez les femmes non autochtones.³⁹

En raison de la surreprésentation des Autochtones dans ces groupes à risque élevé, l'incidence des cas d'hépatite C est également très élevée, jusqu'à 8,4 fois supérieure selon des études effectuées en 1999 et en 2000.⁴⁰

TUBERCULOSE

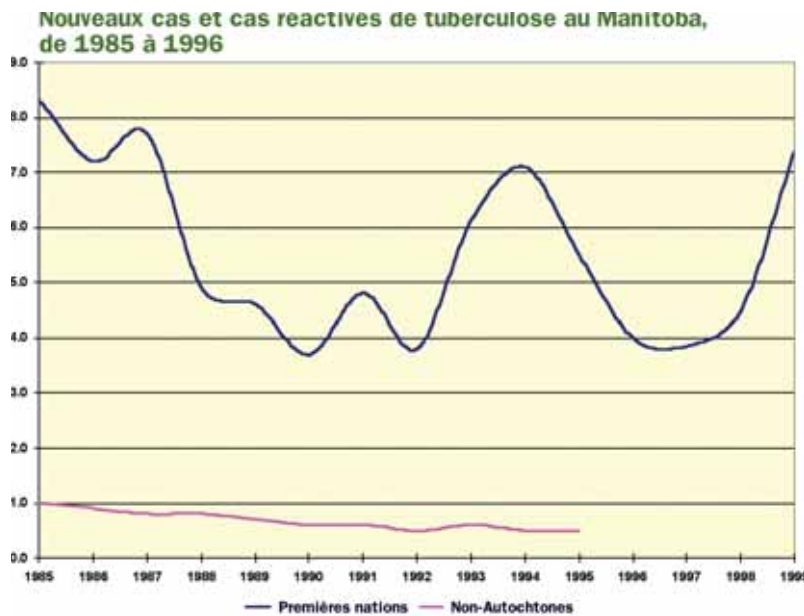
La tuberculose a eu des conséquences dévastatrices sur de nombreuses collectivités autochtones avant la Deuxième Guerre mondiale. L'incidence de la maladie parmi les Premières nations a toutefois diminué de façon constante et marquée pour atteindre son niveau actuel à l'échelle nationale, soit cinq cas pour 10 000 personnes.

Toutefois, elle continue d'être sept fois plus élevée chez les Autochtones que dans la population canadienne générale. Cela s'explique en partie par des logements surpeuplés et des systèmes inadéquats d'évacuation des eaux usées dans certaines réserves. Les taux historiquement élevés de tuberculose sont un autre facteur important, car ils signifient que beaucoup de personnes âgées sont encore porteuses de la bactérie. « De ce fait, elles risquent une réinfection et, si elles ne sont pas traitées immédiatement, elles peuvent infecter leur entourage. » Santé Canada a établi en 1995 un Plan pour l'élimination de la tuberculose. Ce plan vise à ce que l'incidence actuelle de la tuberculose dans les collectivités autochtones soit réduite à moins d'un cas pour 100 000 personnes d'ici 2010.⁴¹

Des flambées de tuberculose continuent de se produire par grappes au sein des Premières

nations du Nord, comme la douzaine de cas signalés en 1998 dans la région isolée de God's Lake Narrows. Aucun cas n'a été signalé l'année suivante. Au Manitoba, 10 % des cas survenus en 1998 concernaient des enfants âgés de 14 ans et moins.⁴²

À l'échelle nationale, le taux de prévalence de la tuberculose est étroitement lié à la densité de population des logements. Le taux monte en flèche dans les collectivités où le nombre de personne par chambre équivaut ou est supérieur à 1,0.⁴³



SANTÉ DES ENFANTS

Au moment de la réalisation de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001, on avait diagnostiqué au moins un problème de santé chez 42 % des enfants de Winnipeg et 39,1 % de l'ensemble des enfants vivant hors réserves au Manitoba. Les problèmes les plus fréquents étaient l'asthme (15,5 %, 12,7 %) et les allergies (14,2 %, 13,4 %), suivis des infections ou inflammations de l'oreille (8,4 %, 8,1 %) et des difficultés d'apprentissage (8,0 %, 6,3 %).⁴⁴ La prévalence accrue de ces problèmes à Winnipeg peut indiquer que les citoyens ont plus souvent recours aux services de soins de santé ou que les gens y déménagent à cause de leurs besoins médicaux.

En 1997, au Manitoba, l'état de santé de 23 % des enfants autochtones âgés de 0 à 14 ans vivant dans les réserves a été qualifié comme étant « passable » ou « mauvais » par leurs parents, comparativement au taux national de 16 % pour les enfants des Premières nations et des Inuits. Ce taux n'était que de 2 % dans le cas des enfants de la population canadienne visés par l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes menée au cours de la même période.

Les maladies chroniques les plus souvent signalées étaient, encore, les allergies (11 %) et l'asthme (10 %). Toutefois, l'incidence de ces affections n'est pas considérablement plus élevée chez les enfants des Premières nations qu'elle ne l'est chez les enfants de la population canadienne dans son ensemble. En revanche, les bronchites et les otites étaient plus courantes chez les enfants des Premières nations, tant à l'échelle provinciale que nationale.⁴⁵

Les enfants autochtones, en particulier dans les collectivités éloignées, sont plus susceptibles de contracter bon nombre de maladies infectieuses. Selon une étude récente sur la shigellose, une maladie diarrhéique extrêmement contagieuse, le taux d'incidence chez les enfants des Premières nations était 29 fois plus élevé que chez les autres enfants du Manitoba. Cette situation s'explique par des systèmes inadéquats d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, ainsi que par la pauvreté et des logements surpeuplés. Par ailleurs, certains facteurs environnementaux, comme la fumée du tabac et de bois, peuvent jouer un rôle sur l'incidence des infections respiratoires telles les bronchites et les pneumonies. La diminution de la résistance aux maladies infectieuses dans les régions du Nord a été attribuée en partie à une carence en vitamine A.⁴⁶

Le taux d'allaitement maternel des enfants indiens inscrits est inférieur à celui des autres enfants du Manitoba d'environ deux tiers (57 % contre 81 %). Il s'agit d'un fait préoccupant puisque l'on associe l'allaitement à une diminution des infections respiratoires et gastro-intestinales, à un développement cognitif accru et à une réduction du risque de développer le diabète de type 2 chez les adolescents et les adultes.⁴⁷ De plus, les enfants indiens inscrits sont beaucoup moins immunisés que les autres enfants manitobains : 62 % contre 89 % à un an et 45 % contre 77 % à deux ans.⁴⁸

La carie dentaire chez les très jeunes enfants a été désignée comme étant « le plus grand besoin non satisfait en matière de soins de santé chez les enfants, particulièrement ceux qui vivent dans la pauvreté ». Les caries apparaissent surtout chez les enfants dont les mères s'alimentaient mal pendant la grossesse, ainsi que chez les enfants que l'on n'a pas sevrés du biberon assez tôt ou à qui on laisse le biberon rempli de lait, de jus de fruit ou de boissons sucrées comme le Kool-Aid pendant le jour ou la nuit. « Chaque année, près de 1 000 enfants manitobains, principalement des Autochtones, se font arracher des dents de lait cariées et pourries ou se font poser des couronnes sur leurs dents de lait. » La période d'attente peut aller jusqu'à 15 mois.

RECOURS AUX SERVICES MÉDICAUX

Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes menée à l'extérieur des réserves en 2000-2001, de l'ensemble des personnes âgées de 12 ans et plus, les Autochtones avaient été un peu moins nombreux que les non Autochtones à consulter un médecin ou un dentiste l'année précédente : 77,6 % contre 79,8 % avaient consulté un médecin, et 45,4 % contre 58,4 % un dentiste.⁵⁰

Cependant, à l'échelle de la province, les membres des Premières nations ont consulté le médecin plus souvent quelque soit l'année : 5,8 visites comparativement à 4,7 visites pour les autres Manitobains. L'écart est le plus grand dans les régions urbaines : les citoyens autochtones de Winnipeg et de Brandon ont consulté 1,6 fois plus souvent le médecin que les autres résidents.⁵¹ Par contre, ils sont moins susceptibles (dans un rapport de deux sur trois) de consulter un spécialiste que les autres Manitobains, peu importe l'année. Les proportions sont semblables à Winnipeg, où l'accès aux spécialistes est le même pour les deux groupes.⁵²

En revanche, le taux d'hospitalisation des Indiens inscrits est deux fois plus élevé que celui des autres Manitobains, soit 348 contre 156 pour 1 000 personnes par année.⁵³ De plus, les Autochtones sont deux fois plus nombreux à avoir consulté un professionnel de la santé pour des questions relatives à la santé mentale : 13,0 % contre 6,4 %. Les professionnels de la santé mentale comprennent les médecins de famille ou les médecins généralistes, les psychiatres, les psychologues, les infirmières, les travailleurs sociaux et les conseillers.⁵⁴

De 1992 à 2001, les Indiens inscrits étaient trois fois plus susceptibles d'être hospitalisés à la suite de blessures que les autres Manitobains : 3 178 contre 1 054 pour 100 000 habitants. La principale cause de blessures, pour les deux groupes, était les chutes

accidentelles. Les agressions se classent au deuxième rang pour les Indiens inscrits et au quatrième pour les autres Manitobains. En fait, les agressions constituent la cause principale des hospitalisations chez les Indiens inscrits, tandis que les blessures auto-infligées sont la raison principale chez les Indiennes inscrites. Les chutes sont la cause première seulement lorsque l'on tient compte des deux sexes. Les hommes autochtones étaient 13,5 fois plus susceptibles d'être hospitalisés à cause d'une agression que les autres Manitobains, le taux le plus haut étant dans le groupe des 20 à 24 ans. Les Indiens inscrits étaient huit fois plus susceptibles d'être hospitalisés à cause d'une blessure auto infligée, le taux le plus élevé étant chez les femmes âgées de 15 à 19 ans.⁵⁵

On a observé des insuffisances quant aux soins en clinique externe offerts dans les réserves. Selon le rapport final de l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations et des Inuits du Manitoba menée en 1997 auprès de 1 948 adultes et de 870 enfants dans 17 collectivités représentatives des Premières nations, seulement 35 % des personnes interrogées ont indiqué que, selon elles, le nombre d'infirmiers et d'infirmières dans la collectivité était suffisant pour répondre aux besoins de la population, 25 % estimaient qu'il y avait assez de dentistes et 13 %, qu'il y avait assez de médecins. En outre, 88 % des répondants estimaient qu'il n'y avait pas assez d'interprètes et, ce qui n'est pas surprenant, 94 % d'entre eux estimaient que le nombre de médecins spécialistes était insuffisant :

[TRADUCTION]

De façon générale, la grande majorité des personnes interrogées considéraient que la plupart des services auxiliaires comme le counseling en matière de violence sexuelle, les services de santé mentale, les conseils en nutrition, le soutien à domicile, les garderies et les programmes de prévention des toxicomanies étaient nettement insuffisants. Environ la moitié des répondants ont jugé que les services n'étaient suffisants que dans quelques domaines, dans celui du transport des malades, par exemple.⁵⁶

QUESTIONS RELATIVES À LA SANTÉ DES MÉTIS

Comme on l'a déjà mentionné, très peu de recherches ont été effectuées en fonction de données sur les questions relatives à la santé des Métis du Manitoba ou du Canada. Deux raisons expliquent cette situation : 1) aucun registre ou répertoire n'existe sur les Métis; 2) aucune administration ou organisation n'a été chargée d'offrir, de surveiller ou de financer des services s'adressant particulièrement aux Métis. Or, des données très abondantes sur les indicateurs de santé des membres et des collectivités des Premières nations sont recueillies, compilées et mises à la disposition des chercheurs.

Une étude pilote réalisée par Santé Manitoba et CancerCare Manitoba en 2002 a permis de lier leurs bases de données respectives aux 2 177 membres de la Manitoba Metis Federation, principalement dans le district d'Entre-les-Lacs. Ces Métis qui vivent en milieu rural, comme les autres Autochtones hors réserve, consultent les médecins un peu moins souvent que la population générale mais sont hospitalisés 1,3 fois plus que la population générale pour les hommes et 1,5 fois plus pour les femmes.⁵⁷ Ce taux diffère de celui des Premières nations qui est presque deux fois supérieur à celui de la population générale. Toutefois, il faut aborder les données de cette source avec prudence.

L'incidence et la prévalence de certains problèmes de santé semblent être inférieures à la moyenne chez les Métis; par exemple, les hommes ont fait l'objet d'un diagnostic de cancer entre 1995-1997 à un taux équivalant environ au tiers de celui des Manitobains du même groupe d'âge. Par contre, le taux de prévalence du diabète était 1,5 fois plus élevé pour les hommes et deux fois pour les femmes. On se souvient que le taux de prévalence chez les Indiens inscrits était 3,7 fois plus élevé pour les hommes et 5,3 fois pour les femmes, ce qui signifie que la prévalence du diabète chez ce groupe de Métis vivant en milieu rural se situe environ à mi-chemin entre celle

des Indiens inscrits et des non Autochtones, se rapprochant davantage de cette dernière population. Cependant, le diabète prend des proportions épidémiques chez les Métis âgés de 65 à 74 ans, alors que 37 % des hommes et 40 % des femmes en sont atteints.⁵⁸

Il est possible de trouver d'autres renseignements sur les questions relatives à la santé des Métis dans les données fournies par les répondants aux enquêtes telles l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001. Cette dernière a permis de recueillir des données sur la santé déclarées volontairement par des Métis et d'autres Autochtones et les renseignements obtenus nous ont donné la possibilité d'établir des comparaisons approximatives entre les divers groupes autochtones. Une enquête semblable a été réalisée en 1991.

L'Enquête auprès des peuples autochtones comprenait une question selon laquelle les répondants devaient indiquer si leurs « soins médicaux spéciaux » étaient ou non couverts par le « régime de soins de santé ». Comme il a été mentionné, les Métis ne sont pas admissibles aux garanties supplémentaires pour soins de santé dans le cadre du Programme des services de santé non assurés (SSNA) offerts aux Inuits et aux Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve. Seulement 2 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves ont indiqué que, selon eux, la couverture d'assurance en matière de santé était insuffisante, contre 7 % hors réserve. Par comparaison, 14 % et 28 % des Métis vivant respectivement à l'intérieur et à l'extérieur des limites de Winnipeg ont indiqué que la couverture était insuffisante. Cela signifie que les Métis du Manitoba étaient 11 fois plus susceptibles d'engager (ou de s'abstenir d'engager) des frais médicaux non couverts par les prestations du gouvernement que les Indiens inscrits vivant dans les réserves.⁵⁹

INCAPACITÉS

Par incapacité, on entend les difficultés qu'éprouve une personne à entreprendre une activité d'une façon normale ou dans les limites jugées normales pour un être humain. Il existe de nombreux types d'incapacités, notamment la réduction de la mobilité et de la souplesse, de l'acuité auditive et visuelle, ainsi que les troubles de la parole et les limites qu'imposent les difficultés d'apprentissage ou une maladie mentale.

Selon les données du recensement de 1996⁶⁰, 10,6 % des Manitobains de tous âges ont indiqué être atteints d'une incapacité de longue durée. La proportion de Manitobains autochtones et non autochtones était similaire : 10,2 % et 10,7 % respectivement. Toutefois, comme dans le cas des taux de mortalité et d'autres données statistiques, le taux relativement faible d'incapacité chez les Autochtones s'explique par le fait que cette population est plus jeune. Les risques d'être atteint d'une incapacité augmentent avec l'âge.

Pour chaque groupe d'âge, les Autochtones sont plus susceptibles d'être atteints d'une incapacité que les non Autochtones; généralement les risques sont de 1,5 à 2 fois plus élevés. Un nombre très élevé de Métis, en particulier, ont indiqué qu'ils étaient atteints d'une incapacité :

POURCENTAGE DE PERSONNES ATTEINTES D'UNE INCAPACITÉ À LONG TERME : RECENSEMENT DE 1996

Group d'âge	Non-Autochtones	Indiens inscrites	Métis
0-14	2,8	5,1	4,6
15-29	3,9	5,3	6,1
30-64	9,8	14,8	17,2
65+	34,4	50,6	46,5

Les Autochtones de tous les groupes d'âge sont plus susceptibles que les autres Canadiens d'avoir des difficultés liées à l'ouïe, à la vue et à la parole. La proportion de la population autochtone ayant une mobilité réduite est la même que celle de la population non autochtone.⁶¹

Le taux d'incapacité est nettement plus élevé chez les membres des Premières nations de moins de 65 ans qui vivent à l'extérieur des réserves que chez ceux qui vivent dans les réserves, et la proportion la plus élevée se trouve à Winnipeg. Cela s'explique sans doute par le fait que les personnes atteintes d'une incapacité sont plus susceptibles de s'établir dans les centres urbains où les services de santé sont plus accessibles⁶². À Winnipeg, cela pourrait porter à croire que le taux d'incapacité est beaucoup plus élevé au sein de la population autochtone qu'il ne l'est au sein de la population non autochtone. En fait, 9,4 % des Indiens inscrits du Manitoba ont signalé une invalidité comparativement à 10,7 % de la population non autochtone. Une fois de plus, cela s'explique par le profil de la population, dont les membres sont plus jeunes.

Étant donné le vieillissement de la population, le nombre d'Autochtones en âge de travailler ayant une incapacité augmentera de façon marquée au cours des prochaines années, surtout en raison de la prévalence du diabète de type 2 et de l'apparition de plus en plus précoce de cette maladie. Déjà, à Winnipeg, 20 % des Indiens inscrits âgés de 30 à 64 ans ont indiqué être atteints d'une incapacité à long terme.

Selon les données recueillies au cours du recensement de 1996, 13 015 Autochtones auraient une incapacité au Manitoba. De ce nombre, 7 630 étaient des Indiens inscrits, 4 065 étaient des Métis et 710 étaient des Indiens non inscrits ou faisaient partie des autres groupes autochtones. Seulement 3 640 des Autochtones ayant une incapacité (28 %) vivaient habituellement dans une réserve; 9 330 d'entre eux vivaient à l'extérieur des réserves, dont 5 280 à Winnipeg.⁶³

SYNDROME D'ALCOOLISATION FŒTALE ET EFFETS DE L'ALCOOL SUR LE FŒTUS (SAF/EAF)

Le syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) et les effets de l'alcool sur le fœtus (EAF) sont à l'origine d'anomalies neurologiques pouvant entraîner un retard du développement, des déficiences comportementales et intellectuelles et, dans sa forme la plus grave (SAF), des anomalies faciales. Les risques sont les plus élevés au cours du premier trimestre de la grossesse, souvent, avant même que les femmes ne s'aperçoivent qu'elles sont enceintes. Selon le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, on estime à 1,4 million de dollars les coûts imposés à la société pour répondre aux besoins d'un enfant atteint du SAF.⁶⁴

En février 1997, on a publié les résultats d'une étude menée auprès de 179 enfants fréquentant une école située dans une réserve du Manitoba. Les chercheurs ont diagnostiqué 11 cas visibles de SAF, en plus de six cas d'EAF. On a donc estimé que 10 % des élèves présentaient des signes de dommages liés à la consommation d'alcool. Si tel est le cas, cette proportion est 50 fois plus élevée que la moyenne nationale et internationale, qui se situe à environ 0,2 %.⁶⁵

Cependant, dans le rapport national publié en 1999 dans le cadre de l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations et des Inuits, on peut lire la mise en garde suivante :

[TRADUCTION]

Bien que quelques études de cas laissent entendre que les cas de SAF sont plus fréquents chez les enfants autochtones que chez les enfants de la population canadienne en général, aucune preuve valable ne vient appuyer cette conclusion. Ainsi, les chercheurs ont étudié les cas de SAF survenus dans les collectivités autochtones sans toutefois faire de comparaison avec des groupes de la population non autochtone. Lorsque des groupes ont été utilisés pour établir des comparaisons, il n'est pas évident que les critères de comparaison liés au SAF ont été appliqués uniformément pour les deux groupes. Aucune comparaison valable des taux de prévalence du SAF au sein des populations autochtone et non autochtone n'a pu être établie jusqu'ici.⁶⁶

Fait intéressant, selon les chercheurs qui ont mené l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ; 1994-1995), la plupart des femmes (17,1 %) ayant déclaré avoir consommé une quantité plus ou moins importante d'alcool au cours de leur grossesse étaient plus âgées (35-39 ans), plus fortunées et plus instruites que la moyenne, un profil qui est loin de cadrer avec celui des mères autochtones. Selon les données de l'ELNEJ, il n'existerait aucune corrélation entre la consommation d'alcool pendant la grossesse et les complications postnatales, quoique la méthode d'échantillonnage utilisée ne visait pas à recueillir des données sur les personnes atteintes du SAF.⁶⁷

En 2000, dans l'ensemble de la Winnipeg School Division, seulement 20 enfants avaient fait l'objet d'un « diagnostic formel » de SAF ou d'EAF. Cependant, les cadres de l'administration scolaire affirment « qu'un nombre beaucoup plus important d'enfants n'ayant pas été diagnostiqués sont aux prises avec les mêmes difficultés d'apprentissage ». ⁶⁸ Il semblerait que l'on doit intensifier les recherches sur le SAF/EAF si l'on veut comprendre la portée et les effets de ce phénomène.

CHAPITRE 3 :

Garde et Développement Des Enfants

DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS

De plus en plus, les chercheurs insistent sur les effets de l'environnement et des expériences vécues pendant la petite enfance, plus particulièrement de la naissance à trois ans, sur les perspectives d'avenir à long terme. La façon dont les enfants sont traités pendant ces années cruciales « aura des répercussions sur la capacité de résoudre des problèmes, l'acquisition du langage, les aptitudes à surmonter les difficultés et la productivité, et ce, jusqu'à la fin de leurs jours. »¹

Ressources humaines et Développement social et Statistique Canada ont lancé en 1994-1995 une vaste « Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes ». Celle-ci permet de suivre jusqu'à l'âge adulte un groupe formé de 23 831 enfants âgés de 0 à 11 ans issus des différentes régions du Canada. L'étude a été conçue dans le but de décoder les données contenues dans la « boîte noire » du développement de l'enfant afin de déterminer quels « facteurs de risque » identifiés sont effectivement responsables des effets négatifs à long terme et de quelle façon ces facteurs agissent les uns sur les autres :

« Bien que nous soyons certain de l'association qui existe entre les ressources financières de la famille et de nombreux aspects du développement de l'enfant, nous ne sommes pas aussi certains des diverses façons dont s'exerce cet effet. Est-ce par l'alimentation, le stress, les soins de santé, l'accès aux biens matériels, l'estime de soi, l'influence du quartier, etc.? »²

En bref, les résultats préliminaires du premier « cycle » de l'enquête laissent entendre que les facteurs de risque pris individuellement (comme une famille monoparentale, des parents ayant un faible niveau de scolarité, un faible revenu familial, des parents dépressifs, un manque de soutien social ou la « dysfonction » familiale) n'ont que de faibles répercussions sur les résultats scolaires et le comportement des enfants.

Cependant, les effets des facteurs de risque ne sont pas seulement cumulatifs, il semble qu'ils soient aussi multiplicateurs. Ainsi, on constate que les conséquences sont beaucoup plus néfastes chez les enfants exposés à de nombreux facteurs de risque. On estime que les risques de conséquences négatives pour un enfant exposé à deux ou trois facteurs de risque sont multipliés par quatre, alors que les risques pour un enfant exposé à quatre facteurs de risque sont multipliés par dix.³ Toutefois, les pratiques parentales peuvent, dans une certaine mesure, avoir une influence positive ou négative sur le développement de l'enfant. Ainsi, « les pratiques parentales positives pour les enfants vivant dans des situations à risque permettraient à ces derniers d'obtenir des résultats qui se situeraient dans la moyenne des enfants au Canada. »⁴

Ce détail a son importance au Manitoba, pour la bonne raison qu'un nombre important d'enfants autochtones se trouvent dans des situations présentant des risques multiples. Il a été prouvé que l'on est plus susceptible de trouver dans une famille autochtone des problèmes comme des parents seuls, des parents adolescents, un niveau de scolarité inférieur à la douzième année, un faible revenu, l'incarcération des parents, des problèmes de santé et des incapacités, des enfants placés en famille d'accueil ou pris en charge par les services sociaux. Les facteurs de risque sont interreliés et surviennent rarement seuls – par exemple, des mères célibataires qui ont un bas niveau d'instruction et un faible revenu, qui vivent dans des quartiers urbains pauvres et qui déménagent fréquemment.

La participation à un programme de développement de la petite enfance ou à un programme préscolaire est considérée comme « un élément facilitant le développement social et cognitif des enfants, en particulier pour les enfants des familles défavorisées économiquement. » Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001, près de la moitié des enfants autochtones hors réserve et âgés de 6 à 14 ans ont, à un moment, participé à un programme préscolaire. La plupart d'entre eux ont participé à un programme qui n'était pas spécialement

conçu pour les Autochtones : de 43 % à 47 % dans chaque groupe d'âge sans qu'il y ait de différence notable entre les plus jeunes et les plus vieux. Cependant, 4 % des jeunes de 14 ans et 16 % des enfants de 6 ans ont participé à des programmes axés sur les Autochtones et on note une augmentation chaque année de la participation des enfants de neuf ans et moins.⁵

Depuis les années 1990, le gouvernement fédéral a financé un bon nombre de projets en vue de subventionner l'établissement de garderies et d'assurer des services susceptibles de répondre aux besoins de développement des enfants autochtones d'âge préscolaire. Au départ, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones s'adressait aux enfants autochtones vivant hors réserve, mais on a récemment ajouté un volet au programme en vue d'aider les enfants autochtones des réserves. En outre, depuis 1997, Développement des ressources humaines Canada a financé l'établissement de garderies dans les réserves afin de permettre aux parents de recevoir une formation ou d'occuper un emploi. On a établi des garderies dans chacune des Premières nations du Manitoba et elles sont administrées par les autorités locales.

ENFANTS CONFISÉS À DES ORGANISMES DE SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

En 1996, au Manitoba, 13,2 % des enfants autochtones âgés de 0 à 14 ans ne vivaient pas avec leurs parents, un taux qui correspond à environ sept fois celui des enfants non autochtones. La proportion d'enfants ne vivant pas avec leurs parents est habituellement plus élevée dans les réserves et les régions rurales à l'extérieur des réserves, alors qu'elle est moins élevée dans les régions urbaines.⁶ Parmi les nombreuses raisons invoquées pour expliquer pourquoi un enfant ne vivait pas avec ses parents, la prise en charge par les services à l'enfance et à la famille (SEF) est sans doute la plus répandue, particulièrement chez les Indiens inscrits. Environ 3 000 des 32 000 enfants indiens inscrits âgés de 0 à 14 ans recensés en 1996 avaient été pris en charge par des organismes de services à l'enfance et à la famille.

Le taux de prise en charge d'enfants est normalement très élevé au Manitoba, soit 16,6 cas pour 1 000 enfants, contre 9,7 en Saskatchewan et 10 en Alberta.⁷ Ces enfants sont généralement placés dans des foyers d'accueil ou des foyers de groupe. Le nombre d'enfants en situation d'accueil a augmenté de façon constante pour atteindre 5 300 en 1994 1995; ce nombre est demeuré au même niveau chaque année, et ce, jusqu'à la fin des années 1990.

Les Autochtones sont surreprésentés parmi les enfants sous la tutelle des organismes de SEF. Des 5 389 enfants pris en charge au 31 mars 1997, 3 071 (soit 57 %) étaient des Indiens inscrits, 326 (soit 6,1 %) étaient des Métis et 362 (soit 6,7 %) étaient des Indiens non inscrits ou des Inuits.⁸ Ainsi, les enfants autochtones, qui comptent pour environ 20 % des enfants de la population canadienne, représentaient au moins 70 % des enfants en situation d'accueil (sans compter les 417 enfants, ou 7,7 % des cas, pour lesquels il n'a pas été possible de déterminer s'ils étaient Autochtones ou non Autochtones).

Le centre Ma Mawi Chi Itata de Winnipeg, qui a ouvert ses portes en 1984, offre des services à l'enfance et à la famille aux enfants autochtones de Winnipeg. Il s'agit d'un organisme non autorisé, c'est à dire qu'il n'a pas le pouvoir de retirer un enfant de son foyer.

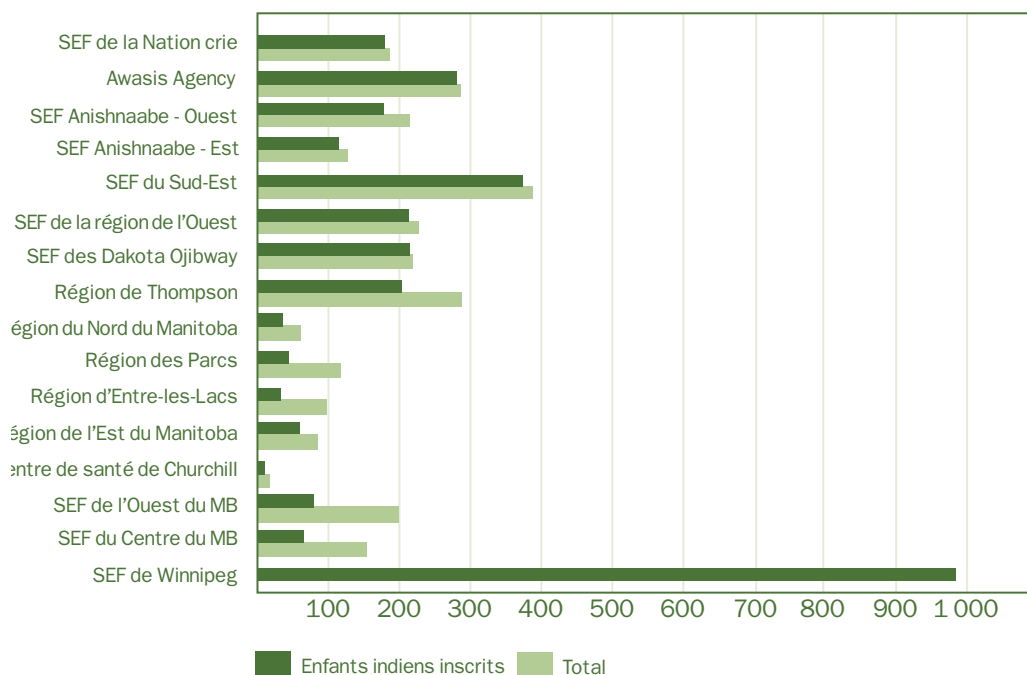
Les services autorisés à l'enfance et à la famille offerts aux enfants autochtones vivant hors réserve sont de compétence provinciale et sont administrés par les principaux organismes de SEF. À Winnipeg, les enfants autochtones représentent actuellement 70 % des enfants en situation d'accueil.⁹ Selon un rapport publié en 1998, le nombre d'enfants autochtones sous la tutelle des services à l'enfance et à la famille de Winnipeg a triplé au cours de la dernière décennie, tandis que le nombre d'enfants non autochtones sous sa garde a diminué.¹⁰

Les enfants métis du Manitoba en situation d'accueil semblent n'être que légèrement surreprésentés, sauf dans la région des Parcs (c. à d. Dauphin/Swan River) où 53 % des enfants pris en charge en 1997 étaient d'origine métisse (63 enfants sur 118). C'est Winnipeg qui compte le plus grand nombre d'enfants métis en situation d'accueil (soit 192 enfants sur 326), ce qui ne représente toutefois que 7,2 % des enfants confiés aux organismes de SEF de Winnipeg.¹¹ Les enfants (âgés de 0 à 14 ans) déclarés comme ayant l'identité métisse lors du recensement représentent 5 % des enfants de Winnipeg.

Par comparaison, les enfants indiens inscrits et les enfants non inscrits sont largement surreprésentés parmi les enfants en situation d'accueil. En 1997, par exemple, les 987 enfants indiens inscrits qui se trouvaient en situation d'accueil représentaient 37 % de tous les enfants confiés aux divers organismes, malgré le fait que les enfants indiens inscrits représentent seulement 6,3 % des enfants de la population totale. Par conséquent, un enfant indien inscrit vivant à Winnipeg est six fois plus susceptible d'être retiré de son foyer que les autres enfants.

À l'échelle provinciale, les enfants indiens inscrits confiés aux divers organismes (plus de 3 000) sont répartis comme suit :

Enfants inscrits pris en charge par des organismes en 1997



Depuis les années 1980, les organismes de services à l'enfance et à la famille relevant des Premières nations ont reçu le mandat de servir la population dans les réserves. Le conseil tribal des Dakota Ojibway établissait en 1981 le premier organisme autochtone de SEF autorisé au Canada. Il existe à l'heure actuelle sept organismes autorisés, comme l'indique le tableau présenté ci-dessus. En 1997, 1 609 enfants indiens inscrits étaient pris en charge par les organismes de SEF des Premières nations, soit 53 % des enfants indiens inscrits en situation d'accueil.¹² Comme 58 % des enfants indiens inscrits vivaient dans les réserves en 1996, on peut conclure que les enfants indiens inscrits vivant dans les réserves sont moins susceptibles d'être pris en charge que les enfants indiens inscrits vivant hors réserve, bien que cet écart soit faible. Toutefois, les enfants retirés de leur foyer par les organismes de SEF se trouvant dans les réserves sont plus susceptibles d'être placés dans la collectivité et, si possible, au sein de la famille étendue.

Le nombre d'enfants indiens inscrits confiés à des organismes de SEF administrés par des Premières nations est passé de 61 % en 1984 à 69 % en 1990.¹³ Ce pourcentage a ensuite chuté pour atteindre 53 % en 1997, et ce, malgré une légère augmentation de la proportion d'enfants indiens inscrits vivant dans les réserves. Cette diminution est attribuable aux trois facteurs suivants :

- 1** augmentation rapide du nombre d'enfants vivant hors réserve confiés aux principaux organismes de SEF, particulièrement à Winnipeg;
- 2** efforts déployés par les organismes de SEF des Premières nations pour trouver des solutions qui visent le placement au sein des familles;
- 3** financement insuffisant et manque de compétence accordée en vertu d'un mandat pour permettre aux organismes d'assurer des SEF à l'extérieur des réserves.

Il en a résulté que la proportion d'enfants indiens inscrits pris en charge par des organismes des Premières nations dans les années 1990 était légèrement inférieure au taux enregistré dans les années 1980.

La première recommandation adressée par la Commission de mise en œuvre des recommandations sur la justice autochtone, constituée par le gouvernement provincial en 1999, concernait l'étendue des compétences des organismes de SEF des Premières nations afin que ceux-ci puissent assurer des services auprès des Autochtones vivant hors réserve. En février 2000, le gouvernement provincial et la Manitoba Metis Federation ont signé un protocole d'entente en vue de créer, à l'échelle provinciale, un système des services à l'enfant et à la famille à l'intention des Métis du Manitoba, y compris les services d'adoption.¹⁴ Un protocole d'entente similaire sera ultérieurement conclu avec les Premières nations en ce qui concerne les services assurés aux membres des Premières nations vivant hors réserve.

Le gouvernement du Manitoba a promulgué une loi le 24 novembre 2003 visant la création de quatre organismes : la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du Sud du Manitoba, la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du Nord du Manitoba, la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis et la Régie générale des services à l'enfant et à la famille. On procède actuellement au transfert des dossiers.¹⁵

CHAPITRE 4 : ÉDUCATION ET FORMATION

Le fait de terminer la 9^e année est souvent considéré comme un indicateur d’alphabétisation fonctionnelle de base. Les recherches montrent que le fait d’avoir terminé la onzième année est le seuil à partir duquel un niveau de scolarité supérieur est reconnu par un revenu plus élevé sur le marché du travail. Un diplôme d’études secondaires (12^e année) est obligatoire pour presque tous les nouveaux emplois, dont la plupart exigent une certaine formation postsecondaire.

Selon le Conference Board du Canada, « les entreprises s’attendent à ce que 92 % des nouveaux employés aient au moins terminé leurs études secondaires, 23 % devraient avoir un diplôme décerné par un collège communautaire et 24 % devraient détenir un diplôme universitaire ». ¹ Il s’agit d’une estimation prudente. La sagesse populaire veut que 70 % des nouveaux emplois exigeront des études ou une formation postsecondaire.

Le profil scolaire actuel de la population autochtone est loin de correspondre aux nouvelles exigences du marché du travail. Il s’agit d’une population jeune dont la croissance est plus de deux fois plus rapide que la population non autochtone. Des enfants du Manitoba âgés de 0 à 14 ans, 23,4 % sont autochtones et ils se joindront à la population active au cours des 20 prochaines années, composant une proportion d’entrants possibles sur le marché du travail semblable à celle des non Autochtones. Le profil scolaire des Autochtones d’aujourd’hui est extrêmement important pour l’avenir économique de la province. Malheureusement, les indicateurs ne sont pas encourageants.

ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE

Le niveau d’instruction primaire et secondaire des Autochtones du Manitoba s’améliore, mais ceux-ci accusent un certain retard par rapport à la population générale. Les statistiques révèlent que 8,7 % des jeunes Autochtones âgés de 15 à 29 ans ont moins d’une 9^e année, comparativement à 10,8 % des Autochtones âgés de 30 à 39 ans et à 14,2 % de ceux âgés de 40 à 49 ans. Il s’agit d’une amélioration et, en fait, le nombre de jeunes autochtones ayant moins d’une 9^e année a baissé par rapport à 1996 (12,4 %). Par contre, seulement 1,6 % de la population non autochtone âgée de 15 à 29 ans n’a pas terminé la 9^e année.

Il y a une tendance à long terme vers l’augmentation du niveau de scolarisation, tant chez les Autochtones que parmi les autres groupes au Manitoba. Le Ralliement national des Métis a effectué un sondage portant sur l’alphabétisation dans lequel on demandait aux répondants de 15 ans et plus d’indiquer leur niveau de scolarisation, ainsi que celui de leurs parents. Le plus grand nombre de répondants métis (43 %) font partie de la catégorie 9^e à 11^e année, suivi de la catégorie 5^e à 8^e année (18 %) et de la catégorie 12^e année (17 %). Toutefois, en ce qui concerne leurs parents, le groupe le plus important faisait partie de la catégorie 5^e à 8^e année (34 % des mères et 30 % des pères), suivi de la catégorie 9^e à 11^e année (environ 21 %) et de la catégorie 1^{re} à 4^e année (environ 12 %). ²

Bien qu’il y ait eu une hausse marquée du niveau de scolarisation pour l’ensemble des groupes autochtones, un gouffre énorme demeure entre celui des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, et entre celui des Indiens inscrits et des Métis. Les statistiques révèlent que 7 % des Métis âgés de 40 à 49 ans n’ont pas atteint la 9^e année comparativement à 20,3 % pour les Indiens inscrits. Quant au groupe des 15 à 29 ans, 12,3 % des Indiens inscrits et seulement 3 % des Métis n’ont pas terminé la 9^e année. Des Indiens inscrits âgés de 15 à 29 ans vivant à l’extérieur d’une réserve, 6,5 % n’ont pas atteint la 9^e année comparativement à 17,3 % des Indiens vivant dans une réserve.

On continue d’associer le faible niveau de scolarisation à l’isolement géographique. La proportion d’adultes n’ayant pas terminé une 9^e année est encore plus élevée dans les collectivités des Premières nations accessibles uniquement par voie aérienne que dans les autres collectivités plus accessibles.

DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Seulement 37,1 % des jeunes Autochtones âgés de 15 à 29 ans ont un diplôme d'études secondaires et 54,2 % ont fait des études secondaires, qu'ils soient encore à l'école ou non. Seulement dans le groupe des 50 ans et plus peut on constater un taux inférieur de réussite des études secondaires (32 %). Le faible taux d'obtention du diplôme d'études secondaires chez les jeunes Autochtones est une source de préoccupation même si, bien sûr, bien des jeunes n'ayant pas encore leur diplôme sont encore à l'école ou suivront des cours aux adultes pour terminer leur 12e année ou obtenir une formation équivalente.

Les statistiques révèlent que 49,9 % des Métis âgés de 15 à 29 ans ont terminé leurs études secondaires, comparé à 63,7 % des jeunes non Autochtones. Chez les jeunes Indiens inscrits vivant à l'extérieur de Winnipeg, 39 % de ceux vivant hors réserve et 23 % de ceux vivant dans une réserve ont terminé leurs études secondaires. À Winnipeg, 35,8 % des jeunes Indiens inscrits et 53,6 % des jeunes Métis ont terminé leurs études secondaires.

TAUX D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES AU MANITOBA, RECENSEMENT DE 2001 :

Âge	Non-Autochtones	Métis	Indiens inscrits, hors réserve	Indiens inscrits, dans les réserves	Tous les Autochtones
15-29	63,5	49,9	40,9	23,0	37,1
30-39	80,6	67,3	63,7	42,1	57,8
40-49	75,5	61,5	54,8	44,1	54,9

En comparant ces données avec celles de 1996, on remarque que le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires au cours des cinq années s'est considérablement amélioré chez les Métis et les Indiens inscrits vivant hors réserve à l'extérieur de Winnipeg, mais que cette amélioration est faible ou inexistante chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves ou à Winnipeg. Cependant, les données concernant les Métis doivent être considérées avec circonspection. Il est possible que la moyenne du niveau de scolarisation soit plus élevée uniquement parce qu'un plus grand nombre de Métis se sont identifiés comme tels en 2001 (par rapport à 1996).

Dans l'ensemble, 44,1 % des Autochtones âgés de 15 ans et plus avaient terminé la 12e année lors du recensement de 2001 comparé à 64,5 % de la population non autochtone. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux recensements de 1996 (38,2 %) et de 1991 (33,3 %), soit une amélioration progressive et importante en ce qui a trait à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Les Autochtones adultes âgés de 30 à 49 ans sont plus susceptibles d'avoir terminé leurs études secondaires. Dans ce groupe d'âge, près des deux tiers des Métis et des Indiens inscrits vivant hors réserve et environ 42 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves ont terminé leurs études secondaires.

ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Parmi les Autochtones qui ont terminé leurs études secondaires, un bon nombre ont fait des études postsecondaires ou ont suivi une formation quelconque. Par exemple, 29,9 % des Métis âgés de 40 à 49 ans ont acquis une formation non universitaire, tout comme 20,2 % des Indiens inscrits du même groupe d'âge. Pour les deux groupes, à l'âge de 40 ans, une vaste majorité de diplômés du secondaire avaient une formation/éducation postsecondaire, et plus de la moitié d'entre eux avaient obtenu un certificat ou un diplôme.

Seulement 8,4 % des Autochtones de 15 ans et plus ont un diplôme d'études secondaires et aucune formation postsecondaire. Sur le plan des études, les Autochtones semblent suivre deux parcours types complètement différents : près de la moitié d'entre eux ne terminent pas

leurs études secondaires tandis que les autres entreprennent des études postsecondaires. Le grand écart entre les deux groupes signifie qu'une série de mécanismes d'éducation et de formation sera nécessaire pour faire passer une personne du premier au deuxième groupe.

Les diplômés autochtones qui font des études postsecondaires sont plus susceptibles de fréquenter un collège communautaire ou de suivre une formation non universitaire que la population non autochtone. Alors qu'il y a presque autant de non-Autochtones qui fréquentent l'université ou d'autres établissements d'enseignement postsecondaire, les Autochtones sont près de deux fois plus enclins à suivre une formation postsecondaire non universitaire, soit 27,6 % contre 14,5 % chez les Métis, et 19,2 % contre 14 % chez les Indiens inscrits.

Les taux de fréquentation scolaire et d'obtention d'un diplôme des Autochtones en matière d'études postsecondaires non universitaires se comparent sensiblement aux taux de la population non autochtone, particulièrement chez les Métis et les Indiens inscrits vivants hors réserve. Parmi les adultes de 15 ans et plus, 20,7 % des non-Autochtones ont obtenu un diplôme comparativement à 21,1 % des Métis, à 17,7 % des Indiens inscrits vivant hors réserve et à 10,7 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves. On remarque une amélioration importante du taux d'obtention de diplôme depuis 1996 tant chez les Métis que chez les Indiens inscrits hors réserve, mais une amélioration faible ou inexistante dans les réserves.

TAUX D'OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES NON UNIVERSITAIRES, RECENSEMENT DE 2001 :

Âge	Non-Autochtones	Métis	Indiens inscrits, hors réserve	Indiens inscrits, dans les réserves	Tous les Autochtones
15-29	13,4	13,2	9,5	5,6	9,6
30-39	26,0	29,4	23,3	16,2	23,2
40-49	26,2	29,4	23,3	17,4	24,0

On constate qu'un Indien inscrit vivant dans une réserve et âgé de 15 à 29 ans a moins de la moitié des chances de terminer ses études postsecondaires non universitaires qu'un non Autochtone, mais que s'il est âgé de 40 à 49 ans, il a 66,4 % des chances d'obtenir son diplôme. On attribue ce fait à une participation plus importante à une activité d'éducation chez les Autochtones plus âgés. Pour la même raison, les taux de réussite plus faibles chez les jeunes Autochtones âgés de 15 à 29 ans ne reflètent pas nécessairement une tendance à la baisse. Nombreux sont ceux qui termineront leurs études plus tard dans la vie.

Par contre, beaucoup moins d'Autochtones manitobains fréquentent l'université et encore moins terminent leurs études universitaires. Au Manitoba, seulement 4 % des Autochtones âgés de 15 ans et plus ont obtenu un diplôme universitaire (2,4 % dans les réserves) comparativement à 14,2 % de la population non autochtone. Cela représente environ 1 880 Indiens inscrits, 1 800 Métis et 190 Indiens non inscrits ayant obtenu un diplôme universitaire dans la province. Bien que le nombre de diplômés universitaires autochtones paraisse plutôt bas, il faut souligner que ce nombre a presque doublé de 1996 à 2001.

La majorité des diplômés universitaires autochtones sont des femmes. Chez les Métis, 5,8 % des femmes ont obtenu un diplôme comparativement à 3,8 % des hommes. Chez les Indiens inscrits, 4,5 % des femmes ont un diplôme comparé à 2,3 % des hommes. À Winnipeg, 7,2 % des Métisses et 6,6 % des Indiennes inscrites ont obtenu un diplôme. En revanche, les proportions d'hommes et de femmes non autochtones qui ont obtenu un diplôme sont semblables : 18,2 % et 17,1 % respectivement à Winnipeg.

Les non-Autochtones terminent un plus grand nombre d'années d'instruction et plus rapidement, mais les Autochtones sont plus nombreux à poursuivre leurs études plus tard dans la vie. Des jeunes Autochtones âgés de 15 à 24 ans, 41 % étudiaient à temps plein comparativement à 50 % des jeunes non Autochtones du même âge. Cependant, 8,3 % des Autochtones âgés de 25 à 44 ans étudiaient à temps plein, comparativement à seulement 4,3 % des non Autochtones. Fait intéressant, en raison de leur jeune moyenne d'âge et du taux de fréquentation supérieur chez les adultes, les Autochtones de 15 ans et plus sont beaucoup plus susceptibles d'étudier à temps plein que les non-Autochtones (15,4 % contre 9,9 %).³

POURCENTAGE DE DIPLOMÉS OU DE PERSONNES AYANT UNE FORMATION UNIVERSITAIRE, RECENSEMENT DE 2001

Âge	Non-Autochtones	Métis	Indiens inscrits, hors réserve	Indiens inscrits, dans les réserves	Tous les Autochtones
15-29	30,2	15,9	10,8	5,1	11,0
30-39	34,9	16,8	23,6	13,3	16,9
40-49	30,3	14,3	19,5	17,2	16,6

Les jeunes Métis sont trois fois plus susceptibles d'obtenir un diplôme universitaire avant d'avoir atteint 30 ans que les Indiens inscrits (3,7 % contre 1,1 %). Cependant, les Indiens inscrits sont aussi susceptibles de fréquenter une université ou de terminer leurs études universitaires pendant leur vie que les Métis, et cette probabilité est plus élevée chez les Indiens inscrits vivant hors réserve. Cette situation est inhabituelle étant donné que le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires des Métis est plus élevé et elle est attribuable à l'appui qu'accordent les bandes aux études universitaires. Cet appui est financé par Affaires indiennes et du Nord Canada, mais les Métis et les Indiens non inscrits n'y sont pas admissibles. Toutefois, les Métis sont admissibles à un financement des études non universitaires par le truchement de la formation liée au marché du travail. Ainsi, ils ont davantage tendance à se tourner vers les collèges communautaires que les universités.⁴

DOSSIER : LES JEUNES

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LE MÉNAGE

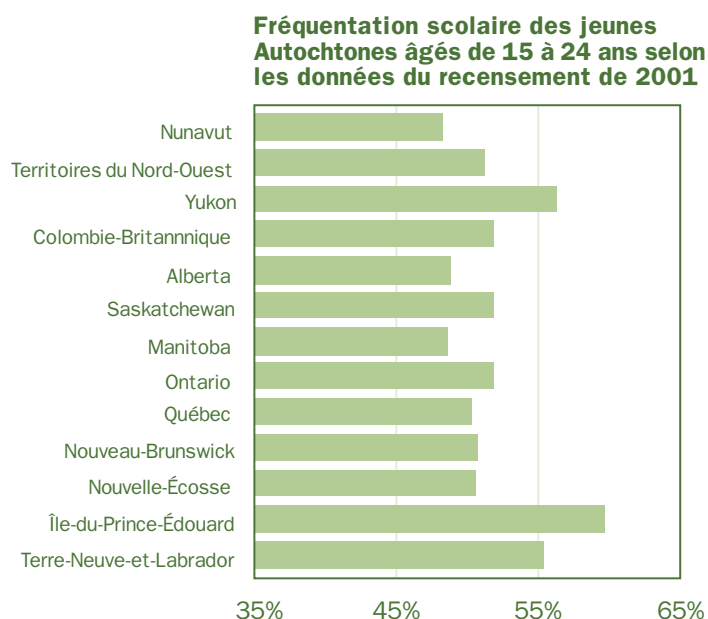
À l'échelle nationale, 57 % des jeunes Autochtones âgés de 15 à 24 ans vivent au sein d'une famille biparentale, 25 % dans une famille monoparentale et 18 % dans une situation autre. Cependant, moins de 20 % des jeunes habitant en milieu rural ou dans une réserve et plus de 30 % des jeunes en milieu urbain (surtout dans les grandes villes) vivent dans une famille monoparentale. À Winnipeg, 34 % des jeunes Autochtones vivent au sein d'une famille monoparentale, ce qui correspond aux pourcentages des autres grandes villes des Prairies.¹

Les jeunes Autochtones sont environ trois fois plus susceptibles de vivre avec un parent seul que les jeunes non-Autochtones. Ils sont aussi beaucoup plus enclins à être des parents seuls. Au Manitoba, près d'un jeune Autochtone sur dix âgé de 15 à 29 ans est un parent seul, comparativement à un jeune non Autochtone sur 37. En fait, près de la moitié des parents seuls sont Autochtones (48,2 %) alors que ceux ci représentent seulement 17,2 % de l'ensemble des jeunes.

Toutefois, cette situation varie également en fonction de l'endroit : 11,3 % des jeunes Indiens inscrits vivant dans les réserves et 21 % de ceux vivant à Winnipeg sont des parents seuls. Quant aux jeunes Métis, la proportion s'élève à 10,4 % à Winnipeg et à 6,6 % à l'extérieur de la ville. Dans les deux situations, les jeunes sont deux fois plus susceptibles d'être des parents seuls à Winnipeg qu'à l'extérieur de la ville. Des jeunes Autochtones vivant à Winnipeg, 13,2 % sont des parents seuls et, si l'on considère que plus de 90 % d'entre eux sont des femmes, on constate qu'environ une jeune Autochtone sur quatre est mère monoparentale. De toutes les familles monoparentales de Winnipeg dont le chef de famille est un jeune, 36,7 % sont des jeunes Autochtones

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

C'est au Manitoba que l'on trouve le plus bas taux de fréquentation scolaire chez les jeunes Autochtones du Canada, provinces et territoires confondus, tout comme en 1996. Seulement 46,9 % des jeunes Autochtones âgés de 15 à 24 ans fréquentaient l'école à temps plein ou à temps partiel lors du recensement de 2001. La moyenne nationale pour les jeunes Autochtones était de 51 %.



De 1996 à 2001, la proportion de jeunes qui fréquentaient l'école au Manitoba a très peu changé, tant chez les Métis que dans l'ensemble de la population. Cependant, le pourcentage de jeunes Indiens de l'Amérique du Nord dans les écoles est passé de 42 % à 45 %.

Au Manitoba, seulement 27,8 % des jeunes Autochtones âgés de 15 à 24 ans ont terminé leurs études secondaires ou ont entrepris des études postsecondaires. Le Manitoba se classe au dernier rang des provinces à cet égard, la moyenne nationale se situant à 34,8 %.

À l'échelle nationale, la probabilité qu'un jeune Autochtone ait terminé ses études secondaires correspond à 60 % de celle d'un jeune non-Autochtone. À cet égard, le Manitoba se classe au dernier rang des provinces avec une probabilité de 52,3 %, derrière le Québec (56 %), la Saskatchewan (57,5 %), l'Alberta (62,4 %) et la Colombie Britannique (62,4 %). Dans les autres provinces et territoires, la probabilité atteignait au moins 70 %.²

L'Enquête auprès des peuples Autochtones de 2001 a révélé que des Autochtones âgés de 15 à 19 ans qui avaient abandonné l'école (dans l'ensemble du Canada), 24 % des jeunes hommes ont donné comme raison l'ennui et 19 % le désir de travailler. La raison principale chez les femmes était une grossesse ou le besoin de prendre soin des enfants (25 %) suivie de l'ennui (15 %).³

PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Au Manitoba, le taux de chômage des jeunes Autochtones est de 26,6 %, ce qui est près de la moyenne nationale de 26,4 %. Il faut souligner que le taux de chômage des jeunes Autochtones a considérablement baissé par rapport à 1996 (alors établi à 35,5 %) en raison de l'amélioration des conditions économiques globales. De plus, la probabilité qu'un jeune Autochtone soit au chômage, par rapport à celle d'un jeune non-Autochtone, est passé de 3,5 fois plus en 1996 à 2,3 fois plus en 2001. À l'échelle nationale, cette probabilité s'établit à 1,7.⁴

À Winnipeg, le taux de chômage des jeunes Autochtones en 1996 atteignait 21,3 %. Il est encourageant de voir que le taux de chômage des jeunes Autochtones à Winnipeg diminue de façon constante depuis 1981. Chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, le taux de chômage était de 33,7 % en 1981, de 30,8 % en 1986, de 28,9 % en 1991 et de 28,8 % en 1996.⁵

Puisque le taux de chômage officiel n'inclut pas les travailleurs découragés, ou ceux qui fréquentent l'école à cause d'un manque perçu de possibilités d'emploi, certains économistes considèrent le taux d'emploi comme une mesure supérieure de la réussite du marché. Étant donné une faible participation au marché du travail chez les jeunes Autochtones au Manitoba comparativement aux autres provinces, le taux d'emploi est légèrement inférieur à la moyenne nationale même si le taux de chômage se situe dans la moyenne.

Au Manitoba, 33,8 % des jeunes Autochtones travaillaient en 2001, que ce soit à temps plein ou partiel. La moyenne nationale s'établissait à 36,3 %. Le taux d'emploi est plus bas à Terre Neuve et Labrador (26,2 %) en raison d'un taux de chômage élevé chez les jeunes Autochtones (39,8 % par rapport à 26,6 % au Manitoba), tandis qu'il est plus bas en Saskatchewan (26,6 %) en raison d'un faible taux de participation (39,2 % par rapport à 46 % au Manitoba). Le taux d'emploi en Nouvelle-Écosse et au Québec est semblable à celui du Manitoba alors que le taux de participation était plus élevé dans d'autres provinces, particulièrement l'Ontario (43,1 %) et l'Alberta (42,2 %). Ainsi, le taux d'emploi des jeunes Autochtones varient énormément d'un océan à l'autre.⁶

Les disparités entre les taux d'emploi et de participation au marché du travail des jeunes Autochtones et non Autochtones diminuent ou disparaissent chez les jeunes ayant un haut niveau de scolarisation. À l'échelle nationale, la probabilité qu'un jeune Autochtone n'ayant pas terminé ses études secondaires participe au marché du travail correspond à 70 % de celle d'un non Autochtone ayant le même niveau de scolarisation et la probabilité qu'il ait un emploi est de 52 %. Ces probabilités passent à 88 % et à 77 % pour ceux qui ont un diplôme d'études secondaires et à 94 % et à 80 % pour ceux qui ont un diplôme d'études postsecondaires. La probabilité qu'un jeune Autochtone ayant un diplôme universitaire participe au marché du travail correspond à 107 % de celle d'un non Autochtone et la probabilité qu'il ait un emploi est de 95 %.⁷ Cependant le taux de chômage des Autochtones est plus élevé à tous les niveaux de scolarisation.

Les jeunes Autochtones qui ont déclaré avoir travaillé à temps plein toute l'année au cours de l'année précédant le recensement avaient un taux de rémunération très similaire à celui des jeunes non Autochtones : 98 % hors réserve et 96 % en général. Cependant, seulement 5,1 % des jeunes Autochtones manitobains ont travaillé à temps plein toute l'année et la probabilité qu'un jeune Autochtone travaille à temps plein toute l'année correspondait à seulement 37 % de celle d'un non Autochtone. Cette probabilité était de 60 % à Winnipeg où 8 % des jeunes Autochtones travaillaient à temps plein toute l'année.⁸

L'emploi chez les jeunes par secteur industriel varie en fonction de l'endroit. De façon générale, 15 % des jeunes Autochtones actifs travaillent dans le secteur public, alors qu'il y a seulement 8 % de jeunes non Autochtones. Dans les réserves cependant, 35 % des jeunes actifs travaillent dans le secteur public, principalement dans les bureaux du conseil de bande et les écoles. Les jeunes Autochtones sont plus susceptibles de travailler dans le secteur public dans les régions rurales hors réserve. Mais l'écart entre les jeunes Autochtones et non Autochtones en ce qui concerne l'emploi dans le secteur public disparaît en région urbaine. Alors que les jeunes Autochtones sont plus susceptibles d'être embauchés par les gouvernements fédéral ou provincial ou par les administrations municipales, ils sont moins susceptibles de travailler dans les secteurs publics de la santé et de l'enseignement.⁹

DÉMÊLÉS AVEC LA JUSTICE

Selon un article paru en septembre 2000 dans un journal national, il y aurait environ 37 gangs au Manitoba, comptant 1 896 membres actifs et 1 239 « membres inactifs » qui n'ont pas eu de contacts avec la police depuis au moins deux ans.¹⁰ Il semblerait que le nombre de membres est plus important que dans toute autre province, y compris en Ontario et au Québec (il n'y a cependant pas d'estimation pour la Colombie-Britannique). Toutefois, au Manitoba, beaucoup plus que dans toute autre province, on compte surtout des gangs de rue qui recrutent activement des membres, plutôt que des gangs de motards ou des bandes criminalisées qui limitent leur cercle d'initiés. Les chiffres peuvent donc induire en erreur en ce qui a trait à l'envergure des activités des gangs.

Melanie Nimmo, chercheuse en criminologie, écrivait en 2001 :

[TRADUCTION]

Winnipeg constitue un exemple singulier puisque l'on y trouve différents gangs, chacun étant à un niveau différent d'évolution et d'organisation. Il est donc possible de voir les changements qui se produisent au fur et à mesure que les gangs évoluent et deviennent de plus en plus organisés. À mesure qu'un gang évolue, il devient de moins en moins visible et sa structure hiérarchique se solidifie. Les membres approuvent certains crimes et en condamnent d'autres. Ils font faire les agressions et tout ce qui est dangereux par des gangs de statut inférieur. Habituellement, plus un gang évolue, plus le nombre de membres en prison diminue. Dans le milieu du crime organisé, les gangs de rue sont à la base de l'ordre social.¹¹

Selon un porte parole de l'unité anti gang du Service de police de Winnipeg, on croit à tort que les gangs de rue sont des gangs de jeunes Autochtones. « Il n'existe pas de gangs autochtones. Il n'existe pas de gangs de jeunes », a-t-il indiqué, en ajoutant que la plupart des membres sont des adultes âgés de 21 à 24 ans et qu'aucun gang ne repose exclusivement sur l'ethnie ou la race.¹²

Un bon nombre de membres de gangs dominants comme Indian Posse et Manitoba Warriors sont, toutefois, des jeunes Autochtones âgés de 15 à 29 ans. Il existe un certain nombre d'organisations autochtones ayant pour mandat de dissuader les jeunes à devenir membre d'un gang et d'aider les Autochtones qui tentent de quitter un gang. Il semblerait qu'une minorité importante des jeunes Autochtones de Winnipeg fait partie d'un gang, mais il est difficile d'en estimer la taille.

Voici ce qu'ont observé les organismes et les jeunes qui participaient à des groupes de discussion de la rencontre « Vulnerable Youth Needs Assessment », organisée par la Société de la Croix-Rouge en 1995 :

[TRADUCTION]

Les gangs répondent souvent aux besoins des jeunes qui ne sont pas satisfaits à la maison. Les gangs offrent une sorte de famille, un sentiment d'appartenance et, ironiquement, un sentiment de sécurité. Dans les discussions avec les jeunes, certains ont indiqué que les gangs étaient là pour eux quand il n'y avait personne d'autre; quand ils étaient laissés à eux-mêmes, les gangs leur ont donné de la nourriture, de l'argent, un toit et des amis. Cependant, ces jeunes se sont rapidement rendu compte qu'on s'attendait à ce qu'ils participent à des activités criminelles et violentes du gang. Plusieurs participants qui travaillent avec les jeunes à haut risque indiquent que les gangs forcent leurs clients à vendre de la drogue et à se prostituer.¹³

Les jeunes Autochtones, qu'ils soient ou non affiliés à un gang, sont beaucoup plus susceptibles d'avoir des démêlés avec la justice. Pour ce qui est des jeunes Autochtones âgés de 12 à 17 ans, on comptait au total 1 263 admissions dans des établissements correctionnels pour jeunes en 1997-1998 (certains jeunes ont été admis plus d'une fois). Cela correspond à plus de 70 % des admissions dans des centres de détention provisoire. Dans leur étude de la population, Clatworthy et Mendelson (1999) ont estimé que les jeunes sont 12,4 fois plus susceptibles d'être admis dans un établissement correctionnel pour jeunes s'ils sont Autochtones (22,4 fois plus susceptibles s'il s'agit de jeunes filles). On a également estimé que les jeunes Autochtones âgés de 20 à 24 ans étaient 11 fois plus susceptibles d'être admis dans un établissement correctionnel provincial pour adultes.¹⁴

Le 10 mai 2000, on comptait 259 jeunes Autochtones dans les établissements de garde en milieu ouvert, de garde en milieu fermé et de détention provisoire au Manitoba. Cela représente 1,7 % de la population autochtone du Manitoba âgée de 12 à 17 ans, comparativement à 1,2 % des jeunes Autochtones à l'échelle nationale.¹⁵

CHAPITRE 5 : JUSTICE

ÉVOLUTION DES TAUX D'INCARCÉRATION

En étudiant les archives des rapports présentés par le superintendant des pénitenciers au Parlement, la Commission de mise en œuvre des recommandations sur la justice autochtone de 1991 a établi que :

[TRADUCTION]

La proportion d'Indiens et de Métis, et d'autres diverses désignations équivalentes qui apparaissent dans les rapports de 1900, de 1913, de 1932 1933, de 1934 1935 et annuellement jusqu'au rapport de 1949-1950, au sein de la population carcérale ne reflète pas plus que la proportion d'Autochtones au sein de la population du Manitoba pendant cette période. La proportion d'Autochtones au sein de la population carcérale du Manitoba a augmenté de façon extraordinaire au cours des décennies suivant 1950.¹

En 1965, 22 % des détenus de l'établissement correctionnel fédéral de Stony Mountain étaient des Autochtones. Cette proportion est passée à 33 % en 1984 et à 46 % en 1989. Cette même année, la proportion d'Autochtones dans les établissements provinciaux était de 57 %. À l'établissement de correction pour femmes de Portage, 67 % des détenues étaient des Autochtones et dans les établissements correctionnels pour jeunes cette proportion était de 61 %. Dans l'ensemble en 1989, 56 % des détenus dans les établissements fédéraux et provinciaux étaient des Autochtones.²

Selon le Centre canadien de la statistique juridique, le nombre de condamnés admis dans l'ensemble des établissements fédéraux a plafonné en 1992 1993 après une décennie de croissance. Il a depuis baissé de façon annuelle en raison de la diminution du nombre d'adultes condamnés attribuable à la baisse du taux de criminalité dans les années 1990. Cependant, le taux d'incarcération pour 10 000 adultes accusés a continué d'augmenter pendant les années 1990. De plus :

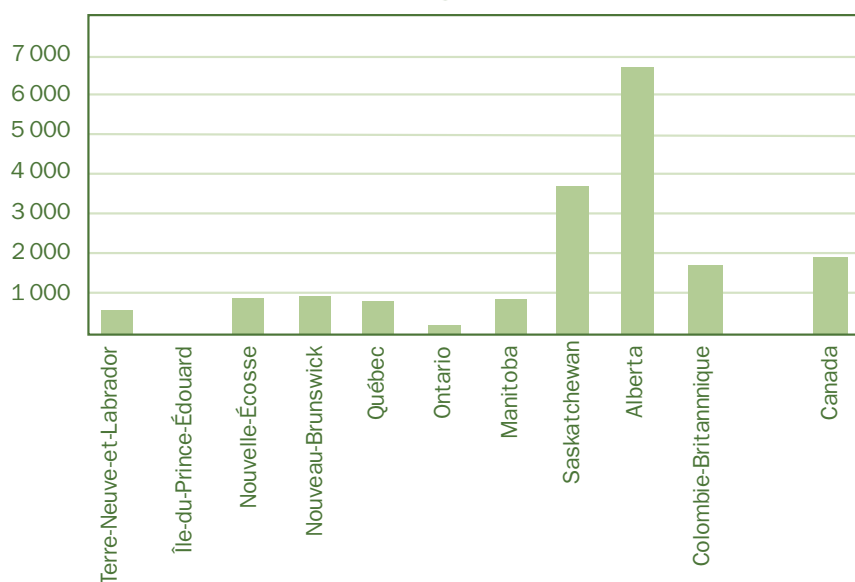
Le niveau de surreprésentation des Autochtones dans la population carcérale fédérale continue à augmenter. Les Autochtones comptaient pour 11 % des admissions dans des pénitenciers fédéraux en 1991 1992, 15 % en 1996 1997 et 17 % en 1997 1998. (Les Autochtones composent 2 % de la population adulte au Canada.)³

Pendant les années 1990, la surreprésentation des Autochtones en détention a augmenté dans les trois provinces des Prairies mais est demeurée stable, ou a légèrement diminué, ailleurs au Canada. Au Manitoba, la proportion d'Autochtones adultes admis dans un établissement a augmenté, passant de 47 % en 1989 1990 à 59 % en 1998 1999. Pendant cette même période, la proportion est passée de 66 % à 76 % en Saskatchewan et de 31 % à 38 % en Alberta.⁴ Selon la Direction des initiatives pour les Autochtones du Service correctionnel du Canada, les Autochtones du Manitoba sont 5,3 fois plus susceptibles d'être incarcérés dans un établissement provincial que les non-Autochtones.⁵

La surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale ne signifie pas nécessairement qu'ils sont choisis parce qu'ils sont Autochtones ou qu'il y a une discrimination systémique. En général, on trouve de façon disproportionnée dans les établissements fédéraux et provinciaux des détenus qui sont jeunes, qui sont des hommes, qui étaient au chômage et qui ont un faible niveau d'instruction, un profil (à l'exception du sexe) qui caractérise la population autochtone. Il a été avancé que le nombre d'Autochtones en détention correspond à celui auquel on devrait s'attendre compte tenu des caractéristiques démographiques et socio économiques de la population autochtone.

La structure par âge, le taux d'emploi et le profil de scolarisation des Autochtones varient largement selon la province et le milieu (urbain, rural, réserve). C'est également le cas d'autres facteurs de risque comme la mobilité et la monoparentalité. La Prairie (2002) a observé neuf zones urbaines au Canada et a remarqué que la distribution de ces caractéristiques était parallèle à la surreprésentation dans les pénitenciers. On trouve dans les villes des Prairies les plus grandes variations entre les populations autochtone et non autochtone et la plus grande surreprésentation carcérale des Autochtones.⁶

Taux d'incarcération des Autochtones par province pour 100 000 habitants âgés de 15 ans et plus, 2003



TAUX DE CRIMINALITÉ ET DE VICTIMISATION

De plus, La Prairie et Stenning ont constaté que les personnes qui vivent dans un « quartier vulnérable » sont beaucoup plus susceptibles de faire partie du système de justice pénale, soit comme victimes soit comme présumés contrevenants. C'est le cas peu importe si les Autochtones forment la majorité ou non des résidents du quartier. Dans le cas suivant, on fait référence au quartier est du centre-ville de Vancouver où la population autochtone est relativement faible :

[TRADUCTION]

Ces données portent grandement à croire qu'il pourrait y avoir un lien étroit entre la surreprésentation et certaines caractéristiques démographiques et socio-économiques des secteurs d'où elle provient plutôt qu'avec ce que l'on accepte généralement comme la cause principale (p. ex. la discrimination raciale ou l'insensibilité aux réalités culturelles de la part des policiers ou d'autres agents responsables de la justice criminelle). En d'autres termes, on demande aux policiers et aux autres agents responsables de la justice criminelle de réagir à des habitudes criminelles dans certains quartiers; ainsi, il est compréhensible, sinon inévitable, que les personnes défavorisées de ces quartiers attirent plus souvent l'attention des services policiers et sont donc, selon les statistiques, surreprésentées dans le système de justice pénale.⁷

Selon le Solliciteur général du Canada, « environ 70 % des Autochtones condamnés à la prison font partie de communautés urbaines (autres que les réserves), ou ont commis leurs

infractions lorsqu'ils étaient en dehors de la réserve ». ⁸ Selon un profil instantané d'une journée des jeunes Autochtones sous garde au Manitoba en mai 2000, il y avait 259 jeunes en détention. De ce nombre, 65 % vivaient dans une ville pendant les deux années précédant l'infraction, tandis que seulement 25 % vivaient dans une réserve et 10 % dans un « petite ville ». De même, 67 % des infractions se sont produites dans une ville, dont 56 % à Winnipeg, et seulement 22 % dans une réserve. ⁹

Selon une enquête effectuée en 1999, 35 % des Autochtones canadiens ont déclaré avoir été victimes d'au moins un acte criminel au cours de l'année précédente, comparativement à 26 % des adultes non autochtones. Cependant, les deux groupes présentent des taux d'actes criminels contre les biens semblables, mais le taux d'actes criminels avec violence est trois fois plus élevé chez les Autochtones. Cette différence dans le taux d'actes criminels avec violence réside en grande partie dans le fait que les victimes, principalement des femmes, signalent les cas de violence conjugale. Vingt-cinq pour cent (25 %) des femmes autochtones actuellement en couple ou ayant eu des contacts avec un ancien conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête ont déclaré avoir été agressées, comparativement à seulement 8 % des femmes non autochtones. ¹⁰

Depuis longtemps, les Autochtones présentent des caractéristiques relatives à l'éducation, à l'emploi et au revenu différentes de celles de la population générale. Il est possible que la tendance vers une surreprésentation accrue dans le système de justice pénale depuis 1950 soit grandement attribuable à l'urbanisation accrue des Autochtones et à leur forte concentration dans les groupes d'âge correspondant aux jeunes et aux jeunes adultes dans lesquels les « délinquants » sont habituellement choisis. Parmi les autres facteurs pouvant expliquer cette surreprésentation, on note l'augmentation de la surveillance policière dans les zones rurales/isolées depuis les années 1960 et le fait que l'on tolère beaucoup moins la violence conjugale depuis les années 1980.

Si c'est le cas, on a donc assisté au cours des 50 dernières années à une hausse astronomique des incarcérations au sein de cette population, en dépit d'une augmentation évidente du taux réel de criminalité normalisé selon l'âge et des préoccupations croissantes à l'égard des effets néfastes de l'incarcération excessive.

AUTRES SOLUTIONS À L'INCARCÉRATION

En 1997-1998, il a coûté en moyenne 101,73 \$ par jour pour incarcérer une personne dans un établissement correctionnel du Manitoba et 128,35 \$ par jour dans le cas des établissements fédéraux (ou respectivement 37 130 \$ et 46 850 \$ par année). ¹¹ Il s'agit de frais d'exploitation seulement, principalement les salaires et les avantages sociaux des agents de correction et du personnel de soutien, et ne comprennent pas les coûts d'immobilisation des prisons ni les coûts de fonctionnement de la police, des cours, des poursuites ou de l'aide juridique.

Depuis les années 1990, les autorités provinciales et fédérales ont manifesté un intérêt accru pour la réduction du taux d'incarcération, particulièrement chez les Autochtones, au moyen de l'élaboration et de l'adoption de solutions de rechange aux peines traditionnelles. Selon le Solliciteur général du Canada :

Le taux d'incarcération du Canada dépasse celui de la plupart des démocraties occidentales. Nous emprisonnons 129 de nos citoyens sur 100 000. Alors que ce taux est inférieur à celui de certains pays comme les États-Unis (645), il dépasse celui de pays comme la France (110), l'Angleterre (104), l'Allemagne (95), l'Autriche (86), et la Norvège (84). (...) Ce taux, lorsqu'il s'agit d'Autochtones adultes, est plus de 8 fois supérieur au taux national. En Saskatchewan, il est de plus de 1 600 pour 100 000 comparativement à 48 pour 100 000 dans le cas d'adultes non autochtones. ¹²

En septembre 1996, le projet de loi fédéral C-41 a créé une nouvelle disposition en matière d'établissement de la peine appelée « condamnation à l'emprisonnement avec sursis » à laquelle les cours peuvent faire appel dans le cas de contrevenants à faible risque condamnés à moins de deux ans d'emprisonnement. Lorsqu'une peine d'emprisonnement a été infligée, la cour peut ordonner que le contrevenant purge sa peine dans la collectivité sous supervision, pourvu que certaines conditions soient satisfaites. Le projet de loi C 41 a également permis l'introduction de mesures de rechange pour la supervision communautaire des contrevenants. Le projet de loi visait à réduire le nombre d'admissions dans les pénitenciers de compétence provinciale et territoriale et, ainsi, à réduire la population carcérale.¹³

Depuis 1996, le recours aux condamnations à l'emprisonnement avec sursis augmente d'une année à l'autre. En 2002 2003 au Canada, 12 900 adultes purgeaient une peine d'emprisonnement avec sursis contre 10 600 qui purgeaient leur peine dans les prisons, tandis qu'au Manitoba cette proportion s'élevait à 899 comparativement à 620.¹⁴ Évidemment, il est impossible de savoir combien de ces contrevenants auraient bénéficié d'une autre mesure, comme la probation, si la condamnation à l'emprisonnement avec sursis n'avait pas existé.

Enfin, le recours accru à des condamnations à l'emprisonnement avec sursis et à d'autres sanctions communautaires qui ne visent pas particulièrement les Autochtones n'a pas nécessairement pour effet de réduire la proportion d'Autochtones au sein de la population carcérale. En fait, dans la mesure où les contrevenants autochtones sont disproportionnellement condamnés pour des infractions contre la personne plutôt que contre la propriété ou qu'ils sont présumés par les autorités correctionnelles comme présentant un haut risque de récidive, l'imposition accrue de sanctions communautaires pour des contrevenants non violents et à faible risque augmentera en réalité le taux relatif d'incarcération des Autochtones. On pourrait ainsi expliquer en partie l'augmentation observée de ce taux au cours des années 1990.

Parmi les solutions de rechange à l'incarcération pour les contrevenants à faible risque, on note :

- le dédommagement des victimes;
- les ordonnances de service communautaire;
- les services de médiation;
- la surveillance électronique (utilisée, par exemple, en Saskatchewan).

Les solutions de rechange à l'incarcération qui s'inspirent des pratiques juridiques traditionnelles des Premières nations et des Métis font partie de la catégorie « justice réparatrice ». En voici quelques-unes :

- la médiation victime/délinquant;
- le cercle de détermination de la peine;
- la conférence de famille;
- les comités communautaires de détermination de la peine.¹⁵

Le gouvernement du Manitoba finance un certain nombre de projets de justice réparatrice, notamment la Stratégie relative à la justice applicable aux Premières nations de Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO), le tribunal pour adolescents autochtones de St. Theresa Point, le projet holistique de réconciliation de Hollow Water, l'Aboriginal Ganootamaage Justice Services de Winnipeg, et les services de médiation à Winnipeg, à Brandon et à Thompson. Le gouvernement fédéral partage également les frais de certains de ces projets.

CHAPITRE 6 : TRAVAIL ET REVENU

L'Enquête sur la population active (EPA) menée et publiée mensuellement par Statistique Canada est la source la plus souvent citée en ce qui a trait aux principaux indicateurs du marché du travail. Le rapport de juin 2001 montrait que le taux de chômage à l'échelle du Canada avait baissé à 7 % par rapport à 10 % en juin 1996 (date du recensement précédent). L'emploi total est passé de 13,6 millions à 16,2 millions. En 2001, le taux de chômage du Manitoba se situait à 5,4 %, le plus bas de toutes les provinces, à l'exception de l'Alberta. Quant au taux d'emploi, il se situait à 65,6 %, devancé uniquement par l'Île du Prince Édouard (65,7 %) et de l'Alberta (70,7 %).¹ Il apparaît clairement que la période allant de 1996 à 2001 a été synonyme de forte croissance de l'économie et de l'emploi pour le Manitoba et l'ensemble du Canada.

Cependant, l'Enquête sur la population active exclut les Indiens inscrits vivant dans les réserves et ne fait pas la distinction entre les Autochtones et les non Autochtones vivant hors réserve.² Pour les Autochtones, le recensement quinquennal donne le meilleur aperçu des caractéristiques du marché du travail.

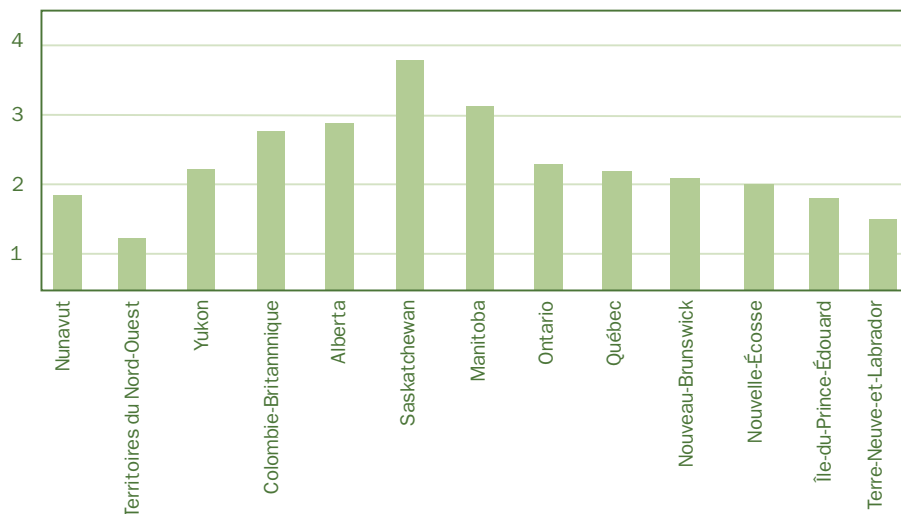
Tout comme les recensements précédents, le recensement de 2001 révélait clairement que les Autochtones sont, en moyenne, moins susceptibles de participer au marché du travail que les autres Manitobains. Lorsqu'ils y participent, ils sont beaucoup plus susceptibles d'être sans emploi, c'est à dire qu'ils ne travaillent pas mais qu'ils se cherchent activement du travail. Lorsqu'ils travaillent, il est plus probable que leur emploi soit intermittent et non garanti, et que leur salaire annuel soit considérablement inférieur à la moyenne.

POPULATION ACTIVE AUTOCHTONE

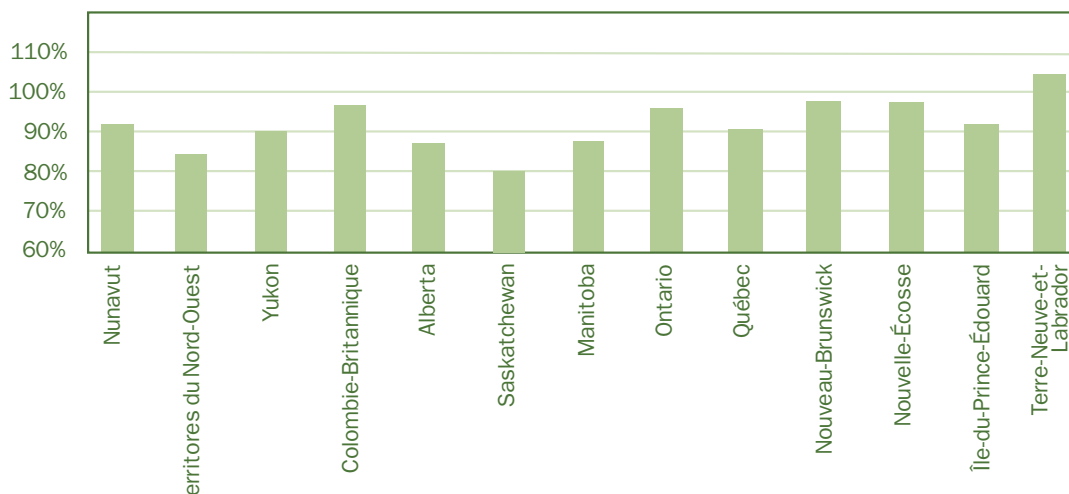
Dans l'ensemble, au Manitoba, le taux de participation au marché du travail des Autochtones adultes âgés de 15 ans et plus était de 61,4 % en 2001. Cela constitue une hausse par rapport à 54,1 % en 1996, à 59,6 % en 1991 et à 55,9 % en 1981. En 2001, le taux de chômage des Autochtones était de 19,1 %, soit une baisse par rapport à 25,3 % en 1996, à 20 % en 1991 et à 23,9 % en 1981.³

Malgré la baisse du taux d'emploi chez les Autochtones au Manitoba, il équivaut à 311 % de celui de la population totale. Cette proportion a très peu changé depuis 1996 (325 %) en dépit des conditions économiques qui se sont grandement améliorées. Il convient de souligner que, des 35 430 chômeurs manitobains dénombrés au recensement, 10 770 (plus de 30 %) étaient des Autochtones. Ces derniers composent uniquement 9,7 % de la population active.

Rapport entre le taux de chômage des Autochtones et des non-Autochtones par province et territoire, recensement de 2001



Rapport entre le taux de participation au marché du travail des Autochtones et des non-Autochtones par province et territoire, recensement de 2001



Le taux de chômage relatif des Autochtones au Manitoba (311 %) est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale qui se situe à 259 %. Parmi les provinces et les territoires, on trouve un taux relatif plus élevé seulement en Saskatchewan (365 %). De même, au Manitoba, le taux de participation au marché du travail des Autochtones est inférieur à la moyenne relativement aux non Autochtones, soit 87,7 % comparativement à la moyenne canadienne de 92 %. C'est en Saskatchewan que le taux est le plus bas au pays (80,3 %).⁴

Dans bon nombre de régions du Canada, le taux de participation au marché du travail des Autochtones est considérablement supérieur à 90 % de celui des non Autochtones. Dans les Maritimes, en Ontario et en Colombie Britannique, ce taux s'établit en moyenne à environ 96 %. On trouve des taux inférieurs à 90 % uniquement dans les trois provinces des Prairies et dans les Territoires du Nord Ouest. La Saskatchewan est véritablement le centre de la non intégration des Autochtones dans la population active.

Michael Mendelson (2004) a remarqué qu'en prenant le Canada dans son ensemble, le taux moyen de participation au marché du travail des Autochtones était de seulement 52 % dans les réserves. Ce taux est considérablement inférieur à celui que l'on trouve dans les régions rurales et dans les petits et grands centres urbains, qui s'établit entre 64 % et 66 %.⁵ En fait, en Saskatchewan, la population dans les réserves est proportionnellement plus élevée que celle du Manitoba (35 % contre 32,5 %) et beaucoup plus élevée que celle de l'Alberta (22,1 %).

Par contre, les données relatives à la population dans les réserves ne peuvent, à elles seules, expliquer le faible taux de participation au marché du travail en Saskatchewan puisque la population dans les réserves de la Nouvelle Écosse et du Québec est plus importante que celle en Saskatchewan et, parallèlement, ces provinces ont un taux de participation relatif plus élevé. Dans les deux principaux centres urbains de la Saskatchewan, le taux de participation des Autochtones, par rapport au taux des non Autochtones, est nettement inférieur à celui des autres centres urbains au Canada.

Quant aux autres centres urbains des Prairies, le taux de participation relatif à Edmonton et à Winnipeg est d'environ 93-94 %, tandis qu'à Calgary il est d'environ 100 %. Dans l'Est, la moyenne est de 100 %, le taux le plus faible étant à Sudbury (97 %) et le plus haut à Toronto (104 %). La moyenne dans les villes de l'Ouest s'établit à 93 %, les taux les plus faibles étant, comme on l'a mentionné, à Regina (83 %) et à Saskatoon (84 %).⁶

En ce qui a trait à la participation et à l'emploi des Autochtones, le Manitoba et l'Alberta réussissent beaucoup mieux que la Saskatchewan, mais s'en tirent bien plus mal que d'autres provinces. L'Alberta possède l'un des taux de participation relatifs les plus faibles même si elle possède, toute proportion gardée, l'une des populations dans les réserves les moins importantes. De façon générale, les trois provinces des Prairies montrent depuis longtemps une incapacité structurelle d'intégrer un nombre suffisant d'Autochtones dans leur économie.

Toutes autres choses étant égales, l'écart relatif aux perspectives d'emploi pour les Autochtones dans ces provinces, comparativement au reste du pays, devrait s'amplifier au cours des 10 à 20 prochaines années. Comme on l'a mentionné dans les chapitres précédents, la population autochtone en âge de travailler dans les provinces des Prairies augmente plus rapidement qu'ailleurs au pays et les taux actuels de fréquentation scolaire et d'obtention d'un diplôme y sont inférieurs.

Au Manitoba, le taux de chômage des Autochtones est plus élevé à tous les niveaux de scolarisation. L'obtention d'un diplôme d'études collégiales a peu d'effet sur le taux de chômage des Autochtones par rapport à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires; cependant le taux d'emploi est plus élevé chez les diplômés collégiaux en raison d'une participation accrue au marché du travail. Même chez les diplômés universitaires autochtones, qui sont relativement peu nombreux, le taux de chômage est deux fois et demie celui des diplômés non autochtones. En fait, le taux de chômage des diplômés universitaires autochtones est près de deux fois plus élevé que celui des non Autochtones qui ont seulement terminé leurs études secondaires.

Cependant, le taux de participation des Autochtones au marché du travail augmente en fonction du niveau de scolarisation, à un point tel que les Autochtones qui ont terminé leurs études collégiales ou universitaires sont en fait plus susceptibles de participer au marché du travail que les non Autochtones ayant atteint le même niveau. Des études supérieures aident à combler l'écart pour les Autochtones seulement parce qu'elles sont associées à une participation accrue au marché du travail. Les chances d'emploi relatives pour les Autochtones par rapport aux non Autochtones sont d'environ 80 % pour les diplômés du niveau secondaire, 88 % pour les diplômés des collèges et 99 % pour les diplômés universitaires.⁷

Le fait de maintenir le taux d'emploi actuel chez les Autochtones au cours des années à venir constitue à lui seul un défi de taille étant donné le nombre important de jeunes Autochtones qui entreront sur le marché du travail. Un rapport du Conference Board du Canada de 1998⁸ estimait que 16 000 nouveaux Autochtones devraient trouver du travail d'ici 2006 pour maintenir les niveaux d'emploi à l'échelle nationale, soit une augmentation de 50 % du nombre de travailleurs. On ajoutait dans le rapport que le Manitoba et la Saskatchewan seraient particulièrement mis à l'épreuve, étant donné une population autochtone importante par rapport à la population totale et une création d'emplois prévue inférieure à celle d'autres provinces comme la Colombie Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

D'un autre côté, de nombreux emplois ont été créés récemment au Manitoba, le taux de chômage est faible dans les trois provinces des Prairies et la population active autochtone constitue la ressource humaine la plus sous-utilisée de la province. Il est encourageant de constater que tandis que la population autochtone en âge de travailler du Manitoba passait de 76 090 personnes en 1996 à 90 445 en 2001, le nombre de chômeurs a baissé, passant de 11 065 à 10 770. Ainsi, on a observé une augmentation nette de 14 630 emplois occupés par les Autochtones pendant cette période.

PARTICIPATION DES MÉTIS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Il est important de comprendre que les indicateurs du marché du travail varient considérablement pour les Autochtones en fonction du groupe et de l'endroit. Les études qui montrent une participation au marché du travail plus forte et un taux de chômage plus élevé hors réserve que dans les réserves ne donnent qu'un aspect du tableau puisque l'élément hors réserve comprend les Métis et les Indiens inscrits, ainsi que les endroits hors réserve urbains et ruraux.

Pour bien des variables socio-économiques, les Métis se classent entre la population générale et les Premières nations. La participation au marché du travail est une variable pour laquelle les Métis ressemblent plus aux non Autochtones qu'aux Autochtones. Dans l'ensemble du Manitoba, le taux de participation des Métis au marché du travail était de 71,7 %, une hausse par rapport à 68 % en 1996. Le taux de 2001 pour les non Autochtones âgés de 15 ans et plus était de 68,6 %; le taux de participation des Métis dépasse donc celui de la population générale.⁹ Ce taux contraste avec celui des Indiens inscrits qui n'était que de 50,2 %.

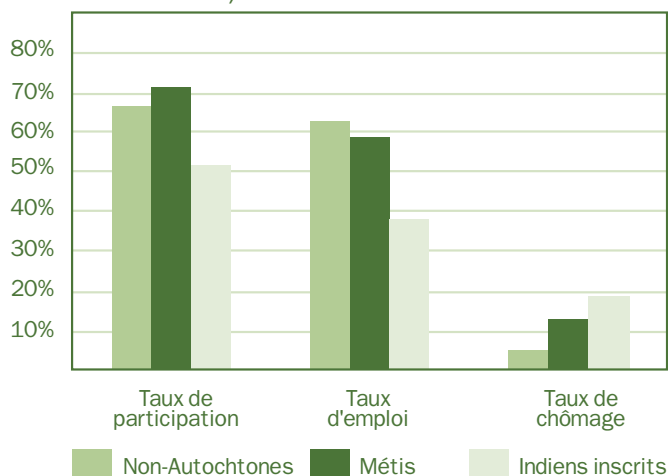
En 2001, le taux de chômage des Métis était de 12,9 %, une baisse substantielle par rapport à 19,7 % en 1996. Malgré tout, ce taux équivalait à 274 % de celui de la population active non autochtone (308 % en 1996). Ainsi, 59,4 % de la population métisse adulte travaillait en 2001, à temps plein ou partiel, soit une proportion légèrement inférieure à celle des non Autochtones, qui s'établissait à 62,8 %.

Les chercheurs associent souvent un faible taux de participation à un effet du travailleur découragé. Un taux d'emploi élevé indique des possibilités d'emploi restreintes, ce qui, selon leur analyse, dissuade les gens de chercher un emploi.¹⁰ Puisque le taux de participation des Métis dépasse celui des non Autochtones malgré un taux de chômage plus élevé, rien n'indique la présence d'un effet du travailleur découragé parmi les Métis du Manitoba.

Dans le Sud du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg, le taux de participation des Métis dépasse celui des non Autochtones (73,4 % contre 68,3 %), mais leur taux de chômage est trois fois plus élevé (11,6 % contre 3,9 %). La situation est semblable à Winnipeg, bien que l'écart entre le taux de chômage des Métis et des non Autochtones ne soit pas aussi considérable (11,9 % contre 5,1 %).

La situation d'emploi pour les Métis est pire dans le Nord où seulement 65,1 % des Métis, jeunes et adultes, participent au marché du travail. De ce nombre, 20,1 % étaient sans emploi en 2001. Ces pourcentages sont de 72,6 % et de 5,5 % pour les non Autochtones, de 58 % et de 22,5 % pour les Indiens inscrits hors réserve, et de 46,5 % et de 31,1 % pour les Indiens inscrits vivant dans les réserves. Il y a plus de similarités entre les tendances du marché du travail des Indiens inscrits et des Métis du Nord du Manitoba qu'avec ceux du Sud ou de Winnipeg. En fait, les taux pour les Métis se situent exactement entre ceux des non Autochtones et des Indiens inscrits.

Statistiques de la population active pour le Manitoba, 2001



Le Nord du Manitoba est considéré comme une région ayant un taux de chômage élevé aux fins de l'assurance emploi. Cependant, les données recueillies lors du recensement indiquent que le chômage chez les non Autochtones dans le Nord est rarement plus élevé qu'à Winnipeg. C'est entièrement au sein de la population autochtone que l'on trouve les taux de chômage exceptionnels. Les taux globaux sont élevés uniquement parce que la proportion d'Autochtones dans la population est beaucoup plus importante que dans le Sud ou qu'à Winnipeg.

Comme on l'a mentionné, de la minorité de Métis qui vivent dans le Nord (13,5 %), plus de la moitié habitent dans de petites collectivités, souvent adjacentes aux Premières nations. Ces collectivités partagent avec leurs voisins le même problème économique structurel : l'absence d'une base économique permettant d'employer plus que la minorité de la force du marché du travail potentielle.

Les femmes métisses sont moins susceptibles de participer au marché du travail que les hommes : 65,8 % contre 78,2 %. La différence de 13 % entre le taux de participation des femmes et celui des hommes est semblable à celle des non Autochtones et des Indiens inscrits. En 2001, les Métisses qui ont participé au marché du travail avaient un taux de chômage plus faible que celui des hommes (12 % contre 13,4 %). Cependant, l'écart entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes s'est considérablement resserré depuis 1996 (16,2 % contre 22,5 %) en raison de l'amélioration générale des conditions économiques.

Pour les Métis, comme pour les autres groupes, l'éducation est un facteur déterminant de la participation au marché du travail et du taux d'emploi. Une enquête sur l'alphabétisation au Manitoba menée par le Ralliement national des Métis a révélé que, parmi les diplômés du niveau secondaire ayant ou non une formation postsecondaire, entre 55 % et 70 % avaient un emploi lors de l'enquête et entre 70 % et 80 % participaient au marché du travail. La majorité de ceux qui ne participaient pas au marché du travail ont indiqué qu'ils fréquentaient l'école. Par comparaison, chez les personnes ayant terminé entre 9 et 11 années de scolarisation, environ 30 % travaillaient et 64 % participaient au marché du travail; ainsi, le taux de chômage dépassait 50 %. Parmi celles ayant moins d'une 9e année, seulement 16 % environ travaillaient et 32 % participaient au marché du travail; on ne doit toutefois pas oublier qu'un bon nombre de personnes de ce groupe avaient pris leur retraite.¹¹

PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

On croit fréquemment que l'augmentation démographique chez les Autochtones à Winnipeg et dans d'autres villes de l'Ouest est attribuable aux perspectives d'emploi et de revenu dans les villes qui attirent les travailleurs des réserves situées en région rurale et dans le Nord, où il y a peu d'emplois. Cependant, rien ne laisse supposer qu'il y a eu une importante migration nette vers Winnipeg au cours des années 1990.

On assiste plutôt à une tendance de migration nette vers Winnipeg depuis les régions à l'extérieur des réserves, qui est contrebalancée par une migration nette presque équivalente de Winnipeg vers les réserves. Paradoxalement, les indicateurs du marché du travail pour les Indiens inscrits hors réserve sont, en moyenne, meilleurs que ceux de Winnipeg qui, eux, sont meilleurs que ceux des réserves.

Parmi les Indiens inscrits âgés de 15 ans et plus et résidant à Winnipeg, seulement 39,9 % avaient un emploi lors du recensement. Seulement 51,7 % des répondants ont déclaré participer au marché du travail, soit 17 % de moins que la population non autochtone et 20 % de moins que la population métisse. Des Indiens inscrits participant au marché du travail, 19,5 % étaient au chômage et se cherchaient un emploi, ce qui correspond à environ quatre fois le taux de chômage des non Autochtones. Chez les Indiens inscrits, il y a un signe évident de l'effet du « travailleur découragé », comme le montre le faible taux de participation au marché du travail.

Cependant, les statistiques du marché du travail relatives aux Indiens inscrits se sont grandement améliorées à Winnipeg de 1996 à 2001. Le taux de participation est passé de 45,6 % à 51,7 % et le taux de chômage a chuté, passant de 34,7 % à 19,5 %. Par conséquent, le taux d'emploi chez les adultes de 15 ans et plus est passé de 30 % à près de 40 %.

Situation des Indiens inscrits sur le marché du travail, 2001



Dans les réserves, le taux de participation des Indiens inscrits au marché du travail en 2001 était de 46,5 % dans le Nord et de 45,3 % dans le Sud. Ces pourcentages n'ont presque pas changé par rapport à 1996. Cette année, le taux de participation au marché du travail dans les réserves était sensiblement le même qu'à Winnipeg. Aujourd'hui, suivant l'amélioration de la situation du marché du travail de Winnipeg, il est de 5 % à 6 % inférieur. De plus, le taux de chômage moyen est plus élevé dans les réserves : 26,3 % dans le Nord et 27,9 % dans le Sud. Ainsi, le taux d'emploi est considérablement inférieur dans les réserves : 31,3 % dans le Nord et 31,5 % dans le Sud, comparativement à 39,3 % à Winnipeg. Cette disparité des résultats sur le marché du travail des Indiens inscrits ne transparissait pas encore dans les tendances de migration nette en 2001.

Contrairement à la croyance populaire, la différence générale entre les taux d'emploi dans les réserves du Nord et du Sud est minime, bien qu'il puisse y avoir une grande variété de situations d'emploi parmi les personnes vivant dans des réserves du Nord ou du Sud. La participation au marché du travail est légèrement plus forte dans le Nord, mais le niveau de chômage est également plus élevé, ce qui donne lieu à un niveau d'emploi presque identique dans le Nord et dans le Sud. Proportionnellement, le nombre de prestataires d'aide sociale dans les réserves du Sud dépasse en fait celui dans le Nord. Selon les données du recensement, les transferts gouvernementaux sont la principale source de revenu de 44,3 % des membres des réserves dans le Sud, comparativement à 39,1 % des membres des réserves dans le Nord.

Les Indiens inscrits vivant hors réserve à l'extérieur de Winnipeg ont les taux d'emploi les plus élevés : 46,1 % dans le Nord et 49,5 % dans le Sud. Le taux de chômage est aussi plus faible. Tout comme à Winnipeg, ces taux ont considérablement augmenté de 1996 à 2001. Cela ne signifie pas nécessairement que les perspectives d'emploi sont toujours meilleures dans des villes comme Thompson, Brandon ou The Pas qu'à Winnipeg ou dans les réserves. Le taux de mobilité net des régions hors réserve vers Winnipeg ou les réserves est très élevé, de même que le taux de mobilité brut. Il semble que bien des gens migrent vers ces régions pour trouver de l'emploi et retournent d'où ils viennent lorsque leur emploi se termine, ce qui contribue ainsi à l'« exportation du chômage » des régions hors réserves à l'extérieur de Winnipeg.

Dans les réserves, le taux de chômage moyen n'a que légèrement baissé de 1996 à 2001, passant de 30 % à 27 %. Les femmes vivant dans les réserves sont moins susceptibles de participer au marché du travail que les hommes (42,2 % contre 50 %), mais leur niveau de chômage est beaucoup plus bas que celui des hommes (23 % contre 36,4 %). Cela pourrait s'expliquer en grande partie par le fait que de nombreuses fonctions administrées par les bandes font partie de domaines où les femmes sont fortement représentées, comme la santé, l'éducation et l'administration de bureau.

Le taux de participation au marché du travail des Indiennes inscrites de Winnipeg est légèrement plus élevé que celui des femmes vivant dans les réserves (46,4 %) et leur taux de chômage est légèrement inférieur (21,9 %). Par contre, le taux de participation au marché du travail et le taux d'emploi des Indiens inscrits (hommes) sont considérablement plus élevés à Winnipeg que dans les réserves. Des Indiens inscrits (hommes) vivant à Winnipeg, 60 % participent au marché du travail, comparativement à la moitié dans les réserves. Le taux de chômage est beaucoup plus bas (16,7 % contre 36,4 %) et, par conséquent, le niveau d'emploi est beaucoup plus haut (48,4 % contre 31,8 %). Les statistiques du marché du travail pour les Indiens inscrits (hommes) à Winnipeg ont considérablement changé depuis 1996, alors que le taux de chômage était semblable au taux dans les réserves et que les taux de participation et d'emploi étaient légèrement plus élevés.

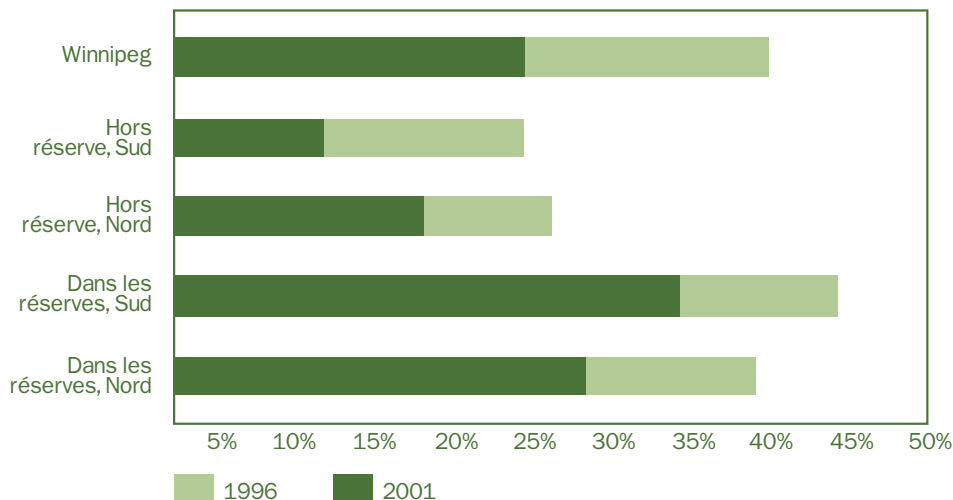
REVENUS D'EMPLOI ET DE TRANSFERT

Les Autochtones sont cinq fois plus susceptibles de dépendre des transferts gouvernementaux, particulièrement l'assistance sociale, que les non Autochtones. Selon les données du recensement de 2001, les transferts gouvernementaux étaient la principale source de revenu de 19,2 % des Autochtones de 15 ans et plus au Manitoba, comparativement à seulement 3,8 % des non Autochtones.

Cependant, la dépendance des Autochtones à l'égard des transferts gouvernementaux a considérablement baissé de 1996 à 2001, passant de 30,8 % à 19,2 %. En 2001, 37,7 % moins d'Autochtones ont déclaré les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu. Cette baisse substantielle de la dépendance s'est produite dans chaque région :

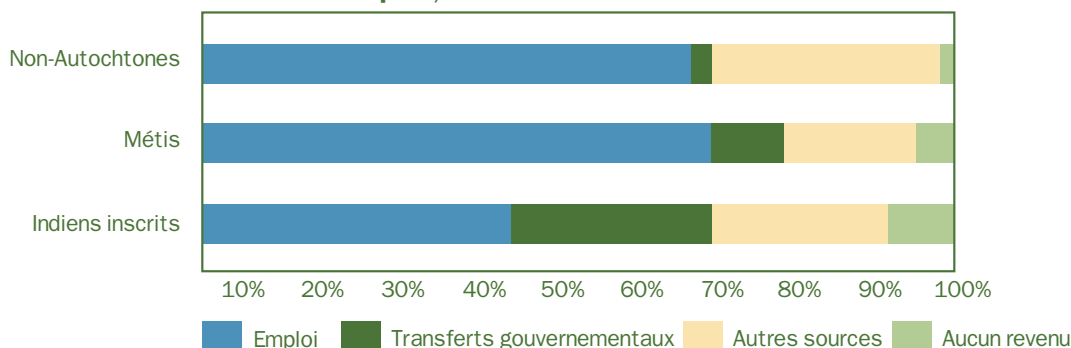
de 38,9 % à 27,6 % dans les réserves du Nord, de 44,3 % à 34,3 % dans les réserves du Sud, de 24,1 % à 15,9 % hors réserve dans le Nord, de 15,5 % à 8,8 % hors réserve dans le Sud, et de 31,4 % à 17,1 % à Winnipeg. De plus, une réduction générale du nombre de dossiers d'aide sociale se poursuit depuis le recensement de 2001, en moyenne de 6,2 % par mois de 2002 à 2004.¹²

Les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu chez les Indiens inscrits, 1996 et 2001



Il existe des différences marquées en ce qui concerne la dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux entre les groupes autochtones, différences correspondant aux taux d'emploi. En 2001, les transferts gouvernementaux étaient la principale source de revenu de 25,4 % des Indiens inscrits et de seulement 10,2 % des Métis. L'emploi était la principale source de revenu de 65,8 % des non Autochtones, de 67,5 % des Métis et de 43,5 % des Indiens inscrits.

Principale source de revenu des personnes âgées de 15 ans et plus, 2001



REVENU MÉDIAN

En 2001, le revenu médian individuel¹³ des Autochtones âgés de 15 ans et plus était de 12 497 \$. Le revenu médian des hommes était de 13 840 \$ et celui des femmes de 10 603 \$. Le revenu moyen des non Autochtones était supérieur de 74 % et s'établissait à 21 684 \$.

L'une des raisons qui expliquent la faiblesse des revenus chez les Autochtones est qu'ils sont moins nombreux que les non Autochtones à travailler à temps plein toute l'année. L'autre principale raison est le taux élevé de dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux. L'écart entre le salaire des Autochtones et des non Autochtones qui travaillent à temps plein toute l'année est moins important, mais un bon nombre d'Autochtones ont un revenu qui provient d'un emploi intermittent ou d'un emploi à temps partiel et/ou de l'aide sociale.

Les niveaux de revenu varient entre les groupes autochtones en fonction des statistiques du marché du travail et de la source de revenu. Le revenu médian des Métis s'élevait à 16 550 \$, une hausse significative par rapport à 12 219 \$ en 1996. Cette hausse impressionnante est attribuable, en partie, aux répondants au recensement qui se sont identifiés comme Métis en 2001 mais pas en 1996. Le revenu médian des hommes métis était de 20 511 \$ et celui des femmes de 14 177 \$. La différence entre le revenu médian des hommes et des femmes dans la population métisse est semblable à celle dans la population générale.

Dans le cadre du recensement de 1996, le revenu médian des Métis était sensiblement le même à l'intérieur et à l'extérieur de Winnipeg, ayant pour conséquence que le niveau de vie était plus faible à Winnipeg en raison du coût de la vie plus élevé. En 2001, le revenu médian à Winnipeg était légèrement plus élevé, soit 17 395 \$ comparativement à 15 897 \$ dans le Sud du Manitoba et à 14 283 \$ dans le Nord. On peut donc dire que le niveau de vie des Métis est maintenant aussi élevé à Winnipeg qu'à l'extérieur de la ville.

Le revenu médian des Indiens inscrits dans la province s'élevait à seulement 10 431 \$ en 2001. Même s'il s'agit d'une hausse par rapport à 8 029 \$ en 1996, il est encore inférieur à la moitié du revenu médian des non Autochtones. Le revenu médian des femmes dépasse celui des hommes, 10 603 \$ par rapport à 10 263 \$. Cette statistique fort étonnante reflète le grand nombre de mères seules bénéficiaires de l'aide sociale, à des taux qui, souvent, dépassent inévitablement les revenus moyens provenant d'emplois intermittents ou d'emplois à temps partiel.

Le revenu médian des Indiens inscrits était de 13 925 \$ hors réserve dans le Sud du Manitoba, de 12 062 \$ hors réserve dans le Nord du Manitoba, de 11 976 \$ à Winnipeg, de 9 345 \$ dans les réserves du Nord du Manitoba, et de 7 614 \$ dans les réserves du Sud du Manitoba. Les régions où le revenu médian est le plus bas sont aussi les régions où la dépendance à l'égard de l'aide sociale est la plus élevée, le revenu des femmes dépassant celui des hommes. Dans le Sud du Manitoba, le revenu médian des femmes dans les réserves s'élevait à 8 919 \$ comparativement à 6 272 \$ pour les hommes, tandis que hors réserve les hommes gagnaient en moyenne 16 190 \$ comparativement à 12 630 \$ pour les femmes. Winnipeg se trouve entre ces deux extrêmes : le revenu médian des hommes dépasse légèrement celui des femmes (12 316 \$ contre 11 743 \$).

ASSISTANCE SOCIALE

Les ménages à faible revenu dont les transferts gouvernementaux constituent la principale source de revenu s'en remettent habituellement à l'aide sociale ou à diverses prestations de vieillesse. Alors que l'effet net des transferts gouvernementaux est une redistribution des revenus vers les secteurs à faible revenu, les programmes individuels de transfert gouvernemental diffèrent grandement en ce qui a trait à leur effet de redistribution. Selon les *Données de base sur la pauvreté au Canada* (2000) :

« Le programme très ciblé de la Prestation fiscale pour enfants a versé 64,9 % de ses prestations aux 40 % des familles avec enfants au bas de l'échelle des revenus en 1997. Le régime de prestations pour les personnes âgées avait un effet de redistribution plus modeste : 46,6 % des prestations de la SV/SRG/AC ont été versées aux 40 % des ménages âgés au bas de l'échelle des revenus en 1997 (Tableau 8.4). Les programmes d'assurance sociale à base de cotisation ont tendance à bénéficier aux ménages de la classe moyenne. Le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec versent 31,2 % des prestations aux 40 % des personnes âgées les plus pauvres, ce qui reflète les antécédents d'inégalité des revenus des retraités. Le régime d'assurance emploi est le plus neutre dans son application sur la répartition des revenus des ménages de la population active; chaque quintile a touché une portion équivalente en gros des prestations du régime. »¹⁴

Néanmoins, « les ménages des deux quintiles du bas, avec des revenus du marché inférieurs à 23 473 \$, n'ont reçu que 7,9 % du revenu du marché mais 64,9 % de tous les revenus de transferts en 1997. »¹⁵ Les crédits d'impôt pour enfants ne sont pas une source de revenu principale, et peu d'Autochtones ont plus de 65 ans. Pour la plupart des Autochtones, la dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux signifie une dépendance à l'égard de l'aide sociale. Celle-ci est fournie par le gouvernement du Manitoba à l'extérieur des réserves et par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada dans les réserves.

Le nombre d'individus et de familles qui reçoivent de l'aide sociale à un moment donné pendant l'année est plus grand que le nombre de personnes ayant indiqué sur le recensement que le paiement de transfert était leur principale source de revenu à l'année. Au Manitoba, en 1996, 35,6 % des Indiens inscrits vivant dans une réserve ont indiqué que les transferts étaient leur principale source de revenu. Cependant, le taux des prestations d'aide sociale d'Affaires indiennes et du Nord Canada en 1995 dans les réserves au Manitoba, « c'est à dire le quotient du nombre mensuel de prestataires par l'effectif total dans les réserves durant les années considérées », était d'environ 53 %. En d'autres termes, dans un mois donné, 53 % des familles vivant dans une réserve bénéficiaient de l'aide sociale pendant au moins une partie du mois.

REVENU ADÉQUAT

On peut supposer qu'un grand nombre de personnes et de familles autochtones vivent dans la pauvreté, d'après les normes canadiennes, compte tenu de leurs revenus médians largement en dessous de la normale. Cependant, il n'y a pas de consensus quant à la définition de pauvreté.

L'indicateur de « pauvreté » le plus souvent utilisé est le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada, qui repose sur la proportion relative du revenu familial utilisé pour la nourriture, les vêtements et le logement, et qui varie selon la taille de la famille et celle de la collectivité. Toutefois, Statistique Canada n'utilise pas le SFR comme indicateur de pauvreté et ce qu'il semble mesurer est l'inégalité des revenus et non la pauvreté dans son sens absolu.¹⁶

Aux fins du présent document, nous parlerons de personnes ou de familles « ayant des revenus inférieurs au SFR » dans leur collectivité ou de « familles à faible revenu », plutôt que de familles « vivant dans la pauvreté ». Toutefois, la distinction est discutable puisque c'est la dépossession relative ou perçue, et non la pauvreté absolue, qui a un effet néfaste sur la qualité de vie des personnes ayant un faible revenu, sur les indicateurs de santé par exemple ou le niveau de scolarisation.

Indépendamment des insuffisances ou des gauchissements possibles dans les indicateurs du SFR, il existe beaucoup plus de ménages autochtones à faible revenu au Manitoba et en

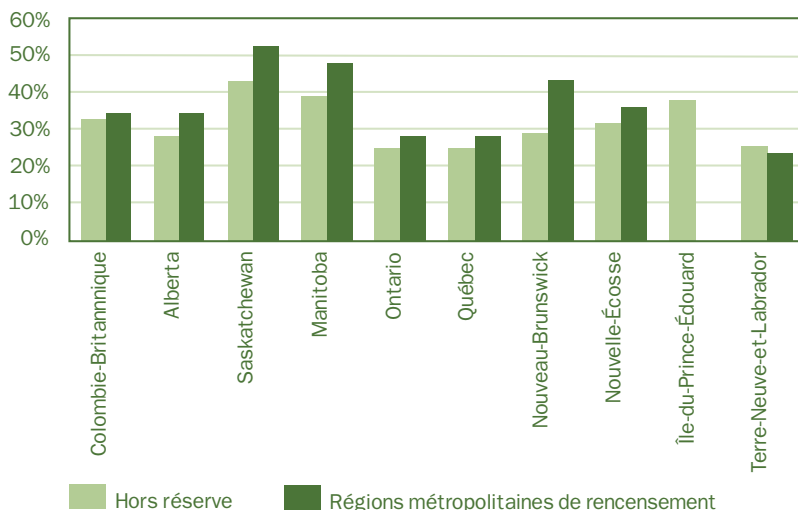
Saskatchewan que n'importe où ailleurs au pays. À l'exclusion des réserves, 39 % des familles autochtones au Manitoba avaient un revenu inférieur au SFR, tandis que la moyenne nationale était de 31,1 %.¹⁷

Dans la plupart des provinces, la fréquence de faibles revenus dans les familles autochtones est beaucoup plus élevée dans les grandes villes que dans les autres endroits hors réserves. Les statistiques montrent que 47,7 % des familles autochtones de Winnipeg vivent au sein d'un ménage à faible revenu, comparativement à la moyenne nationale de 37 % dans les régions métropolitaines de recensement. La proportion de familles autochtones en milieu urbain qui vivent sous le SFR est plus élevée uniquement en Saskatchewan.

Le taux de faible revenu pour les non Autochtones au Manitoba est passé de 17,3 % en 1996 à 14,6 % en 2001, et cette baisse s'est aussi produite dans tous les groupes autochtones de la province. Chez les personnes âgées de 15 ans ou plus vivant à l'extérieur des réserves,¹⁸ le taux des Métis est passé de 36,4 % à 27,3 %, celui des Indiens inscrits de 61,1 % à 50,9 %, et celui des Indiens non inscrits de 45,5 % à 42,8 %. On peut attribuer la baisse de la fréquence de faibles revenus à l'accroissement de l'emploi et à la diminution du nombre de familles recevant de l'assistance sociale.

Parmi les groupes, la fréquence de faibles revenus est moindre chez les couples et les enfants vivant avec leur famille et plus élevée chez les parents seuls et les personnes « hors famille ».¹⁹

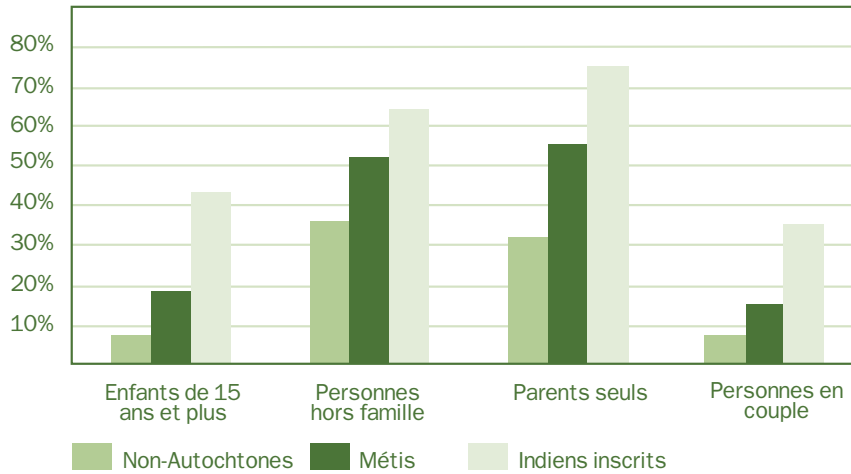
Statut de faible revenu des personnes de 15 ans et plus dans les familles économiques autochtones hors réserve, par province, 2001



Tant pour les Autochtones que pour les non Autochtones, la fréquence de faibles revenus est plus élevée à Winnipeg que hors réserve à l'extérieur de Winnipeg. On trouve les taux les plus faibles dans le Sud du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg, où une vaste majorité des membres de chaque groupe vit au-dessus du seuil de faible revenu. À l'extérieur des réserves, dans le Nord, on dénombre moins de non Autochtones sous le SFR et davantage d'Autochtones. Quant aux Métis, les données relatives au faible revenu ressemblent à celle des non Autochtones dans le Sud et à celles des Indiens inscrits dans le Nord.

Relativement parlant, on trouve de très hauts taux relatifs au statut de faible revenu à Winnipeg, particulièrement chez les Indiens inscrits, dont les deux tiers vivent sous le SFR. Au centre ville, ou parmi les personnes dont la situation familiale est « hors famille » ou parent seul, la fréquence de faibles revenus est encore plus importante.

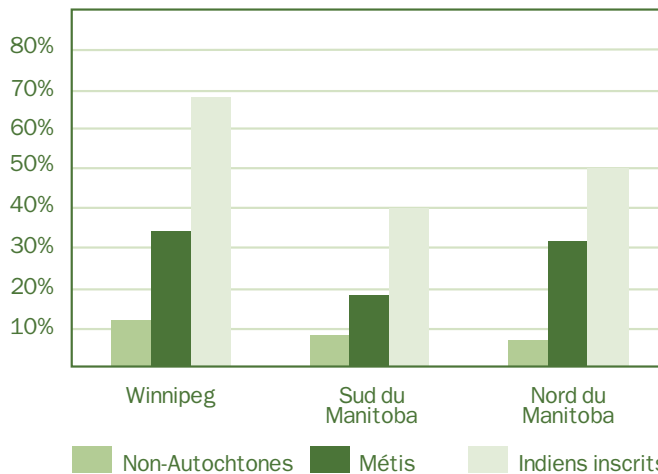
Statut de faible revenu par groupe autochtone et situation familiale, personnes de 15 ans et plus hors réseve, 2001



En termes absolus cependant, le taux de faible revenu pour les familles monoparentales autochtones, tant à Winnipeg qu'à l'extérieur, est inquiétant. À l'échelle provinciale, 75 % des Indiens inscrits chefs de famille monoparentale vivant hors réserve (et leurs enfants) se trouvent sous le SFR, tout comme 56 % des Métis chefs de famille monoparentale. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à la situation qui prévalait en 1996, alors que 89 % des parents indiens inscrits seuls et 82 % des parents seuls métis avaient un faible revenu. Cependant, l'écart considérable entre le niveau de revenu moyen pour les enfants vivant dans une famille monoparentale ou biparentale demeure.

Par ailleurs, la tendance voulant que les familles monoparentales aient un revenu faible n'est pas inévitable. La différence est très remarquable dans les pays industrialisés. L'Étude sur le revenu du Luxembourg, effectuée en 1993,²⁰ a recensé la proportion des ménages de toutes sortes qui reçoivent un revenu inférieur à 50 % du revenu médian de ce pays, après les transferts et les impôts. Les différences ne reflètent pas les forces du marché, mais plutôt les priorités politiques pour réduire la pauvreté infantile. Voici les résultats :

Statut de faible revenu par groupe autochtone et situation géographique, personnes de 15 ans et plus hors réserve, 2001



TAUX DE FAIBLE REVENU RELATIFS VERS 1990, PAYS CHOISIS

Pay	Mères seules	Couples avec enfants	Tout les Ménages non âgés
Suède	6	3	12
Pays-Bas	11	5	5
Belgique	17	14	5
Italie	21	8	9
France	22	8	9
Royaume-Uni	30	15	12
Allemagne	39	6	9
Canada	52	11	15
Étas-Unis	60	14	19
Australie	66	12	16

Au Manitoba, bon nombre de personnes et de familles sous le seuil de faible revenu vivent bien en dessous de ce seuil. Dans un document sur la pauvreté infantile au Manitoba, publié en 2002 par le Social Planning Council of Winnipeg, on souligne :

[TRADUCTION]

Au Manitoba, les familles biparentales avec enfants qui vivent dans la pauvreté ont besoin, en moyenne, de 9 838 \$ supplémentaires pour atteindre le seuil de la pauvreté. La situation est pire encore pour les familles dont le chef est une femme célibataire; elles ont besoin, en moyenne, de 10 090 \$ pour atteindre le seuil de la pauvreté. Ce manque de 10 090 \$ représente le gouffre le plus profond de l'ensemble des provinces en ce qui a trait à la pauvreté parmi les familles dirigées par une femme célibataire. Le niveau de pauvreté des familles manitobaines dont le chef est une femme célibataire est 18,6 % plus élevé que la moyenne nationale.²¹

Par ailleurs, en 2001, le Manitoba comptait la plus grande proportion de ménages à faible revenu avec enfants vivant sous le SFR depuis au moins six ans : 9,5 % comparativement à la moyenne nationale légèrement supérieure à 5 %.²² Bref, le Manitoba se distingue des autres provinces non seulement en raison de l'importance de la « pauvreté infantile », mais aussi en raison de son niveau et de sa persistance. Évidemment, ce sont principalement des conséquences des caractéristiques relatives à l'éducation et au marché du travail de la population autochtone relativement importante du Manitoba.

Après Terre-Neuve-et-Labrador, c'est le Manitoba qui compte la plus grande proportion de personnes et de familles qui utilisent les banques alimentaires, soit 42 000 en 2003, ou 3,6 % de la population. Il s'agit d'une augmentation de 10 % par rapport à 2002 et de 182 % par rapport à 1997. Les enfants représentent environ 40 % des utilisateurs des banques alimentaires. Tandis que 13 % des utilisateurs travaillent à temps plein, 6 % vivent de l'assurance emploi et 54 % de l'aide sociale.²³

REVENU DANS LES RÉSERVES

Nous avons comparé les statistiques sur le marché du travail et les revenus à Winnipeg et hors réserve à l'extérieur de Winnipeg. Il est beaucoup plus difficile de faire des comparaisons valables avec les statistiques dans les réserves parce que nous n'avons pas les outils, les concepts et les données analytiques pour bien décrire et comprendre les tendances dans les réserves en matière d'emploi et de revenu adéquat. Les rapports mensuels de l'Enquête sur la population active excluent précisément les résidents des réserves et le SFR de Statistique Canada ne s'applique pas à la situation dans les réserves.²⁴

Tout comme le revenu dans les réserves n'est pas vraiment lié à l'emploi, le revenu adéquat n'est pas vraiment lié au revenu monétaire ou brut. Cet énoncé est vrai dans la mesure où :

- le logement et les autres biens et services sont fournis par l'administration de la bande, et ne sont pas directement achetés ou loués par l'utilisateur;
- les revenus sont exempts d'impôts sur le revenu, et les biens et services de la taxe de vente;
- les ressources traditionnellement prélevées de la terre, particulièrement au moyen de la pêche et de la chasse, pourront compléter le revenu.

Alors que ces facteurs peuvent rendre possible la subsistance dans les réserves à des niveaux de revenus plus faibles, la nourriture, l'essence et les autres biens achetés en magasin qui doivent être transportés dans des réserves souvent isolées coûteront considérablement plus cher que dans les régions urbaines du Sud. Selon les estimations d'Agriculture et Alimentation Manitoba, un panier d'épicerie contenant les articles répondant aux besoins alimentaires mensuels typiques d'une famille de quatre, qui coûterait 483 \$ à Winnipeg, coûterait 568 \$ à Thompson, mais il coûterait en moyenne 833 \$ dans les autres centres du Nord.²⁵ De la même façon, le transport, lorsqu'il n'est pas subventionné par les autorités comme dans le cas d'une évacuation médicale, peut être beaucoup plus dispendieux.

Tous ces facteurs qui, en plus, varient d'une réserve à l'autre, compliquent l'établissement de concepts et de données qui se prêtent à l'analyse du revenu adéquat dans les réserves. Il est reconnu et accepté que de nombreuses Premières nations sont des communautés pauvres, voire extrêmement pauvres, mais il ne semble pas exister d'étude qui compare le niveau de pauvreté et les tendances entre les communautés autochtones dans les réserves et hors réserve.

Cela étant dit, le revenu médian des Indiens inscrits âgés de 15 ans et plus et vivant dans les réserves en 2001 était de 7 614 \$ dans le Sud et de 9 345 \$ dans le Nord. Les revenus, à ce niveau, sont de fait non imposables, étant donné des exemptions et des déductions personnelles, pour enfants et autres. Paradoxalement, l'exonération d'impôt sur les revenus gagnés dans la réserve fournit peu d'avantages tangibles à la majorité des Indiens inscrits ayant un revenu équivalent ou inférieur à la moyenne (l'exonération de la taxe de vente fournit cependant un avantage à tous).

Par comparaison, le revenu médian à Winnipeg était de 11 976 \$, soit 4 361 \$ de plus que dans les réserves du Sud et 2 631 \$ de plus que dans les réserves du Nord. Les différences correspondent respectivement à 37 % et à 22 % du revenu à Winnipeg. Cependant, 44 % des Indiens inscrits de Winnipeg dépensent plus de 30 % de leur revenu en coûts d'habitation, qui sont habituellement couverts par l'administration de la bande dans la réserve. En fait, la proportion du revenu utilisé pour le logement augmente généralement chez les familles les plus pauvres, telles que les familles monoparentales. La nourriture et les autres produits de consommation peuvent être plus dispendieux dans les réserves et particulièrement dans le Nord, mais la présence des ressources traditionnelles peut compenser ces prix élevés.

Bref, le recensement ne fournit aucune preuve que les revenus dans les réserves sont plus ou moins adéquats que chez les Indiens inscrits de Winnipeg. Dans les deux cas, les revenus médians sont extrêmement faibles selon les normes canadiennes et une majorité de familles et de personnes vivent avec un revenu inférieur à l'équivalent du SFR de Statistique Canada. Les Indiens inscrits qui vivent hors réserve à l'extérieur de Winnipeg semblent avoir une qualité de vie moyenne supérieure à celle de leurs homologues, qu'ils soient à Winnipeg ou dans une réserve.

DOSSIER : WINNIPEG

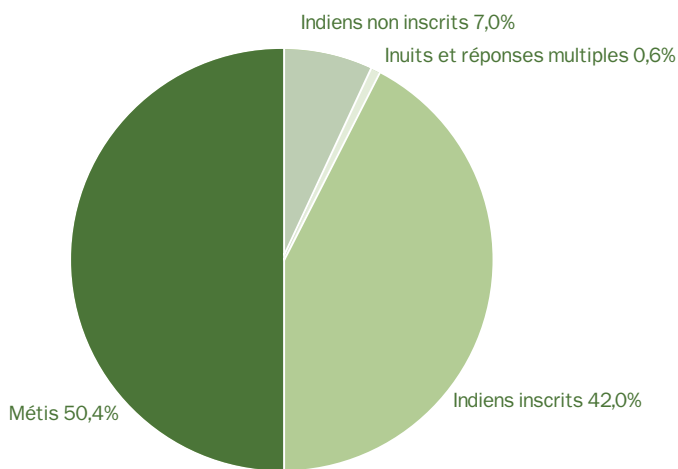
Il y a cinquante ans, lors du recensement de 1951, la population de Winnipeg comptait 354 000 habitants, dont seulement 210 Indiens inscrits. On ne comptait pas les Métis dans ces années là. Lorsqu'une étude approfondie de la population autochtone de Winnipeg a été effectuée en 1958, on comptait 1 200 Indiens et 3 500 Métis, ce qui représente environ 1 % de la population, quoique l'on n'ait probablement pas dénombré tous les Métis.

En 1958, 58 % de la population indienne vivait dans la ville depuis moins de trois ans. Environ 20 % des Métis vivaient à Winnipeg depuis moins de trois ans et 45 % y vivaient depuis plus de dix ans. La plupart des nouveaux arrivants avaient indiqué être venus à la ville pour y trouver du travail, et 83 % des hommes ayant donné cette raison avaient un emploi au moment de l'entrevue. De façon générale, 55 % des répondants autochtones avaient un emploi.¹ Le taux d'emploi est maintenant plus bas : 47 % chez les hommes et 35,2 % chez les femmes.

La population autochtone de Winnipeg continue d'augmenter. Cette augmentation est attribuable à une hausse du taux de natalité, à la baisse du taux de mortalité, à l'augmentation de l'auto-identification des Autochtones et, avant les années 1990, à une immigration interne nette depuis les régions rurales.

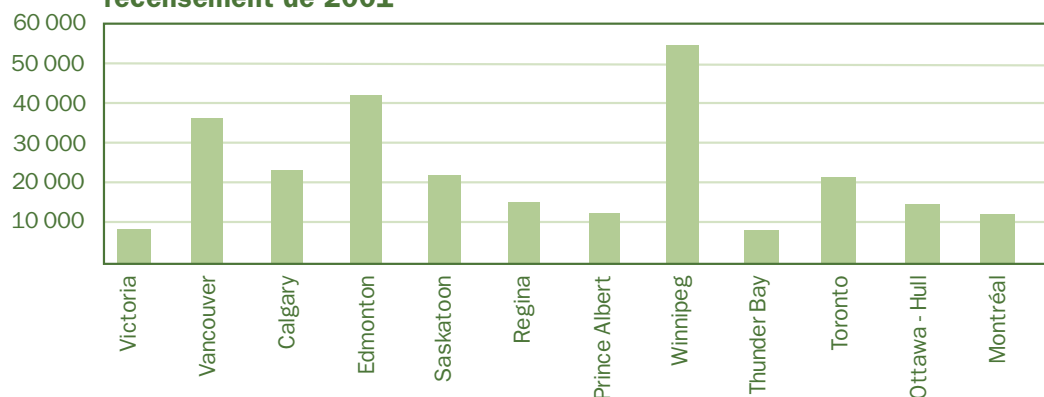
Dans le cadre du recensement de 2001, 55 755 Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits habitaient dans la région métropolitaine de recensement de Winnipeg, dont 51 720 dans la ville même.

Environ 42 % d'entre eux ont indiqué être inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens et 50 % ont indiqué avoir une identité métisse. C'est à Winnipeg que l'on trouve la plus importante communauté métisse au Canada, qui équivaut à un peu plus de 50 % de la population Métis du Manitoba. Les Indiens non inscrits composaient le troisième groupe en importance, soit environ 7 %.



Winnipeg compte de loin le plus grand nombre d'Autochtones s'étant identifiés comme tels de l'ensemble des régions métropolitaines de recensement au Canada. Dans le cadre du recensement de 2001, à Winnipeg, 89 % des répondants qui ont indiqué une ascendance

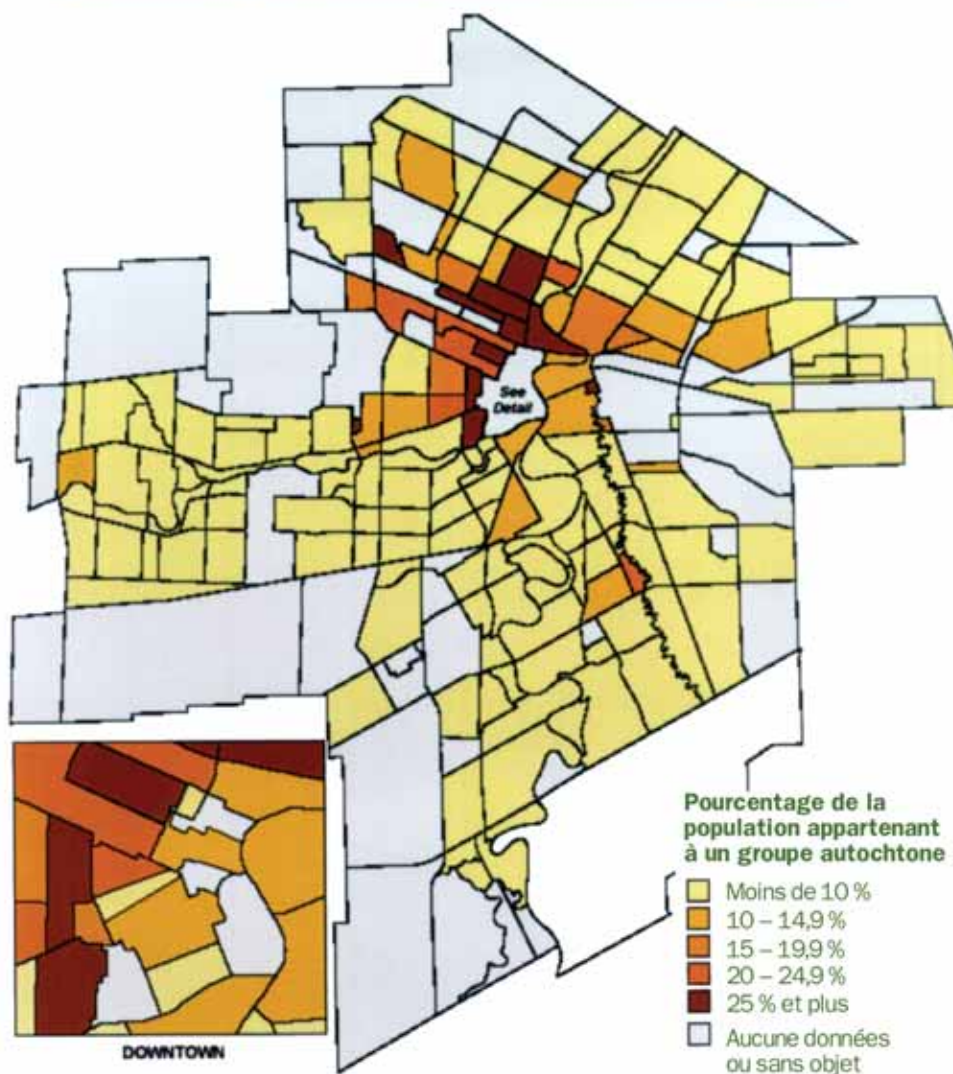
Les 12 plus importantes communautés autochtones urbaines du Canada, régions métropolitaines de recensement et agglomérations urbaines, recensement de 2001



autochtone, en tout ou en partie, se sont aussi identifiés comme étant membres de l'un des trois groupes autochtones reconnus par la Constitution : Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuits. Le niveau de déclarations volontaires dans les villes de la Saskatchewan, ainsi qu'à Thunder Bay, est semblable à celui des autres villes de l'Ouest et du Nord de l'Ontario, soit entre 65 % et 75 %. En ce qui concerne les villes de l'Est, seulement 46 % des répondants ayant une ascendance autochtone reconnue se sont identifiés comme étant Autochtones à Toronto, 32 % à Halifax et 22 % à Montréal.²

À Winnipeg, on trouve non seulement la communauté autochtone la plus importante du Canada, mais aussi une proportion de résidents autochtones plus élevée que dans la plupart des grandes villes du pays. Les Autochtones identifiés comme tels composent moins de 0,5 % de la population à Toronto et à Montréal, 1,9 % à Vancouver, 2,3 % à Calgary, 4,4 % à Edmonton, 6,8 % à Thunder Bay, 8,3 % à Regina et 8,4 % à Winnipeg. Seuls les centres urbains de Saskatoon et de Prince Albert, en Saskatchewan, compte une proportion plus élevée d'Autochtones (9,1 % et 29,2 % respectivement).

Appartenance à la population autochtone, Recensement de 2001



DISTRIBUTION DE LA POPULATION

Les Autochtones vivent partout dans la ville, mais sont concentrés dans le centre-ville où 19 % des résidents sont Autochtones comparativement à 6 % dans le reste de la ville.³ Les Autochtones composent plus de 20 % de la population de 18 des 166 secteurs de recensement de la ville, plus de 30 % dans huit secteurs et plus de 40 % dans trois secteurs.⁴ Néanmoins, plus des deux tiers des Autochtones vivent dans des quartiers de la ville où ils constituent moins de 20 % des habitants.

Le centre-ville de Winnipeg est un quartier caractérisé par un certain nombre de tendances démographiques et économiques à long terme associées à l'accroissement de la population autochtone. De 1981 à 1996,⁵ la proportion de la population âgée de moins de six ans est passée de 25,7 % à 31,4 %, la proportion de familles dirigées par un parent seul est passée de 17,5 % à 27,1 %, et le taux de participation général au marché du travail a chuté de 63,5 % à 58,4 %. Le taux de chômage des parents seuls qui participent au marché du travail a augmenté, passant de 11,6 % à 24,3 % pendant la même période. La proportion de familles vivant au centre ville et dont le revenu est considéré comme étant faible est passée de 32,6 % en 1971, à 39,5 % en 1986, puis à 50,8 % en 1996. En 1996, le revenu de 80,3 % des ménages autochtones du centre ville était inférieur au seuil de faible revenu (SFR).

Les médias et les rapports gouvernementaux parlent souvent des familles ayant un revenu sous le SFR comme « vivant dans la pauvreté ». Alors que cette désignation est controversée, le nombre de familles ayant recours aux banques alimentaires s'est multiplié par neuf de 1987 à 1997. Pendant la même période, l'utilisation des banques alimentaires au Canada a « seulement » doublé.⁶

Le centre ville de Winnipeg peut être dangereux. Santé Manitoba a indiqué que « le taux d'hospitalisation pour violence causée par autrui était 6,6 fois plus élevé dans le centre ville qu'à l'extérieur. Le taux d'hospitalisation pour violence auto infligée y était 2,1 fois plus élevé ».⁷

Il n'est pas surprenant que les Autochtones vivant à l'extérieur du centre ville aient des niveaux de scolarisation et de revenu supérieurs, un taux de chômage plus faible et une plus grande stabilité en ce qui a trait au logement. Le tableau suivant fournit des données pour les Autochtones de 15 ans et plus de certains quartiers, selon le revenu médian,⁸ et pour la population totale de Winnipeg à titre de comparaison :

	% Mariés	% ayant une scolarisation > 12 ^e année	% ayant déménagé l'année précédente	Taux de chômage	Revenu médian
Centre-ville	14	33	45	38	8 222 \$
Point Douglas	17	23	41	41	8 337 \$
Inkster	32	31	35	29	11 092 \$
Seven Oaks	29	45	33	24	13 087 \$
River East	32	38	37	20	13 436 \$
St. Boniface	36	42	30	16	14 821 \$
St. James	33	41	36	13	15 470 \$
St. Vital	36	42	31	14	15 579 \$
Ft. Garry	43	51	28	14	17 362 \$
Tous les résidents de Winnipeg	51	53	16	8	19 950 \$

Dans tous les quartiers, les Autochtones sont plus nomades et ont un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne. Cependant, en banlieue, les niveaux de scolarisation et de revenu des Autochtones sont relativement élevés et se rapprochent des moyennes de la ville.

Les Autochtones mariés ayant un emploi et un revenu suffisant semblent suivre leurs concitoyens non autochtones à l'extérieur du centre-ville, dès qu'ils peuvent se permettre un loyer plus élevé. Dans les districts du centre ville et de Point Douglas, seulement 14 % et 17 % respectivement des Autochtones adultes étaient mariés en 1996, alors que la moyenne provinciale était de 34,5 % pour les Métis et de 32,3 % pour les membres des Premières nations.⁹ Les parents seuls et les personnes libres de liens familiaux sont surreprésentés au centre ville.

STRUCTURE FAMILIALE

Une caractéristique particulière de la population autochtone de Winnipeg est la proportion très élevée de familles monoparentales. Alors que seulement 24 % des Indiens inscrits du Manitoba vivent à l'intérieur des limites municipales de la ville, 34 % des parents indiens inscrits seuls y vivent. L'envers de la médaille est que seulement 46 % des parents seuls inscrits vivent dans les réserves alors que 57 % de la population totale d'Indiens inscrits y habite. Bon nombre de parents seuls métis vivent à Winnipeg (60 %), tandis que seulement 50 % de la population métisse totale y habite.

Bien que les Autochtones composent seulement 8,3 % de la population de Winnipeg, 18,3 % des parents seuls qui y vivent sont Autochtones. Ainsi, les enfants autochtones vivant au sein d'une famille monoparentale risquent de connaître des résultats de vie négatifs et ces risques et résultats sont concentrés à Winnipeg. Un faible revenu, des coûts d'habitation élevés et des déménagements résidentiels fréquents constituent des problèmes particuliers pour ces familles.

C'est là une caractéristique générale des régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada. À l'échelle nationale, 23 % des enfants autochtones vivent dans une famille monoparentale. Cette proportion augmente à 32 % dans les réserves, à 40 % dans les petites villes et à 46 % dans les RMR de plus de 100 000 habitants. 10

RÉALISATION DE PROGRAMMES

La Manitoba Metis Federation (MMF) est composée de sept régions; l'une d'elle relève de la Winnipeg Metis Association, un organisme chargé expressément de servir ses membres et les autres Autochtones qui habitent à Winnipeg. La prestation de services et de programmes aux Indiens inscrits résidant à Winnipeg est souvent problématique puisqu'ils appartiennent à de nombreuses bandes et conseils tribaux différents, y compris certains hors province.

Les bandes faisant partie du Conseil tribal des réserves de la région d'Entre les Lacs comptent environ 3 300 membres à Winnipeg, le Conseil de développement des ressources du Sud Est compte 2 300 membres, et le conseil tribal des Dakota Ojibway compte 1 500 membres. Les quatre autres conseils tribaux comptent chacun moins de 1 000 membres à Winnipeg, et 4 300 membres des Premières nations font partie de bandes qui ne sont affiliées à aucun conseil tribal, les plus importantes étant Sagkeeng qui compte 1 800 membres à Winnipeg et Peguis qui en compte 1 600. Plusieurs bandes comptent entre 400 et 800 membres à Winnipeg, dont Brokenhead (800), Fairford (700), Norway House (600), Fisher River (600), Long Plain (500), St. Theresa Point (500), Sandy Bay (450) et Pine Creek (400).¹¹

Au cours des années 1990, un certain nombre d'organismes de prestation de services destinés aux Autochtones se sont installés au Centre autochtone, situé dans l'ancienne gare du Canadien Pacifique, à l'angle de la rue Main et de l'avenue Higgins. Ces organismes offrent des services sans égard à l'inscription, c'est à dire sans tenir compte du fait que la personne est un Indien inscrit, un Indien non inscrit, un Inuit ou un Métis. En 1999, la MMF a elle aussi déménagé son bureau principal dans ce quartier, et on a construit un nouveau bâtiment attrayant appelé Thunderbird House. Il s'agit d'un centre spirituel et culturel à l'intention des résidents autochtones de Winnipeg.

CHAPITRE 7 : LOGEMENT ET MOBILITÉ

De 1996 à 2001, on observe des baisses importantes de la proportion de ménages autochtones qui louent un logement, de ceux qui dépensent plus de 30 % de leur revenu brut en coûts d'habitation et de ceux qui habitent en situation de surpeuplement (soit au moins deux personnes par chambre à coucher). Cependant, on ne constate pas de baisse correspondante du nombre de personnes habitant dans des logements qui nécessitent des réparations majeures. Pour l'ensemble des variables liées au logement, les Autochtones continuent d'être désavantagés comparativement aux non Autochtones.¹

Statut autochtone	% locataires		% coûts d'habitation > 30 %		% 2+ personnes par chambre à coucher		% nécessitant des réparations majeures	
	1996	2001	1996	2001	1996	2001	1996	2001
Non-Autochtones	22,9	21,2	13,8	12,7	3,6	2,5	9,3	9,5
Métis	47,2	40,3	25,1	19,5	6,5	3,4	17,5	17,4
Indiens inscrits, hors réserve	73,6	68,6	41,5	32,1	11,1	7,7	18,6	19,7
Indiens inscrits, dans les réserves	-	-	-	-	12,2	N/D	41,4	30,6*

N/D = données non disponibles

ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

En raison de revenus faibles et d'autres facteurs, le taux d'accès à la propriété des Autochtones est beaucoup plus bas que celui des non Autochtones. Tandis que 82,4 % des non Autochtones habitent dans un logement dont ils sont propriétaires, seulement 42,7 % des Autochtones hors réserve sont dans cette situation. Parmi les groupes autochtones, ce sont les Métis qui enregistrent le plus haut taux d'accès à la propriété, soit 55,8 % comparé à 41,1 % des Indiens non inscrits et à seulement 24,2 % des Indiens inscrits hors réserve. Dans les réserves, plus de 80 % des Indiens inscrits habitent dans un logement appartenant à la bande.

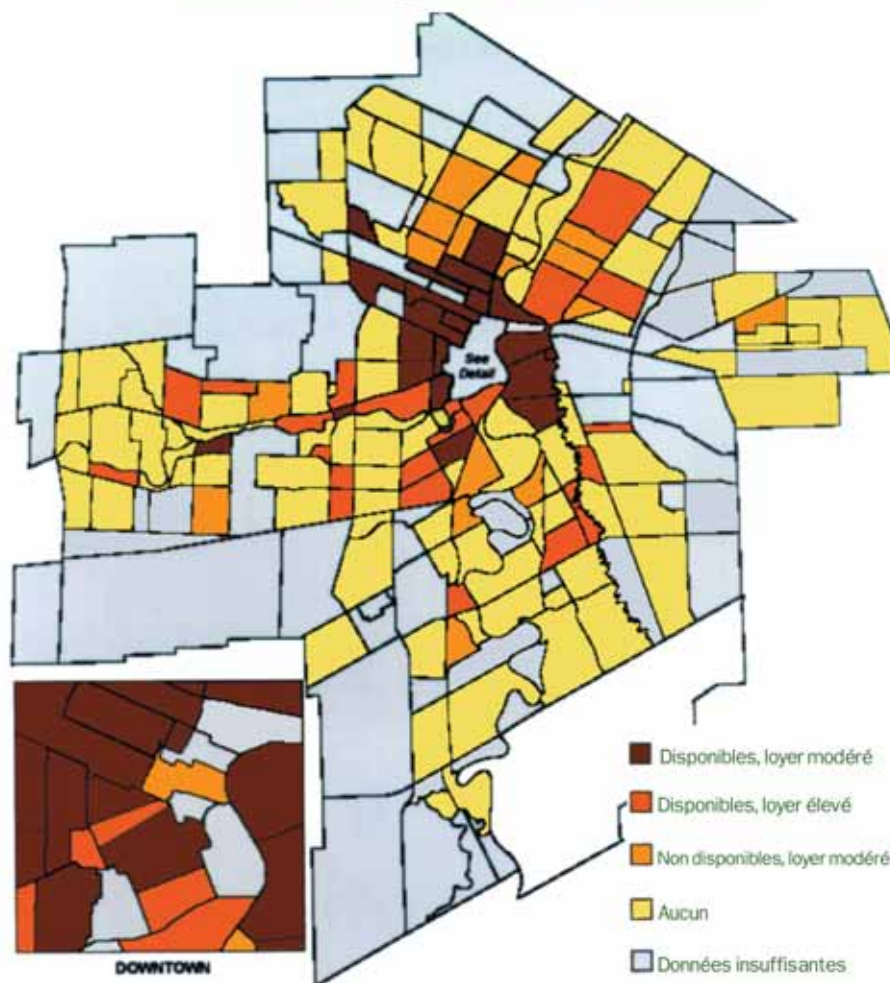
Les Métis qui vivent à Winnipeg sont plus susceptibles d'occuper des logements locatifs que ceux qui vivent dans les régions rurales, du moins dans le Sud du Manitoba. À Winnipeg, 53,2 % des familles métisses sont locataires comparativement à 29,3 % des familles métisses dans le Sud du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg et à 20,6 % des familles non autochtones de Winnipeg. Des 1 500 familles métisses qui vivent dans le Nord, 47,3 % sont locataires comparativement à 19,5 % des familles non autochtones.

Toujours à Winnipeg, seulement 15,6 % des familles d'Indiens inscrits occupent un logement dont elles sont propriétaires, tandis que 84,4 % sont locataires. En fait, l'accès à la propriété dans ce groupe a légèrement baissé par rapport à 1996, alors que 16,7 % étaient propriétaires. Par conséquent, l'emplacement des logements locatifs à Winnipeg et le prix des logements déterminent dans une large mesure la répartition des Indiens inscrits dans la ville, ce qui favorise un type de ségrégation ethnique de fait. Les Métis vivent la même situation, quoique dans une moindre mesure. La carte suivante de la ville montre les districts de recensement où le loyer mensuel moyen est inférieur à 500 \$ et où le taux d'accès à la propriété est de 60 % ou moins.²

On peut comparer cette carte avec celle de la densité de la population autochtone dans le chapitre précédent. Dans le secteur nord-ouest de la ville qui comprend le noyau central, les districts où l'on trouve de nombreux logements à loyer modéré sont presque identiques à ceux dont la proportion d'Autochtones dans la population est d'au moins 20 %. Les districts limitrophes de ce quartier sont ceux où les loyers élevés ou les hauts taux d'accès à la

propriété, ou les deux, découragent un bon nombre d'Autochtones. Quelques districts qui sont plus éloignés du noyau central comptent une proportion relativement faible d'Autochtones malgré la disponibilité de logements à loyer modéré (p. ex. certaines parties de Saint-Boniface et de Fort Rouge).

Prévalence des logements locatifs abordables



Les quartiers de ce noyau central « ont souvent le stock de logements le plus vieux et de la pire qualité. De nombreux acheteurs n'ont pas les ressources financières pour les rénover et d'autres choisissent de ne faire aucune rénovation pour diverses raisons (p. ex. propriété achetée uniquement à des fins spéculatives, faible taux d'occupation dans le quartier). Par conséquent, bien des résidents du centre ville vivent dans des logements inférieurs aux normes parce qu'ils ne peuvent se permettre de louer des logements de qualité sur le marché privé. La demande de logements subventionnés dépasse l'offre puisqu'il n'y a pas de ressources pour construire de nouvelles unités ». ³ [traduction]

COÛTS D'HABITATION

Le fait qu'une famille consacre une large part de son revenu aux coûts d'habitation est souvent un indicateur de besoin économique, car cela réduit le revenu familial disponible. Alors que les familles les plus défavorisées ont tendance à louer un logement à prix modique ou à acheter une maison bon marché, les marchés locaux de l'habitation limitent à quel point les coûts d'habitation peuvent être réduits et, par le fait même, la part du revenu consacrée au logement augmente.

En 2001 au Manitoba, seulement 11,1 % des ménages non autochtones dépensaient plus de 30 % de leur revenu en coûts d'habitation. La proportion est un peu plus faible chez les propriétaires et un peu plus élevée chez les locataires. Comme nous l'avons vu, les Autochtones ont des revenus inférieurs à la moyenne et des familles nombreuses comptant un plus grand nombre d'enfants en bas âge. De plus, leur population compte moins de personnes plus âgées qui pourraient avoir remboursé leur hypothèque. Les familles autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves sont plus susceptibles de louer que d'acheter un logement. Ainsi, 29,3 % des ménages autochtones dépensent plus de 30 % de leur revenu en coûts d'habitation. Parmi les groupes autochtones, ces proportions s'élèvent à 22,7 % chez les Métis, à 28,8 % chez les Indiens non inscrits et à 38,2 % chez les Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves.

À Winnipeg, la différence entre le nombre d'Autochtones et de non Autochtones qui dépensent plus de 30 % de leur revenu en coûts d'habitation est encore plus importante : 34 % comparativement à 11,6 %. À l'extérieur de Winnipeg, cette proportion est moins importante; soit 22,2 % des ménages autochtones dans le Sud de la province et 26,3 % de ceux dans le Nord. Dans l'ensemble des régions, moins de Métis et plus d'Indiens inscrits dépensent plus de 30 % de leur revenu en coûts d'habitation.

Coûts d'habitation supérieurs à 30% du revenu, par groupe autochtone et situation géographique, 2001



ÉTAT DES LOGEMENTS ET SURPEUPLEMENT HORS RÉSERVE

Selon les données du recensement de 2001, 30,7 % des ménages non autochtones habitaient dans des logements nécessitant des « réparations mineures » et 9,3 %, dans des logements exigeant des « réparations majeures ». En outre, 60 % d'entre eux ont déclaré que leur logement n'avait besoin d'aucune réparation. Bien que cette question soit quelque peu subjective, notons que les Autochtones sont moins optimistes en ce qui concerne l'état de leur logement. Au Manitoba, 34,3 % des Autochtones vivant hors réserve ont indiqué que leur

logement nécessitait des réparations mineures et 18,9 % des réparations majeures, alors que seulement 46,7 % ont déclaré que leur logement ne nécessitait aucune réparation.

Dans le Nord du Manitoba, 25,7 % des Autochtones ont déclaré que leur logement avait besoin de réparations majeures, comparativement à 15,5 % de ceux qui habitent à Winnipeg et à 19,9 % de ceux dans le Sud à l'extérieur de Winnipeg. La différence entre les groupes autochtones hors réserve est minime à cet égard : 17,5 % des Métis, 20,1 % des Indiens non inscrits et 20,5 % des Indiens inscrits ont indiqué en 2001 que leur logement avait besoin de réparations majeures.

Afin d'évaluer le surpeuplement et de déterminer s'il existe ou non une pénurie de logements, on peut utiliser les données du recensement, notamment celles relatives au nombre de personnes par chambre à coucher. Dans bien des ménages, on compte une personne ou moins par chambre, auquel cas il peut y avoir des « chambres supplémentaires » ou des chambres à coucher utilisées à d'autres fins. Les maisons où l'on dénombre une ou deux personnes par chambre à coucher ne sont pas nécessairement considérées comme un logement surpeuplé. Par contre, une maison où il y a plus de deux personnes par chambre à coucher est considérée comme étant surpeuplée, puisque cela signifie qu'au moins trois personnes dorment dans une chambre individuelle ou qu'au moins une personne dort dans une pièce qui n'était pas destinée à servir de chambre à coucher.

Au Manitoba, 64,8 % des ménages non autochtones occupent un logement où il y a une personne ou moins par chambre à coucher, 33 % un logement où il y a une à deux personnes par chambre et seulement 2,2 % un logement où il a plus de deux personnes par chambre. Le ménage non autochtone moyen vit moins entassé que jamais auparavant et les logements sont beaucoup moins surpeuplés que pendant le « baby boom » des années 1950 à 1970.

Par comparaison, 39,9 % des Indiens inscrits vivant hors réserve habitent dans des logements où il y a une personne ou moins par chambre, 50,3 %, une personne ou deux, et 9,8 %, plus de deux personnes. Les pourcentages des familles métisses vivant dans les mêmes conditions se situent entre les deux : 53 %, 43,2 % et 3,8 %.

En tout, 5,8 % des familles autochtones hors réserve vivent dans des logements surpeuplés, selon la définition, ou environ 1 235 familles, dont les deux tiers sont des Indiens inscrits et le tiers des Métis. D'après la même définition, 5 450 familles non autochtones vivent dans des logements surpeuplés. Les Autochtones sont de deux à trois fois plus susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés, mais cette situation est peut-être simplement attribuable aux familles qui sont plus nombreuses et dont les membres sont plus jeunes.

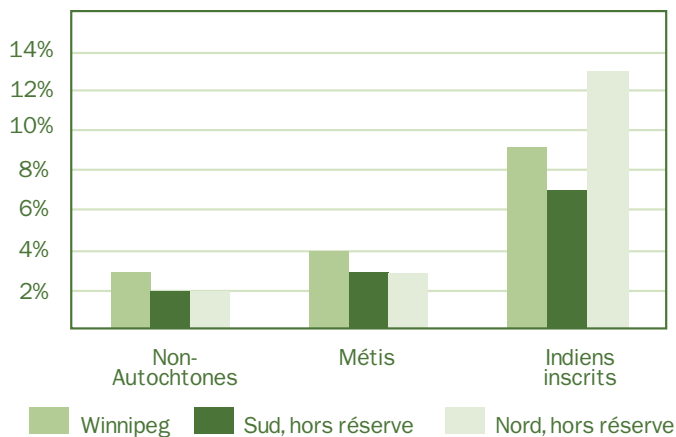
En général, les logements sont un peu plus surpeuplés à Winnipeg qu'à l'extérieur de ce centre urbain, ce qui témoigne des coûts d'habitation plus élevés et, comme il est indiqué ci-dessus, de la proportion élevée du revenu qui doit y être consacrée. C'est vrai dans le cas des ménages non autochtones, tout comme dans celui des Métis.

Toutefois, chez les Indiens inscrits, le nombre de ménages où l'on compte deux personnes ou plus par chambre à coucher à Winnipeg est en fait inférieur à la moyenne provinciale : 9,1 % contre 9,8 %. Cela est attribuable au nombre important d'Indiens inscrits dans le Nord, où 13 % des ménages hors réserve vivent dans des logements où il y a au moins deux personnes par chambre à coucher. Dans le Nord, le surpeuplement des logements chez les Indiens inscrits est une situation qui existe tant dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) définit un ménage comme ayant « un besoin impérieux de logement » si le logement nécessite des réparations majeures, s'il ne comprend pas suffisamment de chambres à coucher ou si les coûts d'habitation dépassent 30 % du revenu familial avant impôt. Dans certains ménages, au moins deux de ces conditions existent. De plus, un ménage est considéré comme ayant un besoin impérieux de logement

seulement s'il n'existe pas de logement adéquat dans la localité dont le loyer est inférieur à 30 % du revenu familial.⁴ Selon cette définition, 15 % des ménages non autochtones du Manitoba avaient un besoin impérieux de logement d'après les données du recensement de 1996. Cette proportion se compare favorablement à la moyenne nationale qui s'établit à 18 %.

Au moins deux personnes par chambre à coucher, par groupe autochtone et situation géographique



À l'échelle nationale, 27 % des ménages métis avaient un besoin impérieux de logement et cette moyenne s'établissait à 28 % au Manitoba. Quant aux Indiens inscrits et non inscrits, la moyenne nationale était de 34 %. Toutefois, au Manitoba et en Saskatchewan, 43 % des membres de ce groupe avaient un besoin impérieux de logement, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale. Le revenu brut moyen des familles indiennes hors réserve ayant un besoin impérieux de logement se situait à 12 906 \$;⁵ 30 % de ce montant brut correspond à un loyer de 318,50 \$ par mois. Il n'est donc pas surprenant que la plupart de ces familles soient considérées comme ayant un besoin impérieux de logement, devant dépenser plus de 30 % de leur revenu brut pour se loger.

LOGEMENT DANS LES RÉSERVES

Nous avons constaté que la moitié des Indiens inscrits et que plus de 80 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves habitent dans les logements des bandes. Le recensement ne permet pas de recueillir pas de données détaillées sur le logement dans les réserves et, « par conséquent, leurs conditions de logement ne peuvent être examinées que par rapport à deux normes (qualité et taille convenables); ni l'abordabilité, ni les besoins impérieux en matière de logement ne peuvent être évalués ».⁶

Au Manitoba, la SCHL a constaté que 42 % des ménages dans les réserves répondaient à ces deux normes, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (50 %) et semblable aux proportions de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest. Quant aux autres ménages, 25 % vivent dans des maisons nécessitant des réparations majeures, 17 % dans des maisons ne comptant pas suffisamment de chambres à coucher et 16 % dans des maisons qui ne satisfont pas à ces normes. La SCHL a conclu que le nombre de ménages vivant dans des maisons qui ne répondent pas aux deux normes a baissé, passant de 65 % en 1991 à 50 % en 1996 à l'échelle nationale.

On n'a pas encore effectué de mise à jour à l'aide des données du recensement de 2001. Cependant, selon les données disponibles du recensement de 1996, les Indiens inscrits vivant dans les réserves sont en moyenne un peu plus susceptibles d'habiter dans un logement surpeuplé que les Indiens inscrits hors réserve et beaucoup plus susceptibles d'habiter dans un logement nécessitant des réparations majeures.⁷

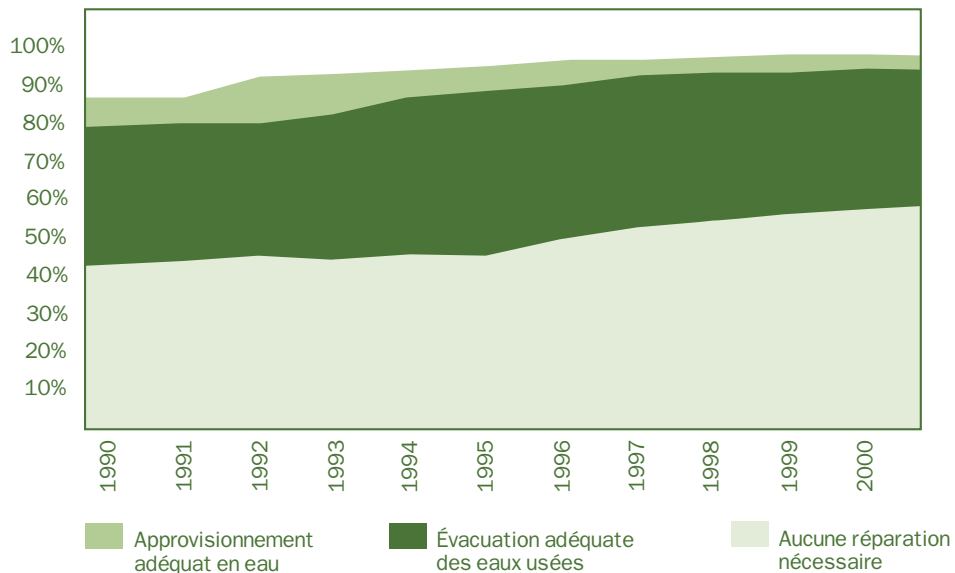
Au cours des années 1990, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a affecté quelque 150 millions de dollars par année à l'échelle nationale pour les logements dans les réserves, auxquels se sont ajoutés les 110 millions de dollars versés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Selon le MAINC, son programme de logement a été mis sur pied en vue de subventionner des projets de construction et de rénovation domiciliaires, mais en raison d'accès restreint aux capitaux privés,

[TRADUCTION]

[...] les limitations juridiques et sociales applicables ont fait en sorte que ce qui ne devait être qu'une subvention est devenue la principale source de financement [...] Le fait de trop compter sur les subventions du gouvernement fédéral [...] s'est traduit par la construction de maisons plus petites. Souvent on ne se conformait qu'aux normes minimales de construction et, par conséquent, les maisons ne pouvaient résister aux intempéries [...]. L'absence, dans la plupart des réserves, d'un système communautaire pour régir la location des logements signifie qu'il n'existe peu ou pas de ressources pour effectuer les travaux de réparation et d'entretien essentiels. Cette situation, combinée à une construction souvent précaire à l'origine, se traduit par une détérioration rapide de la qualité du parc de logements.⁸

Trente ans de construction « de rattrapage » dans les réserves ont permis de remédier, dans une certaine mesure, à la pénurie de logements dans les réserves, sans compter que cela aura sans doute contribué à stabiliser la population et à réduire le taux de migration à l'extérieur des réserves. Toutefois, l'état des logements dans les réserves et leur taille constituent toujours une préoccupation importante.

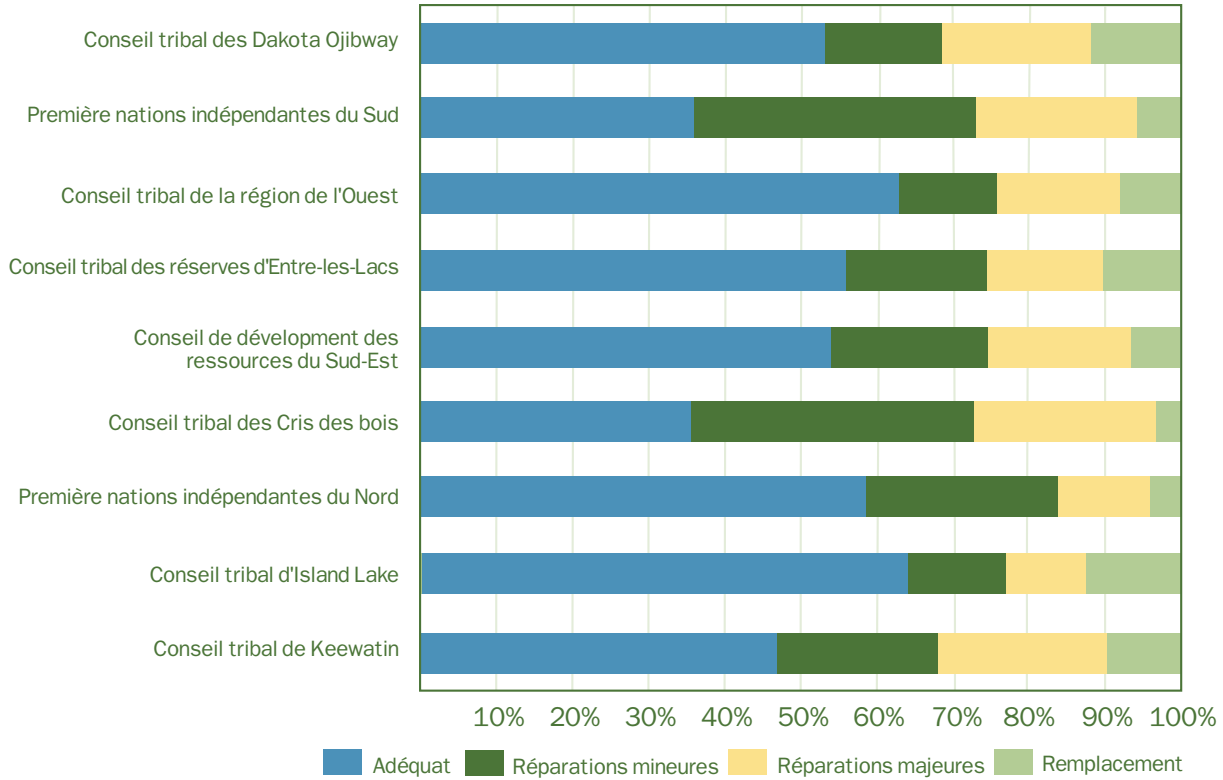
Statistiques sur les logements et les infrastructures dans les réserves, Canada 1990-2000



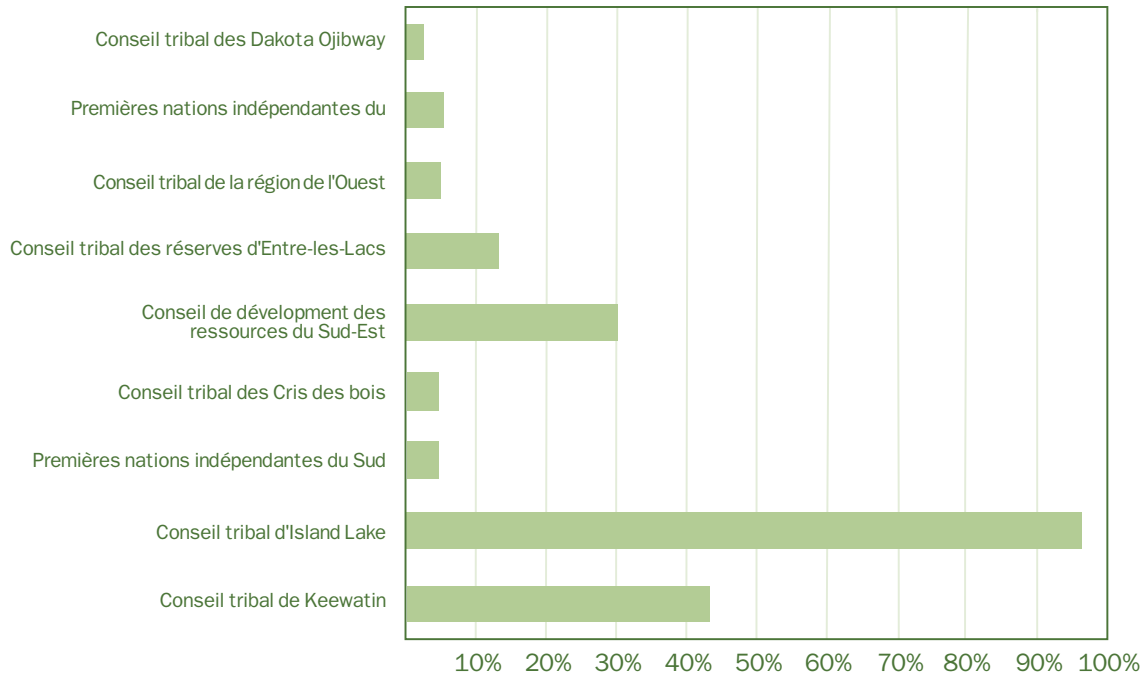
Néanmoins, entre 20 % et 30 % des maisons dans la plupart des Premières nations du Manitoba ont besoin de réparations majeures ou doivent être remplacées.⁹

Bien qu'il ne semble pas y avoir d'écart important entre le Nord et le Sud concernant l'état des logements dans les réserves, l'absence d'installations de plomberie modernes est étroitement liée à l'isolation géographique relative.

Réparations nécessaires des logements, par conseil tribal (du Sud au Nord), données du MAINC 1998-1999



Pourcentage d'unités n'ayant pas d'installations de plomberie modernes, par conseil tribal (du Sud au Nord), données du MAINC 1999



MOBILITÉ ET MIGRATION

Selon les données du recensement de 2001, 51 % des Autochtones du Manitoba avaient changé de lieu de résidence au cours des cinq années précédentes, comparativement à seulement 37 % pour l'ensemble de la population manitobaine. De plus, 21 % des répondants autochtones avaient déménagé un an plus tôt, par rapport à 12 % pour l'ensemble des habitants de la province. Cependant, les Autochtones ne migrent pas beaucoup plus que les Manitobains en général, malgré ce que l'on en pense. Au contraire, les profils de déplacement des populations autochtones et non autochtones sont complètement différents et il y a un écart marqué entre les taux de mobilité des différents groupes autochtones selon les régions où ils habitent.

Une bonne partie de cette mobilité apparente est en réalité attribuable aux changements d'adresse au sein de la même municipalité, particulièrement d'un logement loué à un autre dans les milieux urbains. Nous appellerons les personnes qui demeuraient à une autre adresse mais dans la même municipalité au cours des cinq dernières années les « personnes ayant déménagé » et les personnes qui vivaient dans une autre municipalité les « migrants »

Le tableau suivant, dont les données ont été ventilées par groupe et par lieu de résidence en 2001, illustre la proportion des personnes recensées qui vivaient dans une autre municipalité cinq ans auparavant :

Résidence en 2001	Non-Autochtones	Métis	Indiens inscrits	Ensemble des Autochtones
MANITOBA	13,7	16,4	16,2	16,6
Winnipeg	10,6	10,7	19,7	14,8
Nord, hors réserve	17,7	18,2	29,1	24,9
Sud, hors réserve	18,3	23,1	36,3	27,7
Nord, dans une réserve	-	-	7,8	-
Sud, dans une réserve	-	-	13,8	-

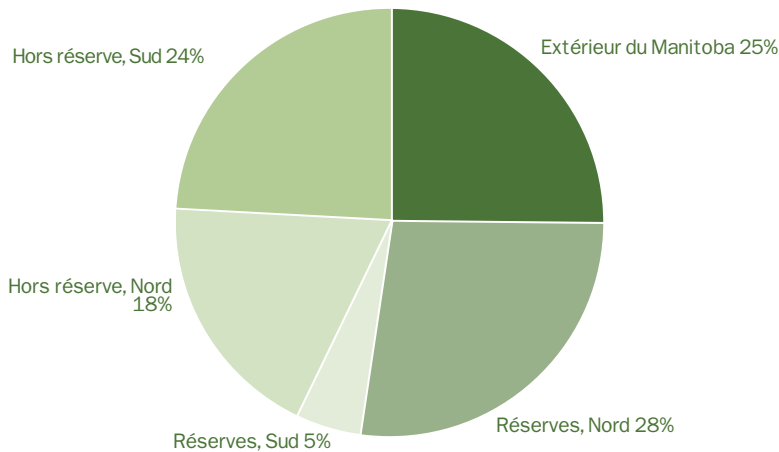
Le taux quinquennal de migration autochtone (par opposition au taux de déménagement) était de 16,6 % en 2001, comparativement à 13,7 % pour la population non autochtone. Au Manitoba, deux groupes importants affichent un taux de migration inférieur à la moyenne provinciale de la population non autochtone, soit les Indiens inscrits vivant dans les réserves du Nord (7,8 %) et les Métis de Winnipeg (10,7 %).

Le taux de migration des Métis est à peu près le même que celui de la population non autochtone à Winnipeg et dans le Nord et environ 25 % plus élevé dans le Sud à l'extérieur de Winnipeg. En fait, le taux provincial général des Indiens inscrits est légèrement inférieur à celui des Métis. Le nombre important d'Indiens inscrits vivant dans les réserves du Nord, qui ne migrent pratiquement pas, fait baisser la moyenne provinciale. Cependant, le taux de migration des Indiens inscrits hors réserve est très élevé, particulièrement à l'extérieur de Winnipeg : 29 % dans le Nord et 36 % dans le Sud.

Avec un taux de 19,7 %, les Indiens inscrits vivant à Winnipeg étaient près de deux fois plus susceptibles d'avoir changé de lieu de résidence depuis un endroit situé à l'extérieur de la ville au cours des cinq années précédant le recensement que les Métis et les non Autochtones. Comme on l'a mentionné, le départ d'un nombre semblable de migrants de Winnipeg vers d'autres endroits, dans les réserves la plupart du temps, contrebalance l'arrivée de ces 3 745 Indiens inscrits à Winnipeg. On observe donc un « roulement » de la population, soit le déplacement d'un grand nombre de personnes d'un endroit à un autre, sans qu'il y ait une importante migration nette.

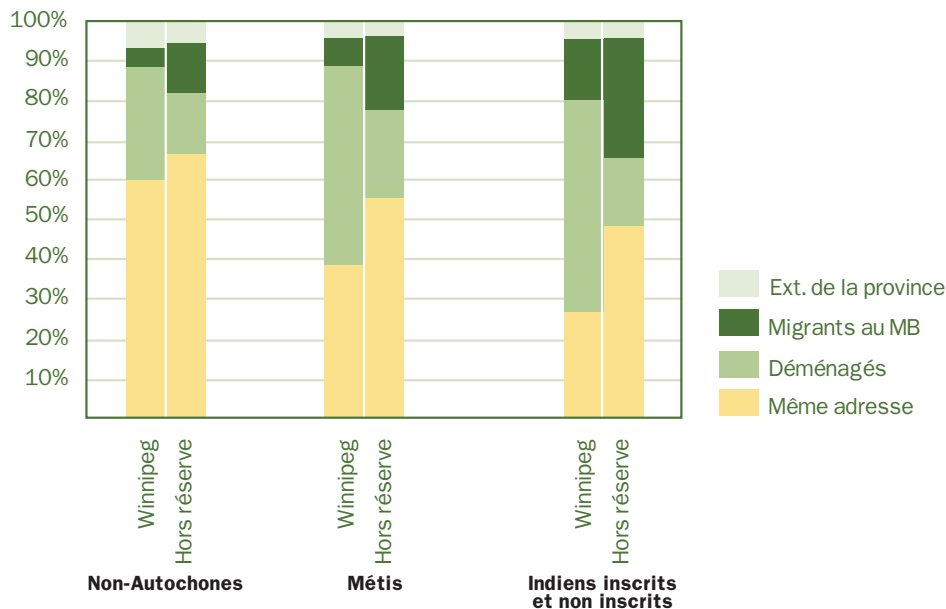
Parmi les Indiens inscrits qui migrent à Winnipeg, 42 % proviennent d'autres endroits hors réserve au Manitoba, 33 % de réserves au Manitoba et 25 % de l'extérieur de la province (particulièrement du Nord-Ouest de l'Ontario).

Lieu d'origine des 3 745 Indiens inscrits qui ont migré à Winnipeg, 1996-2001



Les Autochtones hors réserve à l'extérieur de Winnipeg et les non Autochtones sont plus susceptibles de rester à la même adresse que où ils étaient cinq ans auparavant. Ils sont aussi plus susceptibles d'avoir migré depuis une municipalité ou une région de recensement différente. En d'autres mots, ils sont beaucoup moins susceptibles d'avoir déménagé d'un logement à un autre dans la même municipalité. De l'ensemble des Autochtones hors réserve à l'extérieur de Winnipeg, 51 % habitaient à la même adresse qu'il y a cinq ans, 24 % habitaient ailleurs dans la municipalité, 22 % ailleurs au Manitoba et 5 % à l'extérieur de la province. Le graphique qui suit montre les tendances en matière de lieu de résidence à Winnipeg et à l'extérieur de la ville pour (de gauche à droite) les non Autochtones, les Métis et les Indiens de l'Amérique du Nord.¹⁰

Résidence cinq ans auparavant, Winnipeg et hors réserve à l'extérieur de Winnipeg, 2001



Il semble exister une corrélation inverse entre le taux de migration et le taux de migration nette. Là où la migration est importante, soit hors réserve à l'extérieur de Winnipeg (particulièrement dans le Sud), on constate une émigration interne nette. Là où la migration est faible, soit dans les réserves (particulièrement celles du Nord), on constate une immigration interne nette. Winnipeg se trouve quelque part entre ces deux extrêmes.

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION MIGRANTE

La question du recensement portant sur la résidence cinq ans auparavant ne donne pas une image juste des migrants récents ou fréquents, à l'origine du « roulement de la population ». En fait, de nombreuses personnes ont déménagé à plusieurs reprises pendant cette période de cinq ans, des réserves vers la ville ou vice versa, ou elles ont déménagé mais sont retournées au même endroit que cinq ans auparavant le jour du recensement. Ainsi, ces personnes ne font pas partie des statistiques.

La question du recensement portant sur la résidence une année auparavant donne une meilleure idée des migrants récents. Au moment du recensement de 2001, 1 060 migrants récents autochtones (âgés de 15 ans et plus) habitaient dans une réserve, 2 165 à Winnipeg et 2 900 hors réserve à l'extérieur de Winnipeg. Ces 6 125 migrants récents représentaient 6,4 % de la population autochtone en âge de travailler.

Tandis que 33 % de la population autochtone habite dans les réserves, seulement 17 % des migrants récents y vivent. Près de la moitié (47,3 %) des migrants récents se trouvaient hors réserve à l'extérieur de Winnipeg alors que seulement 31 % de la population autochtone y vit. Par conséquent, on trouve les migrants autochtones en nombre disproportionné dans les localités situées à l'extérieur de Winnipeg, particulièrement dans les petits centres urbains. En d'autres mots, il y a des concentrations de migrants dans les endroits où les programmes et les services adéquats et/ou visant particulièrement les Autochtones sont les moins susceptibles d'être offerts.

De façon générale, le groupe de migrants autochtones dénombrés dans le cadre du recensement de 2001 était formé de jeunes. En effet, 54 % d'entre eux étaient âgés de 15 à 29 ans et 24,5 %, de 30 à 39 ans. Près de 80 % des migrants récents autochtones avaient de 15 à 39 ans, alors qu'ils ne représentent que 62 % de la population autochtone en âge de travailler. (Les migrants non autochtones se trouvent aussi principalement dans ce groupe d'âge).

Les parents seuls et les personnes hors famille sont surreprésentés parmi les migrants, tandis que les couples et les jeunes personnes jamais mariées vivant chez leurs parents sont sous représentés. Les familles monoparentales sont particulièrement nombreuses chez les migrants qui se déplacent à destination des régions urbaines, et surtout vers Winnipeg.¹¹ Les migrants sont relativement bien instruits, 54 % d'entre eux ayant terminé au moins une douzième année comparativement à 43 % des non-migrants autochtones.

En 2004, l'Institute of Urban Studies (IUS), en collaboration avec l'Assembly of Manitoba Chiefs (AMC) et la Manitoba Metis Federation (MMF), a publié une étude des résultats d'une enquête longitudinale menée sur une période de 15 mois auprès d'Autochtones ayant récemment déménagé à Winnipeg. Dans le cadre de l'étude, 1 350 questionnaires ont été remis avec un maximum de trois par participant.

Les trois principales raisons qui ont poussé les participants à déménager sont la famille, les possibilités d'emploi, ainsi que les études et la formation. Cependant, à leur arrivée, 70 % des répondants ont indiqué que le besoin de service le plus important était le logement, comparativement à 20 % pour qui c'était l'emploi. À tout moment, environ 50 % des participants devaient encore trouver leur propre logement et de nombreuses personnes ont déménagé fréquemment pendant cette période dans « des logements plus grands où il y avait

au moins cinq personnes (...). Dans chacun des questionnaires successifs, plus de 80 % des répondants sont demeurés dans le centre ville de Winnipeg pour y vivre (...). On a conclu que de nombreux répondants ont possiblement renoncé à trouver leur propre logement ou quelque chose de mieux(...) ».

[TRADUCTION]

Le fait qu'il y ait autant de personnes qui vivent de façon temporaire depuis maintenant plus de deux ans indique que la situation du marché de l'habitation de Winnipeg ne peut tout simplement pas absorber ces nouveaux arrivants. Cela souligne aussi le fait que l'absence d'options en matière de logement, notamment les logements à loyer subventionné et abordable, est une réalité à laquelle sont confrontées les personnes non seulement quand elles arrivent, mais lorsqu'elles décident de rester dans la ville, même si la possibilité de trouver un endroit où vivre est limitée.¹²

Au sein du groupe particulier de migrants ayant fait l'objet de l'étude (puisque l'on n'a pas tenté de choisir un échantillon représentatif), on constate peu ou pas d'amélioration quant à la situation de l'emploi ou au revenu familial pendant la période de 15 mois. Au troisième questionnaire, 75 % des répondants avaient un revenu familial inférieur à 10 000 \$ par année (ou n'avaient pas de revenu) comparativement à 67,5 % au premier questionnaire. Le pourcentage de répondants qui travaillaient ou fréquentaient l'école est passé de 23 % à 39 %. Par contre le pourcentage de participants dans ce groupe qui avaient un emploi à temps plein est passé de 35 % à 22 %, n'entraînant aucun changement dans le nombre de personnes travaillant à temps plein. D'après les trois questionnaires, l'aide sociale provinciale était la principale source de revenu de 75 % des répondants.

Puisqu'il n'y avait pas de changements dans la conjoncture économique ni dans la disponibilité de logements, les migrants se sont plutôt adaptés en formant des ménages plus importants. La proportion de participants vivant dans un ménage d'au moins quatre personnes a augmenté, passant de 32 % à 57 %. Le nombre de personnes vivant avec les répondants aux questionnaires est passé de 600 à 1 000. Or, le nombre de chambres à coucher est passé de 348 à 655, faisant ainsi baisser le nombre de personnes par chambre (un indicateur de surpeuplement) de 2,85 à 2,09.¹³ Un ménage comptant plus de deux personnes par chambre à coucher est considéré, à tous les égards, comme étant surpeuplé. Néanmoins, il semble que les répondants ont utilisé le seul moyen réalisable de réduire le surpeuplement compte tenu des circonstances.

Les responsables de l'étude sur la mobilité de l'IUS n'étaient pas particulièrement préoccupés du degré de représentation de l'échantillon puisque l'étude portait sur les services offerts aux migrants autochtones de Winnipeg, ainsi que sur la pertinence et la souplesse de ces services. On a présenté une liste d'organismes de service aux répondants, puis on leur a demandé s'ils les connaissaient. Dans bien des cas, la majorité des répondants n'avaient jamais entendu parler de l'organisme. En fait, une minorité importante de répondants avaient utilisé les services de quelques organismes : Indian & Metis Friendship Centre (34 %), Ma Mawi Wi Chi Itata Centre (31%), Native Addictions Council of Manitoba (18%) et Urban Circle Training Program (14%).

Parmi les organismes dont un bon nombre de répondants avaient entendu parler ou qu'ils connaissaient bien, on note : Ma Mawi (42,7 %), Kinew Housing (42,2 %), Urban Circle (39,4 %) et Friendship Centre (39,2 %). Bien que 75 % des répondants aient entendu parler de Kinew Housing, moins de 10 % d'entre eux avaient utilisé les services qui y sont offerts. Selon les auteurs de l'étude, cette situation « met en évidence le fait que la liste d'attente de l'organisme en matière de logement compte plus de 1 000 personnes. »¹⁴

D'après le Social Planning Council of Winnipeg, plus de 3 000 personnes sont sur la liste

d'attente du Bureau de logement du Manitoba pour obtenir l'un des 8 000 logements à loyer subventionné, tandis que la liste d'attente pour les 800 groupes d'habitations pour les Autochtones en milieu urbain qu'administrent le Bureau compte 2 400 noms.¹⁵ Nous avons souligné que les services de logement étaient le principal besoin de service mentionné par 70 % des répondants; il est possible qu'ils soient mentionnés aussi souvent simplement parce que les services qui existent semblent si inadéquats.

DÉMÉNAGEMENTS RÉSIDENTIELS LOCAUX

L'écart entre les taux de mobilité apparente des Autochtones et des non Autochtones est en grande partie attribuable aux personnes qui ont changé de lieu de résidence mais qui sont demeurées dans la même municipalité, particulièrement à Winnipeg.¹⁶

MOBILITÉ 5 ANS AUPARAVANT, MANITOBA 2001

	Non-Autochtones	Métis	Indiens de l'Amérique du Nord
Même résidence	63 %	47 %	50 %
Personnes ayant déménagé	23 %	37 %	33 %
Migrants	13 %	16 %	16 %

MOBILITÉ 5 ANS AUPARAVANT, WINNIPEG 2001

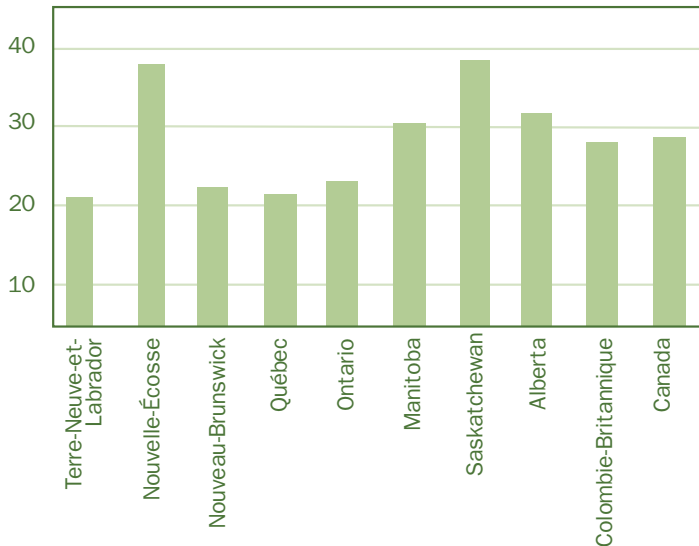
	Non-Autochtones	Métis	Indiens de l'Amérique du Nord
Même résidence	60 %	38 %	26 %
Personnes ayant déménagé	29 %	51 %	54 %
Migrants	11 %	11 %	20 %

Au Manitoba, les Métis sont en fait moins susceptibles que les Indiens de l'Amérique du Nord de demeurer à la même adresse où ils étaient cinq ans auparavant. Cependant, c'est simplement parce que les Métis sont plus susceptibles de vivre à Winnipeg, là où les changements de domicile au sein de la même municipalité sont plus probables. À Winnipeg, seulement 15 440 des 46 850 Autochtones âgés de 5 ans et plus en 2001 demeuraient à la même adresse cinq ans auparavant.

En 2001, environ 31 % des ménages autochtones vivant à Winnipeg avaient changé de lieu de résidence au cours de l'année précédente seulement. Ce taux se rapproche de la moyenne nationale des Autochtones ayant déménagé un an auparavant à l'intérieur de la région métropolitaine de recensement (RMR). Par contre, seulement 13,6 % des ménages non autochtones de Winnipeg ont déménagé pendant la même période.¹⁷

Il est probable que le mode d'occupation du logement explique la plupart, sinon tous, les écarts entre le taux de déménagement intramunicipal des ménages autochtones et celui des ménages non autochtones, ainsi qu'entre celui des ménages de différents groupes autochtones. Les ménages qui louent un logement sont environ deux fois plus susceptibles d'avoir déménagé au cours des cinq années précédentes que ceux qui sont propriétaires. À Winnipeg, moins de 10 % des familles monoparentales autochtones sont propriétaires de leur logement, un taux qui est non seulement inférieur à celui des familles biparentales, mais également à celui des familles sans enfant. Par conséquent, le taux de familles monoparentales autochtones ayant changé d'adresse au cours des cinq années précédentes, environ 80 %, est supérieur à celui des familles biparentales et à celui des familles sans enfant.¹⁶ Il va de soi que la tendance des ménages non autochtones à rester dans le même logement s'explique par le taux beaucoup plus élevé d'accès à la propriété.

Pourcentage d'Autochtones ayant déménagé à l'intérieur des RMR, par province, de 2000 à 2001



En raison de la concentration de logements locatifs dans le centre ville de Winnipeg, le taux de déménagement est généralement beaucoup plus élevé dans ces quartiers, et particulièrement chez les résidents autochtones. Aucune donnée de recensement n'a été compilée sur le nombre de familles susceptibles de déménager à plusieurs reprises sur une période de cinq ans. L'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 contient des renseignements sur les personnes qui n'ont

pas simplement déménagé mais qui ont migré entre municipalités, apportant quelques éclaircissements sur la situation. Des 37 % d'Autochtones de Winnipeg qui ont migré au cours des cinq années précédentes, 19 % ont migré une fois, 8 % deux fois et 8 % trois fois ou plus. Il ne fait aucun doute que les déménagements à l'intérieur d'une même municipalité sont beaucoup plus nombreux.

Selon une étude réalisée par Santé Manitoba en 1995 :

[TRADUCTION]

La migration [déménagements fréquents] est particulièrement une source de problème pour les enfants du centre-ville (...). La migration associée à la pauvreté, aux familles monoparentales et à d'autres difficultés sociales intensifie les difficultés auxquelles sont déjà confrontés les enfants d'âge scolaire. Selon une étude effectuée en 1992 auprès des écoles du centre ville, le taux de migration [annuel] le plus faible s'établissait à 40,6 %, le taux le plus élevé étant de 84,7 %. (...) Les familles monoparentales dont le chef de famille était au chômage comptaient pour 75 % des migrants. (...) En 1992-1993, au cours d'une période de neuf mois, il y a eu 3 058 déménagements de familles monoparentales, sur une possibilité de 3 553,20

En 2002, par exemple, les écoles Niji Mahkwa et William Whyte affichaient les plus hauts taux de mobilité de la Winnipeg School Division, c'est à dire le nombre total d'élèves transférés divisé par le nombre total d'élèves inscrits, soit 88,3 % et 76,9 % respectivement. Ces écoles affichent également le plus bas taux de stabilité, c'est à dire le nombre d'élèves non transférés pendant l'année scolaire divisé par le nombre total d'élèves inscrits, soit 71,7 % et 74,8 %. Cela signifie qu'entre 20 % et 25 % des élèves à la fin de l'année scolaire avaient commencé l'année dans une autre école. Cela signifie aussi qu'un nombre assez important d'élèves ont changé d'école plus d'une fois pendant l'année scolaire sans quoi le taux de mobilité correspondrait à environ deux fois la proportion de 20-25 %. Plusieurs écoles secondaires (7e et 8e année) affichent une stabilité encore plus faible en ce qui a trait aux inscriptions : 56,9 % à Niji Mahkwa, 65,2 % à R.B. Russell et 69,8 % à Children of the Earth, toutes des écoles à prédominance autochtone.²¹

DÉFINITIONS

Autochtone - Personne qui s'identifie à au moins un des trois groupes autochtones reconnus dans la Constitution du Canada (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuits), et/ou qui est inscrite (Indiens inscrits) en vertu de la Loi sur les Indiens.

Indien de l'Amérique du Nord - Personne qui s'identifie comme un Indien de l'Amérique du Nord, ou à un groupe particulier (comme les Ojibway, les Cris, les Dakota ou les Dénés), qu'elle soit ou non inscrite en vertu de la Loi sur les Indiens.

Indien inscrit - Personne inscrite en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada, y compris les Indiens inscrits réintégrés depuis 1985 en vertu du projet de loi C 31. Les Indiens inscrits ne s'identifient pas nécessairement comme Indiens de l'Amérique du Nord; une minorité s'identifie comme Métis et quelques uns ne s'identifient pas du tout comme Autochtones.

Indien non inscrit - Indien de l'Amérique du Nord non inscrit en vertu de la Loi sur les Indiens.

Métis - Personne qui s'identifie comme un Métis et qui n'est pas inscrite en vertu de la Loi sur les Indiens.

TRAITÉS CONCLUS AVEC LES INDIENS

De 1871 à 1910, le Canada, au nom de la couronne britannique, a négocié une série de traités avec les Premières nations établies au Manitoba et dans les Territoires du Nord Ouest. L'objet de ces traités différait quelque peu d'un traité à l'autre, mais ils visaient principalement à « éteindre le titre des Indiens afin "d'ouvrir pour la colonisation, l'immigration et autres fins que Sa Majesté pourrait avoir en vue" le territoire cédé. »¹

La majorité des traités obligeaient les membres des Premières nations à maintenir la paix et la bonne harmonie entre eux ainsi qu'entre eux et les non Indiens, à ne molester la personne ou la propriété d'aucun habitant du territoire cédé, et à aider les agents de la loi à arrêter tout Indien contrevenant aux dispositions du traité ou enfreignant les lois en vigueur dans le territoire cédé.

En outre, les traités imposaient diverses obligations à la Couronne, dont certaines font continuellement l'objet de réinterprétation et de litige allant au delà du présent document. Toutefois, chaque traité obligeait la Couronne à mettre de côté des terres de réserve pour chaque bande à raison de 160 ou de 640 acres (selon le traité) « pour chaque famille de cinq personnes, ou dans la même proportion pour des familles plus ou moins nombreuses ou petites. » On a confirmé le droit des Indiens de chasser et de pêcher sur les territoires traditionnels inoccupés avec certaines restrictions et on devait fournir chaque année des rentes ou des cadeaux aux membres des bandes, aux chefs et aux autres personnes importantes, ainsi qu'aux bandes. Ces « cadeaux » variaient grandement d'un traité à l'autre. La coutume voulant que l'on donne 5 \$ ou 6 \$ à chaque membre des Premières nations le « Jour du traité » tire son origine des obligations de la Couronne fixées dans les traités.

Les traités n^{os} 1 à 6 et le traité n^o 10 visent l'ensemble des Premières nations du Manitoba, à l'exception d'un certain nombre de collectivités des Dakota (Sioux) dans le Sud Ouest de la province. Ainsi, les membres des bandes des Dakota sont des « Indiens inscrits » mais ne sont pas des « Indiens visés par un traité ».

Afin d'en apprendre davantage sur les modalités des divers traités, il suffit de consulter le site Web d'Affaires indiennes et du Nord Canada à l'adresse suivante : www.ainc-inac.gc.ca.

DROITS FONCIERS ISSUS DES TRAITÉS

Les droits fonciers issus des traités (DFIT) font référence aux terres appartenant aux Premières nations en vertu des traités. Ce ne sont pas toutes les Premières nations qui ont reçu la totalité des terres auxquelles elles ont droit en vertu des traités. Au Manitoba, 31 d'entre elles ont présenté une revendication territoriale et 26 ont été validées par le gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Manitoba n'a pas participé aux négociations des traités et, jusqu'en 1930, le gouvernement du Canada a conservé le contrôle des terres domaniales non allouées, ainsi que des autres ressources naturelles. « Aux termes de la Convention sur le transfert des ressources naturelles du Manitoba, confirmée par la Loi constitutionnelle de 1930, le contrôle de toutes les terres de la Couronne a été cédé au Manitoba, sous réserve d'une prescription juridique l'obligeant à fournir au Canada suffisamment de terres de la Couronne inoccupées pour permettre au gouvernement fédéral de remplir ses obligations découlant des traités conclus avec les Premières nations. »² Par conséquent, le gouvernement provincial participe maintenant aux négociations visant les DFIT aux côtés du gouvernement fédéral et des négociateurs représentant les Premières nations.

On a établi un Comité sur les droits fonciers issus de traités qui représente 22 Premières nations, dont 19 ont des revendications validées par le gouvernement fédéral. Les représentants du Canada, du Manitoba et du Comité ont signé un accord-cadre en 1997. Celui-ci prévoit que le gouvernement du Manitoba fournira aux 19 Premières nations des terres jusqu'à concurrence de 985 949 acres et que le gouvernement du Canada fournira jusqu'à 76 millions de dollars qui serviront, entre autres, à acheter des terres. Les négociations avec chaque Première nation se poursuivent. En outre, sept Premières nations qui ne sont pas représentées par le Comité ont signé une entente de règlement individuelle sur les DFIT.

NOTES DU CHAPITRE UN : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

1. Statistique Canada; Peuples autochtones du Canada: un profil démographique. 21 janvier, 2003. Entre 1996 et 2001, la population non autochtone du Manitoba a diminué de 15 675 personnes, ou de 1,6 %, alors que la population d'identité autochtone a augmenté de 21 360 personnes, ou de 16,8 %.
2. La population autochtone dans le recensement de 1991 et les précédents était recensée en fonction de l'origine ethnique ou de l'ascendance. Les données obtenues dans ces recensements ne se comparent pas directement avec celles des recensements de 1996 et de 2001. Ces derniers dénombraient la population autochtone en fonction des personnes qui s'identifient comme Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits, un groupe relativement plus petit. Par conséquent, les recensements tenus avant 1996 surestimaient la population autochtone, par rapport aux derniers recensements, et le taux de croissance des Autochtones s'identifiant comme tels pendant les années 1990 était plus importante que le suggèrent ces données.
3. Statistique Canada; Peuples autochtones du Canada : un profil démographique. 21 janvier, 2003.
4. Le Nunavut est devenu un territoire à part entière le 1er avril 1999. Avant le recensement de 2001, sa population était comprise dans celle des Territoires du Nord Ouest.
5. Statistique Canada;
http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/abor/canada_f.cfm
6. Statistique Canada, recensements de 1996 et de 2001. Les données facilement accessibles sur le site Web de Statistique Canada portent sur le nombre de personnes qui s'identifient comme Métis sans soustraire celles qui s'identifient aussi comme Indiens inscrits. Ces données comprennent quatre principales catégories d'Autochtones : Indiens de l'Amérique du Nord, Métis, Inuits et autre/réponses multiples. Toutes les données du document, sauf avis contraire, proviennent d'un cumul particulier du recensement commandé par les gouvernements du Canada et du Manitoba aux fins d'utilisation dans le présent document. Dans ces données, les Autochtones sont classés selon les catégories suivantes : Indiens inscrits, Indiens non inscrits, Métis, Inuits et autre/réponses multiples.
7. Statistique Canada 94F004IXCB (Peuples autochtones du Canada Recensement de 2001 CD-R), Tableau 040. Les chiffres sont calculés d'après la définition contenue dans la note précédente afin d'assurer l'uniformité avec les données du cumul particulier des données du recensement au Manitoba. À l'échelle nationale, 30 205 personnes d'identité métisse ont aussi indiqué qu'elles étaient des Indiens Inscrits. Au Manitoba, on en compte 4 435.
8. Réponses multiples s'entend de personnes qui ont indiqué une identité à plus d'un groupe autochtone. Les réponses « Autre » font référence la plupart du temps à des Indiens inscrits mais qui ne s'identifient pas à l'un des groupes autochtones; par exemple, une femme non autochtone qui obtient le statut d'Indienne inscrite en mariant un Indien inscrit. Au Manitoba, le nombre d'Inuits et de réponses multiples est très petit.
9. À des fins administratives, Affaires autochtones et du Nord inclut dans sa définition de région « du Nord » les régions d'Entre-les-Lacs et à l'est du lac Winnipeg qui sont, selon d'autres définitions, considérées comme faisant partie du Sud, comme Peguis, la région de Lake St. Martin, ainsi que Manigotagan/Wanipogow/Hollow Water. Pour cette raison,

le nombre d'Autochtones dans le Nord indiqué ici semble élevé, particulièrement en ce qui concerne les Indiens inscrits, et, par le fait même, les chiffres pour le Sud semblent bas.

10. Statistique Canada, Profil de la population autochtone du recensement de 2001, http://www12.statcan.ca/francais/profil01ab/PlaceSearchForm1_F.cfm
11. L'exception à cette règle serait de petites villes du Nord à industrie unique caractérisées par une dépendance à l'égard d'un employeur ou d'une industrie unique, p. ex. Lynn Lake, Gillam et, ultérieurement au recensement de 2001, Leaf Rapids.
12. Statistique Canada, 2001 Profil de la population autochtone du recensement de 2001, http://www12.statcan.ca/francais/profil01ab/PlaceSearchForm1_F.cfm
13. Ibid.
14. Stewart Clatworthy, Four Direction Consulting Group, « Migration et mobilité de la population autochtone du Canada », p. 9. Du même auteur, « Conséquences possibles de l'évolution démographique des Premières nations », p. 36. Chaque recensement antérieur montre un afflux net dans les réserves et les RMR urbaines. Le recensement de 1996 était le premier où l'on observait une émigration nette de Winnipeg et d'autres RMR urbaines. En 2001, on constate une migration interne vers Winnipeg, mais dans des proportions plutôt négligeables.
15. Renseignements du DOSSIER fournis par Four Directions Consulting Group, « Conséquences possibles de l'évolution démographique des Premières nations », Winnipeg, Manitoba, 1997, p. 26-39
16. Statistique Canada 94F004IXCB (Peuples autochtones du Canada Recensement de 2001 CD-R), Tableau 040.
17. Manitoba First Nations Regional Health Survey, Final Report, septembre 1998.
18. Statistique Canada 94F004IXCB (Peuples autochtones du Canada Recensement de 2001 CD-R), Tableau 040.
19. D'après les chiffres de Michael Mendelson, « Les autochtones et le marché de l'emploi canadien : travail et chômage, aujourd'hui et demain », mars 2004, p. 37.
20. Particulièrement Nault et al (1993), tel qu'indiqué par le Four Directions Consulting Group, « Conséquences possibles de l'évolution démographique des Premières nations », Winnipeg, Manitoba, p. 11-16.
21. Santé Canada, « Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada », 2003, p. 15. Données du graphique à la p. 19.
22. Province du Manitoba, Northern/Aboriginal Health Services, « The Delivery of Health Programs and Services to Northern Residents », mai 2003, p. 6.
23. Centre de statistiques internationales, Conseil canadien de développement social, « La pauvreté des enfants: quelles sont les conséquences », 1996, p. 19

NOTES DU CHAPITRE DEUX : SANTÉ

1. Santé Canada, « La Santé des Premières Nations et des Inuits au Canada – un second diagnostic », novembre 1999, trouvé à www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/fnihb/cp/publications/... p. 7, 16, 22. Les données proviennent en grande partie de l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations et des Inuits de 1999 et sont comparées aux données de l'Enquête nationale sur la santé de la population de 1996. Il s'agit de données nationales et non particulières au Manitoba.

-
2. Statistique Canada, « Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) Profil des Autochtones vivant hors réserve », Tableau 105-0112. L'ESCC n'inclut pas les Premières nations dans sa base de sondage et on a procédé à une série distincte d'enquêtes longitudinales axées sur les Premières nations dans les réserves, l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations (ERS). La 2e ERS a été réalisée en 2002-2003; malheureusement, seules quelques données étaient disponibles au moment de produire le présent document.
 3. Ibid.
 4. Ibid.
 5. Institut canadien d'information sur la santé, « Améliorer la santé des Canadiens », 2004, p. 106-118.
 6. Santé Canada, « Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada », 2003, p. 16-17. Données de l'an 2000.
 7. Manitoba Centre for Health Policy, « Report Summary – Health and Health Care: Manitoba's First Nations », @ www.umanitoba.ca/centres/mchp/reports/reports_2/rfn.htm.
 8. Santé Canada, « Profil statistique... » p. 64.
 9. Santé Canada, « Profil statistique... » p. 35.
 10. Santé Canada, « Tendances relatives aux taux de mortalité des Premières nations, 1979-1993 », 1996, p. 20. Les analyses des sections « Mortalité » à « Suicide » proviennent de cette source, sauf avis contraire.
 11. Santé Canada, « Profil statistique... » p. 27.
 12. Santé Canada, « Tendances relatives... » p. 23.
 13. Institut canadien d'information sur la santé, op. cit., p. 92; issu de Santé Canada, « Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada », 2003. L'indice d'années potentielles de vie perdues met en évidence les causes de décès les plus fréquentes chez les jeunes.
 14. Province du Manitoba, Northern/Aboriginal Health Services, « The Delivery of Health Programs and Services to Northern Residents », mai 2003, p. 6.
 15. Province du Manitoba, « Injuries in Manitoba: A 10 year review », 2004, p. 73, 181-4 – comprend les décès à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.
 16. Santé Canada, « Profil statistique... » p. 40.
 17. Province du Manitoba, « Injuries in Manitoba... » p. 180.
 18. Cité dans Santé Canada, « Tendances relatives... » p.52.
 19. Chandler, M.J. and C. Lalonde, « Cultural Continuity as a Hedge Against Suicide in Canada's First Nations », *Transcultural Psychiatry*, Vol. 35, No 2 (1998), tel que résumé dans Santé Canada, « Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada », 2003, p. 39.
 20. Comité directeur national de l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations et des Inuits, 1999, p. 68.
 21. Santé Canada, « Tendances relatives... » p.43.
 22. Statistique Canada, *Le Quotidien*, 24 septembre 2003 : « Enquête auprès des peuples autochtones : bien être de la population autochtone hors réserve », p. 4.

23. Province du Manitoba, Northern/Aboriginal Health Services, « The Delivery of Health Programs and Services to Northern Residents », mai 2003, p. 8. Manitoba Centre for Health Policy, « Health and Health Care Use of Registered First Nations People Living in Manitoba: A Population-Based Study », mars 2002, p. 139, 153-5.
24. Comité directeur national de l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations et des Inuits, 1999, pp. 66-70. L'ERSPNI était une enquête par entrevues sur les soins de santé administrés par les Premières nations et les Inuits réalisées en 1997 dans neuf régions (C. B., Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouvelle Écosse, Nouveau Brunswick et Labrador). Les enquêtes comprenaient des questions essentielles nationales et des questions supplémentaires composées par les autorités régionales.
25. Louise Elliott, « Les premières nations du Canada jouent un rôle de chef de file à la conférence sur le diabète », dans Affaires indiennes et du Nord Canada, Transition, hiver 1998, p.2.
26. Analyse du Secrétariat des affaires autochtones du Manitoba, s'inspirant du document de James Blanchard, en collaboration avec Andrew Wajda et Chris Green, "Diabetes and Its Complications: Forecasting the Coming Storm," publié par Santé Manitoba, 1998 (non paginé).
27. Blanchard et al, op cit.
28. Initiative sur le diabète chez les Autochtones de Santé Canada, « Le diabète dans les populations autochtones (Premières nations, Inuits et Métis) du Canada : les faits », à www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/diabete/2001_evidence_faits/index_f.html, p. 11.
29. Ibid, p 7-8.
30. Manitoba First Nations Regional Health Survey, Final Report September 1998, p. 8,71.
31. Statistique Canada, Tableau ESCC 105-0112.
32. Santé Manitoba, "Diabetes: A Manitoba Survey," 1998, p. 4.
33. Initiative sur le diabète chez les Autochtones de Santé Canada, « Le diabète dans les populations autochtones (Premières nations, Inuits et Métis) du Canada: les faits », www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/diabete/2001_evidence_faits/index_f.html, p. 17.
34. Statistique Canada : « Enquête auprès des peuples autochtones », <http://www12.statcan.ca/francais/profil01aps...>
35. Santé Canada, « Profil statistique... » p. 39.
36. Santé Manitoba, « Stratégie provinciale du Manitoba sur le SIDA » (sans date).
37. Santé Canada, « Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada », 2003, p. 7, 46-7.
38. AIDS Services Planning Committee, « Developing Culturally Appropriate HIV/AIDS Programs for Aboriginal People », document non publié, 1999. Selon une étude effectuée par le Réseau canadien autochtone du sida diffusée en juin 2000, parmi les nouveaux cas d'infection au VIH à l'échelle nationale, un cas sur quatre est signalé parmi la population autochtone, un taux grimant à 43 % en Saskatchewan. Voir le Globe and Mail en ligne, 9 juin 2000.
39. Laboratoire de lutte contre la maladie, « Actualités en épidémiologie : Épidémiologie du VIH/sida chez les peuples autochtones du Canada ». Ottawa : Santé Canada, novembre 1997. Voir aussi Feuille de renseignements, « HIV/AIDS and Aboriginal People in Canada », juin 1996.

-
40. Santé Canada, « Profil statistique... » p. 48.
 41. Santé Canada, 1999 @ http://www.hc-sc.gc.ca/msb/fnihp/tb_f.htm
 42. Alexandra Paul et John Lyons dans le Winnipeg Free Press, date inconnue.
 43. Santé Canada, « Profil statistique... » p. 49-50
 44. Statistique Canada : « Enquête auprès des peuples autochtones », à <http://www12.statcan.ca/francais/profil01aps...> L'Enquête n'a pas été réalisée à grande échelle dans les Premières nations : seulement 123 sur plus de 600 réserves au Canada ont été consultées. Les renseignements sur la population hors réserve sont donc plus fiables que ceux sur la population autochtone dans son ensemble. Voir les sections Aide/QSP sur le même site.
 45. Manitoba First Nations Regional Health Survey, Final Report September 1998, p. 68-69. Cependant, l'ELNEJ comprenait une catégorie « bonne » entre « passable » et « très bonne », tandis que l'étude portant sur les Premières nations, inexplicablement, ne la comprenait pas. La santé de 10 % des enfants avait été cotée « bonne » dans l'ELNEJ canadienne.
 46. Comité directeur national de l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations et des Inuits, 1999, p. 11.
 47. Manitoba Centre for Health Policy, « Health and Health Care Use of Registered First Nations People Living in Manitoba: A Population-Based Study », mars 2002, pp. 82, 94.
 48. Manitoba Centre for Health Policy, « Report Summary – Health and Health Care: Manitoba's First Nations », @ www.umanitoba.ca/centres/mchp/reports/reports_2/rfn.htm.
 49. Social Planning Council of Winnipeg, citation de Lindor Reynolds du Winnipeg Free Press, 16 juillet 2003, p. A7. Deuxième citation dans le paragraphe de Mme Reynolds, même article.
 50. Statistique Canada, Tableau ESCC 105-0112. Les données du Manitoba corroborent cela. Selon la publication du Manitoba Centre for Health Policy, « Health and Health Care Use of Registered First Nations People Living in Manitoba: A Population-Based Study », mars 2002, p. 102, 81,5 % des membres des Premières nations et 83 % des autres Manitobains, proportions ajustées selon l'âge et le sexe, ont consulté au moins une fois un médecin au cours de l'année précédente; la différence est donc négligeable.
 51. Province du Manitoba, Northern/Aboriginal Health Services, « The Delivery of Health Programs and Services to Northern Residents », mai 2003, p. 8.
 52. Manitoba Centre for Health Policy, « Health and Health Care Use of Registered First Nations People Living in Manitoba: A Population-Based Study », mars 2002, pp. 100-1.
 53. Manitoba Centre for Health Policy, « Report Summary – Health and Health Care: Manitoba's First Nations », @ www.umanitoba.ca/centres/mchp/reports/reports_2/rfn.htm.
 54. No PN. Statistique Canada, Tableau ESCC 105-0112.
 55. Province du Manitoba, Injuries in Manitoba: A 10 year review , 2004, p. 185–9.
 56. Manitoba First Nations Regional Health Survey, Final Report, septembre 1998, p. 53.
 57. Erich Kliewer, Teresa Mayer, André Wajda, « The Health of Manitoba's Metis Population and their Utilization of Medical Services: A Pilot Study », mai 2002, pp.7-15.

-
58. Ibid pp. 17-21. Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001, 40 % des femmes autochtones au Canada vivant hors réserve ont fait l'objet d'un diagnostic de diabète, une proportion quatre fois supérieure à celle des femmes non autochtones du même groupe d'âge.
 59. Données de l'EPA de 1991. Les données de 2001 portant sur la population métisse n'étaient pas disponibles aux fins du présent document.
 60. Les données du recensement de 2001 sur les invalidités n'étaient pas disponibles aux fins du présent document.
 61. Affaires indiennes et du Nord Canada, « Document d'information : Développement social », d'après des renseignements de 1994 de Statistique Canada.
 62. Pendant une enquête de 1996, les organismes pour les personnes handicapées et les participants autochtones handicapés ont souligné un manque de services dans les banlieues du Manitoba. Voir le document du Social Planning Council of Winnipeg, « Aboriginal Persons with a Disability: Training and Employment Challenges », 1996, p. xi, 51. Voir aussi le rapport de la conférence provinciale des jeunes Autochtones, « Windows to the Future: Time for Change », p. 16 17 (atelier 19 : sensibilisation aux incapacités).
 63. Données non publiées du recensement de 1996. Il est possible que les chiffres ne totalisent pas 100 % en raison d'erreur d'arrondi.
 64. Greg Pindera, Staff Writer, Winnipeg Sun, février 1997.
 65. Winnipeg Free Press, Winnipeg Sun, 25 et 26 février 1997.
 66. Comité directeur national de l'Enquête régionale sur la santé des Premières nations et des Inuits, 1999, p. 17.
 67. Atelier sur les bébés vulnérables, Ottawa, 10 novembre 1997. Le taux d'usage du tabac pendant la grossesse était plus élevé chez les mères ayant un faible statut socio économique, y compris les parents seuls. L'ELNEJ excluait les personnes vivant dans une réserve, mais plus de 4 % des répondants étaient des Autochtones vivant hors réserve.
 68. Alexandra Paul du Winnipeg Free Press, 9 septembre 2000.

NOTES DU CHAPITRE TROIS : GARDE ET DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

1. Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse, « Strategy Considerations for Developing Services for Children and Youth », mars 1997, p.6.
2. Les populations dans les réserves sont exclues de l'échantillon de l'ELNEJ. Les Métis et les Autochtones hors réserve sont inclus dans l'échantillon dans des proportions correspondant à leur part de la population. Compte tenu des caractéristiques démographiques des enfants et des jeunes autochtones, ils représentent 4,3 % de l'échantillon. Voir Développement des ressources humaines Canada, « Grandir au Canada : enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes », 1996, pp.18-21. Citation tirée de la p. 37.
3. Michael Rutter, « Resilience in the Face of Adversity: Protective Factors and Resistance to Psychiatric Disorder », In British Journal of Psychiatry Vol. 147, 1985. Cité dans le document du Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse, « Strategy Considerations for Developing Services for Children and Youth », mars 1997, p.6.

-
4. Développement des ressources humaines Canada, « Grandir au Canada : enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes », 1996, p. 124. Les pratiques parentales peuvent réduire les conséquences négatives d'un statut socio économique faible mais elles ne les éliminent pas. Les « pratiques parentales négatives » sont des « pratiques parentales sévères » définies (fait d'être fréquemment en colère contre l'enfant ou de lui montrer qu'il dérange), une inconstance dans la discipline et un manque d'interaction positive entre la mère et son enfant. Des trois, les pratiques parentales sévères des mères semblent avoir les conséquences les plus négatives. De façon générale, les pratiques parentales des pères n'ont pas fait l'objet des questionnaires de l'ELNEJ.
 5. Statistique Canada, No 89-597-XIF au catalogue, « Un portrait des enfants autochtones vivant hors réserve : résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 », p. 16-17.
 6. Stewart Clatworthy et Michael Mendelson, « Profil statistique des jeunes Autochtones au Canada », 1999, pp.33-34. Les données du recensement de 2001 sur les enfants âgés entre 0 et 14 ans n'étaient pas disponibles aux fins du présent document.
 7. Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse, trousse d'information en date du mois de septembre 1997, non paginé.
 8. Ministère des Services à la famille du Manitoba, Direction des services de soutien à l'enfant et à la famille.
 9. Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse, « Strategy Considerations for Developing Services for Children and Youth », mars 1997, p.17. Voir aussi le document de la Société canadienne de la Croix Rouge, région de Winnipeg, "Vulnerable Youth Needs Assessment," décembre 1995, p. 9: « In 1994/95, Winnipeg Child and Family Services had a year end case load of 2755 children. Of those, 40 percent were permanent wards (i.e. they will not be returning home) ...Of all permanent wards in 1995, 69.1 were Aboriginal. » Les SFE de Winnipeg se sont occupés de 5 388 enfants sous tutelle au cours de cette année.
 10. Winnipeg Free Press, « Aboriginals in CFS custody on increase » (sic), 2 juin 1998
 11. Il pourrait y avoir un dénombrement incomplet des enfants métis confiés aux principaux organismes des SEF.
 12. Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones, novembre 1991, @ www.ajic.mb.ca/volume1/chapter14.html, p. 14-15. En date du 31 mars 1997, 53 enfants non inscrits et un seul enfant métis avaient été confiés aux organismes des SEF des réserves. Les sept enfants inuits en situation d'accueil avaient été confiés aux autres organismes des SEF de l'ensemble de la population.
 13. Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones, novembre 1991, @ www.ajic.mb.ca/volume1/chapter14.html, p.18. Le nombre d'enfants inscrits confiés aux soins des organismes des SEF des Premières nations est passé de 629 en 1984, à 1 012 en 1990 puis à 1 609 en 1997.
 14. Communiqué de presse du gouvernement du Manitoba, 22 février 2000.
 15. The Drum, novembre 2003, pp. 1, 3.

NOTES DU CHAPITRE QUATRE : ÉDUCATION ET FORMATION

1. S. Loizides et J. Zieminski pour le Conference Board du Canada, « Members Briefing : Employment Prospects for Aboriginal People », novembre 1998, d'après un sondage effectué en 1998 auprès de 300 « très grandes entreprises » embauchant plus de

1 000 employés. 92 % des entreprises avaient comme objectif explicite d'augmenter la représentation autochtone au sein de leur effectif, mais seulement la moitié avait une stratégie pour atteindre cet objectif.

2. Metis National Council, « Needs Assessment Study on Literacy for Metis People », p. 65. Étude non datée sur l'exemplaire de l'auteur.
3. Statistique Canada 94F004IXCB (Peuples autochtones du Canada Recensement de 2001 CD-R), Tableau 042.
4. Voir le graphique. Pour la plupart des statistiques socio-économiques, si vous faites un graphique avec des colonnes dans cet ordre, les données augmenteront ou diminueront de gauche à droite, et les Métis se retrouveront entre les non Autochtones et les Indiens inscrits. L'effectif universitaire plus élevé chez les Indiens inscrits par rapport aux Métis est extrêmement inhabituel, particulièrement puisqu'un plus grand nombre de Métis ont terminé leurs études secondaires, ce qui représente une condition préalable.

NOTES DU DOSSIER : LES JEUNES

1. Stewart Clatworthy et Michael Mendelson, « Profil statistique des jeunes Autochtones au Canada », 1999, pp.37-38. D'après les données du recensement de 1996 – les données du recensement de 2001 n'étaient pas disponibles aux fins du présent document.
2. Statistique Canada 94F004IXCB (Peuples autochtones du Canada Recensement de 2001 CD-R), Tableau 042.
3. Statistique Canada, « Enquête auprès des peuples autochtones : bien-être de la population autochtone hors réserve », dans Le Quotidien, 24 septembre 2003, p. 19.
4. Statistique Canada 94F004IXCB (Peuples autochtones du Canada Recensement de 2001 CD-R), Tableau 044.
5. Les données de 1981, de 1986 et de 1991 proviennent du document du Social Planning Council of Winnipeg « Manitoba's Aboriginal Population Characteristics 1986-91 ». Ébauche non publiée datée de février 1996, annexe non paginée. Les données de 1996 proviennent de la version originale du présent document. Comme on l'a expliqué, les données du recensement de 1996 excluaient les personnes d'ascendance autochtone partielle qui ne s'étaient pas identifiées comme Autochtones. La baisse du taux de chômage entre 1991 et 1996 était probablement supérieure à 0,1 % comme l'indique les données du recensement. Ainsi, la baisse continue de ces chiffres semble relativement stable et uniforme pendant la période de 1981 à 2001.
6. Statistique Canada 94F004IXCB (Peuples autochtones du Canada Recensement de 2001 CD-R), Tableau 044.
7. Clatworthy et Mendelson, op cit, p. 76. Données de 1996.
8. Ibid, p. 78-80.
9. Ibid, p. 85.
10. National Post Online @ wysiwyg://Network_Page.73/http:// www.nationalpost.com/news/story.html, 15 septembre 2000. Un récent article du Winnipeg Free Press évalue le nombre de membres de gang actifs à 1 575 en 1997 et à 1 560 en 1999, un nombre inférieur d'environ 300.
11. Melanie Nimmo, « The 'Invisible' Gang Members: A Report on Female Gang Association in Winnipeg, » June 2001, p. 17.
12. Article du National Post, op cit.

-
13. Société canadienne de la Croix-rouge, région de Winnipeg, « Vulnerable Youth Needs Assessment », décembre 1995, p. 19.
 14. Clatworthy et Mendelson, op cit, p.46-49.
 15. Ministère de la Justice Canada, « Profil instantané d'une journée des jeunes Autochtones sous garde au Canada », mars 2002, p. 77.

NOTES DU CHAPITRE CINQ : JUSTICE

1. Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones, novembre 1991, @ www.ajic.mb.ca/volume1/chapter3.html, p. 20-21.
2. Ibid, chapitre 4, p.14.
3. Statistique Canada, « Juristat : Centre canadien de la statistique juridique », No 85-002-XIF au catalogue vol. 19 no 4. Voir aussi Statistique Canada, « Services correctionnels pour adultes au Canada 1997-98 », No 85-211-XIF au catalogue, p. 24.
4. Statistique Canada No 85F0033MIF au catalogue : Centre canadien de la statistique juridique, « Les Autochtones au Canada », juin 2001, p. 20.
5. Service correctionnel du Canada, « Direction des initiatives pour les Autochtones : Faits et chiffres », @ http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/correctional/abissues/know/10_f.shtml. Les données pour le graphique sur la surreprésentation des Autochtones dans les prisons provinciales proviennent de cette source.
6. Voir Carol La Prairie et Philip Stenning, « Exilés, rue principale: réflexions sur la surreprésentation autochtone dans le système de justice pénale », dans Newhouse et Peters (dir. de publ.) Des gens d'ici : les Autochtones en milieu urbain, 2002, p. 195-204
7. Ibid, p. 204. Cependant, les auteurs poursuivent en suggérant que cet argument de causalité met en question l'efficacité ou le besoin d'institutions autochtones de justice, un raisonnement dépourvu de logique.
8. Voir www.sgc.gc.ca/Efact/eaboriginal.htm, p. 1.
9. Ministère de la Justice Canada, « Profil instantané d'une journée des jeunes Autochtones sous garde au Canada », mars 2002, p. 82-3
10. Statistique Canada No 85F0033MIF au Canada : Centre canadien de la statistique juridique, « Les Autochtones au Canada », juin 2001, p. 6-8. Calvin Hanselmann pour la Canada West Foundation, « Urban Aboriginal People in Western Canada: Realities and Policies », 2001, p. 7.
11. Statistique Canada, « Services correctionnels pour adultes au Canada 1997-98 » No 85-211-XIF au catalogue, p. 21.
12. Voir www.sgc.gc.ca/Efact/emyths.htm, p.2; ainsi que www.sgc.gc.ca/Efact/eaboriginal.htm, p. 1. Statistiques internationales fournies par le Conseil de l'Europe, Conseil de coopération pénologique, 1er septembre 1996.
13. Statistique Canada, « Juristat : Centre canadien de la statistique juridique », No 85-002-XIF au catalogue vol. 19 no 5, p. 2. Voir aussi Rapport sur le rendement du ministère de la Justice Canada pour la période se terminant le 31 mars 1998, p. 19.
14. Frank Landry pour le Winnipeg Sun, 28 octobre 2004, p. 7, d'après les données de Statistique Canada publiées le 27 octobre 2004.
15. Pour obtenir une définition de ces termes, voir le site Web du Solliciteur général du Canada à l'adresse www.sgc.gc.ca/Efact/ealtincarceration.htm et www.sgc.gc.ca/Efact/erestjustice.htm.

NOTES DU CHAPITRE SIX : TRAVAIL ET REVENU

1. Statistique Canada, Enquête sur la population active, dans « Le Quotidien » 5 juillet 1996 et 6 juillet 2001.
2. Étant donné que l'Enquête sur la population active s'appuie sur un échantillon relativement petit, elle est moins fiable à mesure que diminue la taille de l'agrégat de la population sur laquelle elle enquête. L'EPA est convenable pour comparer les taux de chômage et de participation au marché du travail à l'échelle des régions métropolitaines de recensement, ainsi qu'à l'échelle provinciale pourvu que l'exclusion des collectivités dans les réserves soit soulignée.
3. Les données de 1981 et de 1991 proviennent du document du Social Planning Council of Winnipeg, « Manitoba's Aboriginal Population Characteristics 1986-91 ». Ébauche non publiée datée de février 1996, p. 7.
4. Statistique Canada 94F004IXCB (Peuples autochtones du Canada Recensement de 2001 CD-R), Tableau 044.
5. Michael Mendelson, « Les autochtones et le marché de l'emploi canadien : travail et chômage, aujourd'hui et demain », mars 2004, p. 33.
6. Ibid, p. 27, 30. Toutes autres choses étant égales, la participation des Autochtones au marché du travail devrait être nettement supérieure à celle des non Autochtones compte tenu de la structure d'âge. La participation au marché du travail se calcule comme la proportion de personnes âgées de 15 ans et plus qui sont sur le marché du travail (travailleurs, travailleurs autonomes et chômeurs). Peu d'Autochtones ont l'âge de la retraite et peu sont dans une position leur permettant de se retirer du marché du travail à cause des investissements ou de la situation familiale (familles avec un soutien).
7. Bruce Hallett, « Les autochtones au Manitoba », p. 76. Cette analyse est fondée sur les données du recensement de 1996, les données de 2001 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction.
8. Conference Board of Canada, « Employment Prospects for Aboriginal People », par S. Loizides et J. Zieminski, novembre 1998.
9. Données non publiées des recensements de 1996 et de 2001. Certaines réserves sont de mise. Tout d'abord, le nombre de Métis a grandement augmenté de 1996 à 2001 et environ les deux tiers de cette augmentation sont attribuables aux personnes qui se sont identifiées comme Métis en 2001 mais non en 1996. Dans la mesure où ce groupe avait une participation au marché du travail supérieure à celle du groupe s'identifiant comme Métis dans les deux recensements, cela gonflerait artificiellement la hausse apparente de la participation au marché du travail. Ensuite, pour les raisons démographiques mentionnées à la note no 6 ci-dessus, on s'attendrait à ce que le taux de participation des Métis soit plus élevé que celui de la population générale, ou du moins égal. Des tableaux plus détaillés sur la participation par groupe autochtone et par groupe d'âge montreraient probablement un taux de participation chez les Métis sensiblement égal à celui des non Autochtones.
10. Voir Mendelson, op cit, p. 23-29 pour obtenir une analyse de la participation des Autochtones au marché du travail à l'échelle nationale d'après le taux de chômage. La conclusion que l'on a tirée est que le chômage ne favorise pas la participation des Autochtones, mais de façon moins importante que prévue compte tenu des chiffres élevés concernant le chômage. On a de plus observé des variations régionales de cette relation.
11. Metis National Council, « Needs Assessment Study on Literacy for Metis People », p. 71. Étude non datée sur l'exemplaire de l'auteur.
12. Province du Manitoba, Services à la famille – statistiques relatives au nombre de cas en 2003 2004 par catégorie, citées par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, « Winnipeg Labour Market Information Handbook » 2004-05, p. 12.

-
13. Le revenu médian se rapporte au revenu d'une « personne moyenne », c.-à-d. la personne avec laquelle la moitié de la population gagne moins et l'autre moitié gagne plus; ce qui est différent du « revenu moyen » qui est le quotient du revenu déclaré par le nombre de répondants. Les données concernant le revenu moyen sont plusieurs milliers de dollars plus élevées que celles du revenu médian, puisqu'un nombre relativement faible de personnes riches peuvent faire augmenter la moyenne considérablement.
 14. Conseil canadien de développement social, « Données de base sur la pauvreté au Canada 2000 », Faits saillants @ <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2000/dbp/index.htm>
 15. Ibid.
 16. Pour une analyse de fond du débat concernant les indicateurs de pauvreté, veuillez consulter le document « Données de base sur la pauvreté au Canada 2000 », chapitre 2, publié par le Conseil canadien de développement social.
 17. Statistique Canada 94F004IXCB (Peuples autochtones du Canada Recensement de 2001 CD-R), Tableau 046.
 18. L'indicateur du SFR de Statistique Canada s'applique uniquement aux situations hors réserve.
 19. Par exemple, les pensionnaires, les grands-parents, les oncles et tantes habitant sous le même toit comme une famille de recensement, ou les célibataires habitant seuls ou avec d'autres personnes que les membres de leur famille.
 20. Données de base sur la pauvreté, CCDS, 1994. La colonne « ménage » comprend les personnes libres de liens familiaux et exclut les ménages où le chef de famille a plus de 60 ans.
 21. Social Planning Council of Winnipeg, « Manitoba Child Poverty Report Card », novembre 2002, exposé de position, @ <http://www.spcw.mb.ca/reference.asp>. Par « seuil de la pauvreté », on entend le SFR de Statistique Canada.
 22. Social Planning Council of Winnipeg, « Manitoba Child Poverty Report Card 2003 », @ <http://www.spcw.mb.ca/reference.asp>.
 23. Bob Holliday pour le Winnipeg Sun, 16 octobre 2004, p. 6.
 24. Pour obtenir des exemples, voir : Statistique Canada, Le Quotidien », mardi 12 mai 1998, p.17 : « L'enquête de Statistique Canada qui sert à déterminer les seuils de faible revenu exclut ces régions. [Autochtones vivant dans des réserves, au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest]. »
 25. Social Planning Council of Winnipeg, « Poverty Barometer », mars 2002 @ <http://www.spcw.mb.ca/reference.asp>.

NOTES DU DOSSIER : WINNIPEG

1. John Loxley, « Aboriginal Economic Development in Winnipeg », in Solutions that Work: Fighting Poverty in Winnipeg, Canadian Centre for Policy Alternatives – Manitoba, 2000, pp. 84-85.
2. Andrew J. Siggner, « Populations autochtones urbaines : mise à jour d'après les données du recensement de 2001 », dans Des gens d'ici, David Newhouse et Evelyn Peters [dir. de publ.], p. 18
3. Tom Carter, Chesya Polevychok et Kurt Sargeant, University of Winnipeg Institute of Urban Studies, « Winnipeg's Inner City on 2001 », Research Highlights No. 1, octobre 2003, p.6. Une carte définissant « centre-ville » (inner city) se trouve à la p. 5.

4. Données du recensement de 2001, présentées sur le site Web de la ville de Winnipeg @ <http://www.winnipeg.ca/census/2001/Selected%20Topics/default.asp>
5. D. Lezubski, J. Silver & E. Black, « High and Rising: the Growth of Poverty in Winnipeg », in *Solutions that Work: Fighting Poverty in Winnipeg*, pp. 31-39. Les données se rapportent à l'ensemble des résidents du centre ville, et non seulement aux Autochtones. Le recensement de 2001 ne contient aucune mise à jour de ces données.
6. Ibid, p. 42. Voir aussi Social Planning Council of Winnipeg, « Child Poverty in Manitoba: Report Card 1998 », p. 17. En mars 1997, 5 626 enfants vivaient dans des maisons visitées par Winnipeg Harvest, qui a distribué au total 5 560 973 livres de nourriture en 1997, comparativement à 835 451 livres en 1987.
7. Social Planning Council of Winnipeg, « Child Poverty in Manitoba: 1998 Report Card », p. 14.
8. Données non publiées du recensement de 1996. Données de 2001 non disponibles. Le revenu médian de ce graphique est obtenu en déterminant la moyenne des revenus médians des hommes et des femmes.
9. Bureau des statistiques du Manitoba, « Manitoba Aboriginal Persons: A Statistical Profile, » 1998, p.8.
10. Statistique Canada, « Situations domestiques des enfants autochtones et non autochtones », @ <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic...>
11. Norris, Beavon & Saunders pour le ministère des Affaires indiennes. Recherche stratégique, « Winnipeg's First Nations Members: Location, Migration and Population », ébauche non publiée, novembre 1999, p.11, 19.

NOTES DU CHAPITRE SEPT : LOGEMENT ET MOBILITÉ

1. Tableau du Bureau des statistiques du Manitoba, « Key Changes in the Socio-Demographic and Economic Circumstances of Manitoba's Aboriginal Population Between 1996 and 2001 », non publié, p. 6. La proportion de 30 % pour les logements nécessitant des réparations majeures provient du Centre des Premières Nations de l'Organisation nationale de la santé autochtone, « Résultats préliminaires de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations (ERS) 2002 03 – Enquête sur les adultes » p. 2 5, puisque les données du recensement de 2001 n'étaient pas disponibles au moment de la publication. Ainsi, il faut utiliser les données avec prudence pour démontrer que le nombre de maisons dans les réserves nécessitant des réparations majeures a baissé de 1996 au début des années 2000.
2. Analyse et carte réalisées par l'auteur d'après des cartes de données sur l'accès à la propriété (60 % ou moins) et le loyer moyen brut (500 \$ ou moins) publiées @ <http://www.winnipeg.ca/census/2001/Selected%20Topics/default.asp>
3. Jason Brown, Nancy Higgitt, Susan Wingert, Larry Morrissette, « Shared responsibility: Building sustainable communities in Winnipeg's inner city », 2004, p. 2.
4. SCHL, « Études spéciales sur les données du recensement de 1996 : Conditions de logement des ménages indiens de l'Amérique du Nord, métis et inuits au Canada », 2002, p. 2.
5. Ibid, p. 4-5.
6. Ibid, p. 11.
7. Bureau des statistiques du Manitoba, op cit.

-
8. Fiche d'information du communiqué de mai 1996, INAC (www.inac.gc.ca/news/may96/1-9630.html) pp. 1-2.
 9. Manitoba Centre for Health Policy, « Health and Health Care Use of Registered First Nations People Living in Manitoba: A Population-Based Study », mars 2002, pp. 169,172.
 10. Statistique Canada 94F004IXCB (Peuples autochtones du Canada Recensement de 2001 CD-R), Tableau 040.
 11. Stewart Clatworthy, Four Directions Consulting Group, « Migration et mobilité de la population autochtone du Canada » septembre 1996, p. 14.
 12. Institute of Urban Studies, « First Nations/Metis/Inuit Mobility Study: Final Report », mars 2004, pp. i, 1, 17, 19. Citation trouvée à la page 35. 525 personnes ont rempli le premier questionnaire, parmi lesquelles 384 ont rempli le premier questionnaire de suivi et 437 le deuxième. Seulement 357 personnes (68 %) ont rempli les trois questionnaires.
 13. Ibid, pp. 36-41, 88, 92.
 14. Ibid, p. 83, aussi p. 79.
 15. Social Planning Council of Winnipeg, « Urban Aboriginal Housing », Discours prononcé en avril 2004 devant l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine.
 16. Les tableaux sont issus de données fournies par Statistique Canada 94F004IXCB (Peuples autochtones du Canada Recensement de 2001 CD-R), Tableau 040.
 17. Ibid. Il n'y a pas de RMR à l'Île-du-Prince-Édouard.
 18. Clatworthy, op cit, p. 23.
 19. Statistique Canada, Profil de communauté de l'Enquête auprès des peuples autochtones – Winnipeg, Manitoba
 20. Brian Postl, Santé Manitoba, « The Health of Manitoba's Children », 1995, pp. 107-108.
 21. Recherche du Planning and Technology Department de la Winnipeg School Division, 17 février 2004, p. B7, B11.

NOTES DE L'ANNEXE UN

1. Libellé du Traité no. 5, signé par diverses bandes du Centre et du Nord du Manitoba en 1875-1876, choisi ici pour sa concision relative. D'autres traités spécifient des activités autres que l'immigration et l'établissement, dont le commerce, l'exploitation minière, les voyages et l'exploitation forestière. De plus, certains ont aussi comme objectif que « la paix et la bonne volonté » règnent entre eux (les membres des bandes) et Sa Majesté, et entre eux et les autres sujets de Sa Majesté.
2. Affaires indiennes et du Nord Canada, « Premières nations – profils des collectivités 2001-2002 : région du Manitoba », 2001, p. 221. Les personnes qui désirent en savoir davantage sur les modalités de l'accord cadre sur les DFIT doivent consulter les pages 221 à 226.